



CHIDO, 1 AN APRÈS

BILAN DE LA RÉPONSE D'URGENCE EN EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

Décembre 2025



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – Le choc : bilan matériel et humain

- 1.1 Bilan global
- 1.2 La rupture des services publics
- 1.3 Conséquences sociales et sanitaires

PARTIE 2 – Rôles et responsabilités des pouvoirs publics

- 2.1 Prévention et préparation aux crises
- 2.2 La réponse d'urgence post-Chido

PARTIE 3 – La réponse de la société civile

- 3.1 La réaction immédiate
- 3.2 Le post-urgence : quelles suites à une mobilisation d'ampleur ?

PARTIE 4 – La crise, moteur des avancées structurelles ?

- 4.1 Le bilan un an après le choc
- 4.2 (Re)mise en lumière des vulnérabilités du territoire
- 4.3 Les aménagements structurants et leurs limites
- 4.4 Les assouplissements et dérogations
- 4.5 Des pistes d'actions collectives

ACRONYMES

ARS - Agence Régionale de Santé

BFM - Bornes Fontaines Monétiques

CADEMA - Communauté d'Agglomération Dembéri-Mamoudzou

CCAS - Centre communal d'action sociale

CCP - Centre de consultation périphérique

CESE - Conseil économique, social et environnemental

CHM - Centre hospitalier de Mayotte

CT - Cyclone tropical

CTI - Cyclone tropical intense

CRF - Croix-Rouge Française

DEALM - Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte

DTAE - Diagnostic territorial d'accès à l'eau

EHA/WASH - Eau, Hygiène et Assainissement / Water, Hygiene and Sanitation

EPFAM - Etablissement public foncier et d'aménagement de Mayotte

ERU - Equipier de Réponse d'Urgence

ESCRIM - Élément de Sécurité Civile Rapide d'Intervention Médicale

FAS - Fédération des Acteurs de la Solidarité

IGEDD - Inspection générale de l'environnement et du développement durable

LEMA - Les eaux de Mayotte

MDM - Médecins du Monde

MSF - Médecins Sans Frontières

OMS - Organisation Mondiale de la Santé

ONG - Organisation non-gouvernementale

PAF - Police aux Frontières

PIROI - Plateforme d'Intervention Régionale Océan Indien

SDIS - Service Département d'Incendie et de Secours

SI - SOLIDARITÉS INTERNATIONAL

SIDEVAM - Syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte

SIDP - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

SMAE - Société mahoraise des eaux

SPF - Santé Publique France

TTM - Tempête Tropicale Modérée

UTE - Unité de Traitement de l'Eau



MÉTHODOLOGIE

Depuis décembre 2022, la Mission France de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL agit à Mayotte auprès des populations précaires. Nos interventions visent à prévenir les maladies hydriques et vectorielles, en garantissant un accès sécurisé à l'EHA via des installations d'urgence adaptées. En parallèle, pour répondre au manque de données sur la situation précise à Mayotte et afin de mettre en lumière les niveaux extrêmement dégradés de l'accès aux services de base, la Mission France assure depuis 2023 un travail d'observatoire de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Cet engagement a ainsi permis la publication de quatre rapports sur les deux dernières années, basés sur des données quantitatives primaires et secondaires ainsi que des données qualitatives sous la forme de collecte de témoignages de personnes concernées et d'expert.e.s des sujets abordés¹.

Nos rapports d'observatoires disponibles [EN LIGNE](#) :



¹ - Pour des raisons de confidentialité et de protection des personnes ayant témoigné dans le cadre de l'écriture de ce rapport, certains prénoms ont été modifiés.

INTRODUCTION

Le 14 décembre 2024, Mayotte a été touchée par le cyclone Chido, provoquant de nombreux dégâts sur l'ensemble de l'île, en particulier au nord de Grande-Terre et en Petite-Terre. Destruction totale des bidonvilles, destruction ou forte dégradation des bâtiments publics et des habitations en dur : un an après, l'île peine toujours à se relever de cette catastrophe.

Un mois après, le 12 janvier 2025, la tempête tropicale Dikeledi est venue toucher le sud de Mayotte, provoquant des dégâts dans les villages qui avaient été partiellement épargnés par Chido, tel qu'à Mbouini, commune de Kani-Kéli, qui a subi de sévères inondations. Les aléas naturels (cyclones, séismes, inondations et glissements de terrains) sont nombreux et accentués par le dérèglement climatique : si Mayotte est relativement protégée des cyclones par Madagascar, les tempêtes Dicel (1934) et Kamisy (1984) ont eu de graves conséquences sur les infrastructures collectives et les habitations.

Au sein du 101^{ème} département français, 77% de la population vit sous le seuil de pauvreté et 38% de l'habitat est en tôle, abritant environ 40% de la population². En ce sens, l'habitat souffre d'une vulnérabilité particulière à une multitude de risques se répercutant directement sur ses habitant.e.s. Soumise à un climat tropical humide, l'île subit en parallèle de sévères épisodes de sécheresses, participant à causer une crise structurelle de l'eau depuis 2017. Cette dernière s'est largement aggravée au cours de l'année 2023, marquée par le plus bas déficit de pluviométrie mesuré depuis 1997 (Pour plus d'informations, lire notre Bilan de la crise de l'eau à Mayotte). De plus, la faiblesse structurelle de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA) a de fortes conséquences sur les épidémies (Pour plus d'informations lire nos rapports d'observatoire [sur les barrières d'accès à l'eau](#) et sur [les maladies hydriques et vectorielles](#)). En effet, Mayotte subit régulièrement de plein fouet des explosions de cas de maladies hydriques et vectorielles – les plus marquantes étant les trois grandes épidémies de choléra respectivement survenues en 1974, 2000 et 2024 et ayant profondément marqué la population. C'est dans ce contexte fragile que le cyclone Chido est venu frapper l'île, mettant alors dès le lendemain matin un mot sur ce que vivaient les habitant.e.s de Mayotte : une nouvelle crise.

La Coalition Humanitaire définit l'urgence humanitaire comme "un événement ou une série d'événements qui représentent une menace grave pour la santé, la sécurité ou le bien-être d'une communauté ou d'un autre groupe important de personnes, généralement sur une vaste zone"³. Selon l'ONG Care, une crise humanitaire ou catastrophe humanitaire est une situation dans laquelle la vie d'un grand nombre de personnes est menacée, et la mise en œuvre de moyens extraordinaires, dépassant ceux de l'aide humanitaire classique, est nécessaire pour éviter une catastrophe ou au moins en limiter les conséquences⁴.

Si l'aide humanitaire est généralement nécessaire pour limiter les conséquences de la catastrophe, il convient de souligner que toutes les crises ne font pas forcément l'objet d'une réponse humanitaire d'ampleur. Dès lors et afin d'inclure les crises dites « oubliées », on peut définir la crise humanitaire comme **la détérioration subite ou progressive des conditions de vie et des moyens d'existence d'une population qui entraîne une dégradation du niveau de vie, qui ne peut pas être compensée par la capacité de résilience de ces mêmes populations, et va nécessiter la mise en place de nouveaux mécanismes d'adaptation pour être surmontée (la réponse humanitaire étant un mécanisme d'adaptation parmi d'autres)**.

Le paysage humanitaire mondial se caractérise par plusieurs types de situations d'urgence définies par l'ONU. Parmi elles, et au-delà de la forme la plus collectivement connue dans l'opinion publique à savoir la catastrophe soudaine (sudden-onset disaster), on compte notamment :

- **Les crises complexes ou prolongées** (complex/protracted crisis), dans lesquelles une part importante de la population est extrêmement vulnérable à la mort, à la maladie et à la perturbation de ses moyens de subsistance pendant une période prolongée⁵. Dans la plupart des cas, ces crises sont les résultantes d'un choc (voire d'une succession de chocs), mais leurs effets se prolongent, avec une réponse dite humanitaire qui s'étire dans le temps.
- **Les catastrophes à évolution lente** (slow-onset disasters) qui évoluent progressivement à partir de changements graduels survenant au fil de nombreuses années ou d'une augmentation de la fréquence ou de l'intensité d'événements récurrents⁶. Par manque de visibilité et de fonds, ces crises n'appellent bien souvent pas de réponse humanitaire d'urgence mais finalement plus au long terme.

Appliqués au cas de Mayotte au lendemain du cyclone Chido, ces éléments méthodologiques viennent questionner la place que joue la crise, comme moment de choc, dans un territoire caractérisé par des services publics essentiels confrontés à leurs limites face aux besoins. Le présent rapport vise ainsi à déterminer dans quelle mesure le cyclone Chido, comme un choc survenant sur un territoire affecté par une crise prolongée, a eu pour effet une prise de conscience des besoins structurels de changement en matière d'accès à l'eau, l'hygiène, l'assainissement pour les populations de l'île.

À travers une rétrospective de l'année écoulée depuis le passage du cyclone, ce 5^{ème} rapport d'observatoire de l'accès à l'EHA de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL présentera le résultat de ses analyses en documentant l'impact du choc ressenti (I), les responsabilités des pouvoirs publics (II), la réponse de la société civile (III) et les avancées structurelles obtenues ou nécessaires (IV).

2 - AESOP, Ecole urbaine de Sciences Po, Habitat précaire et informel en zone à risque à Mayotte : Défis, opportunités et comparaisons internationales, 2025"

3 - Humanitarian Coalition, "What Is a Humanitarian Emergency?"

4 - Crises humanitaires et situations d'urgence | ONG CARE France

5 - Food and Agriculture Organization of the United Nations, KORE - Knowledge platform on Emergencies and Resilience

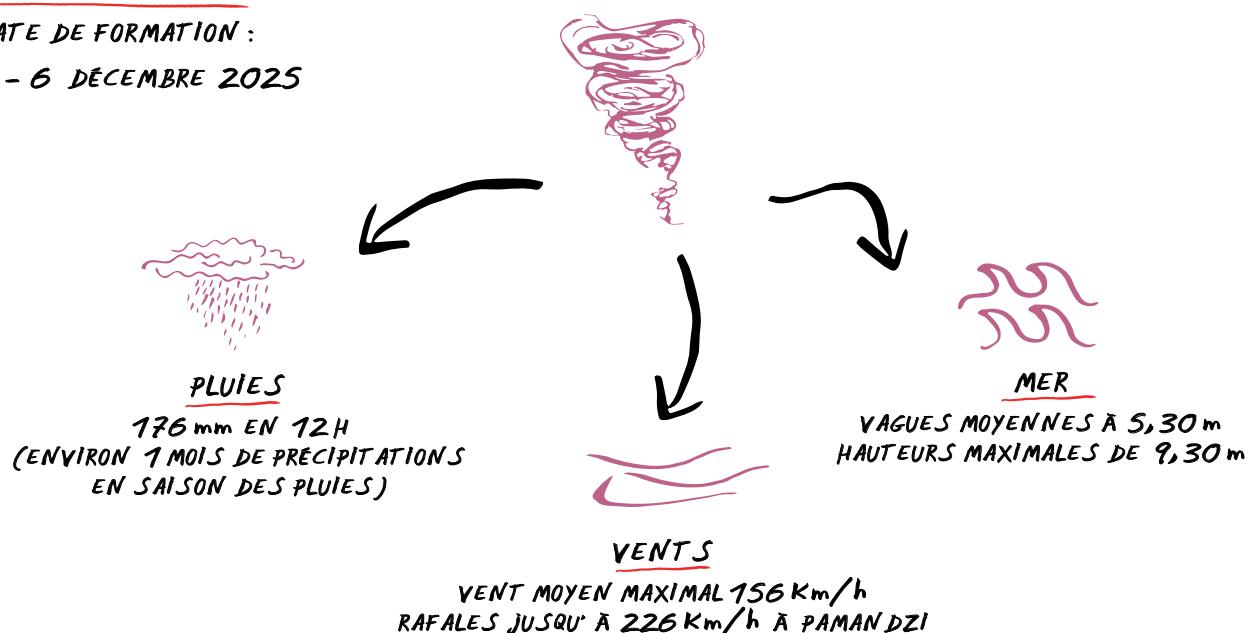
6 - UNHCR, Master glossary of terms

CARTE DE SÉJOUR DU CYCLONE CHIDO - Source : Météo France.

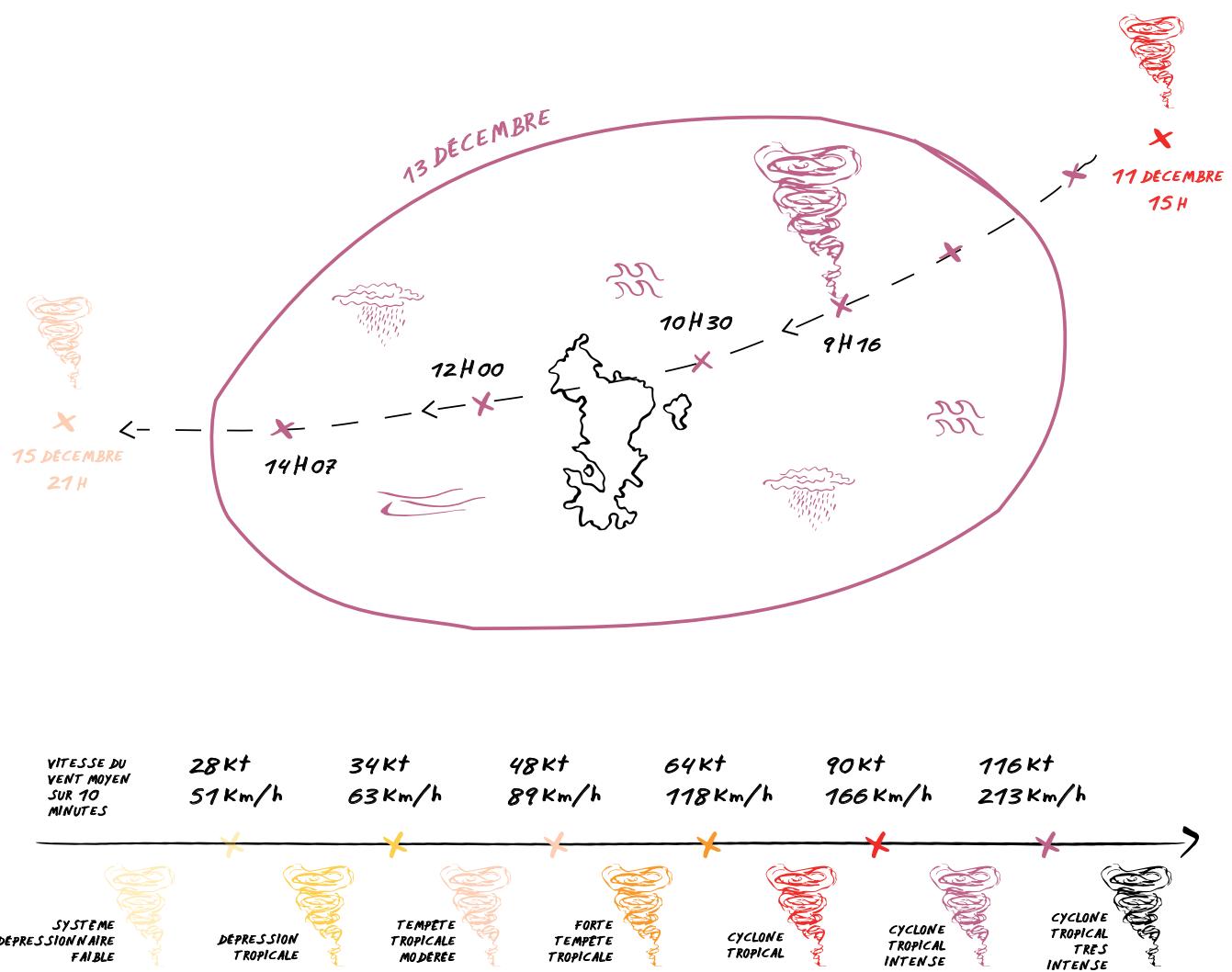
CYCLONE CHIDO

DATE DE FORMATION :

5 - 6 DÉCEMBRE 2025



CYCLONE TROPICAL INTENSE CHIDO - TRAJECTOIRE EN VALEURS RELEVÉES LE 14 DÉCEMBRE 2024, HEURE DE MAYOTTE (UTC+3) - Source : Météo France.



PARTIE 1 - LE CHOC : BILAN MATÉRIEL ET HUMAIN

1.1. BILAN GLOBAL

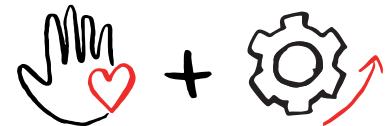
LA DIFFICULTÉ DE FIXER DES INDICATEURS À LA CRISE

Parmi les ressources méthodologiques utilisées dans l'action humanitaire, il n'existe pas de seuil unique et clairement établi permettant de déterminer un point de passage d'une situation de base à une situation de crise.

Les indicateurs existants sont des seuils d'intervention par secteur. Ainsi, dans le domaine de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (EHA), la détermination de l'urgence à intervenir se base notamment sur les seuils épidémiologiques (OMS) et de sécurité alimentaire (via l'IPC – Integrated Food Security Phase Classification, une échelle standardisée qui intègre les informations relatives à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux moyens d'existence dans une déclaration sur la nature et la gravité d'une crise et les implications pour la réponse stratégique⁷). Cependant, ces indicateurs sont souvent très théoriques. En pratique, le déclenchement d'une réponse humanitaire repose malheureusement souvent sur la présence de financement et d'acteur.ice.s capables d'opérer en réponse aux besoins. Par ailleurs, la diversité des contextes nationaux et locaux entraîne inévitablement une analyse différenciée des seuils précités afin d'assurer une étude pertinente et objectivée des situations.

On note également l'existence de standards humanitaires internationalement reconnus définissant des cibles minimales à atteindre. C'est le cas des standards SPHERE : élaborés par des personnels du secteur humanitaire dans des domaines d'expertise divers dont celui de l'eau, l'hygiène et l'assainissement, ils sont formulés sur la base d'éléments factuels et d'expériences passées puis élaborés dans le cadre d'un consensus⁸. Toutefois, ces indicateurs ne sauraient être utilisés comme un référentiel minimal pour deux raisons. D'une part, ils n'ont pas été définis dans ce but : l'objectif des standards SPHERE est de soutenir les professionnel.le.s afin d'assurer des garanties minimales aux communautés affectées⁹. D'autre part, ces seuils font en pratique l'objet quasi-systématique d'adaptations aux contextes par les praticien.ne.s chargé.e.s de leur mise en œuvre - la grande majorité des crises humanitaires voyant ainsi l'instauration de standards spécifiques permettant une meilleure prise en compte des situations. La qualification de crise peut enfin être analysée sur la base des caractéristiques du(des choc(s) et de leurs conséquences : déplacements de population, état des services de base, etc.

Quelles que soient les références utilisées pour tenter d'objectiver une situation de crise, la réponse humanitaire d'urgence a par nature vocation à être mise en œuvre le plus rapidement possible. Elle est également destinée à être limitée dans le temps, jusqu'à l'atteinte de l'objectif visant à replacer les communautés affectées dans la situation dans laquelle elles étaient avant la crise. Dans cette temporalité extrêmement courte, l'analyse des indicateurs par secteurs présentés ci-dessus n'est donc pas réalisable – l'objectivation du niveau réel des besoins est alors indisponible, et inconnue des acteur.ice.s humanitaires lors du déploiement des premières activités de réponse. La présence de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL à Mayotte depuis 2022 a ainsi permis d'objectiver la situation avant la survenue du cyclone, et d'appréhender les besoins colossaux supposés en matière d'EHA.



POINT THÉORIQUE : LE NEXUS HUMANITAIRE- DÉVELOPPEMENT

La crise humanitaire peut être analysée au regard de la réponse qui y est apportée. Une approche théorique permet ainsi de différencier l'action humanitaire, relevant de l'urgence et de la réponse ponctuelle à une crise, des politiques de développement, qui visent à améliorer les conditions de vie d'une population vulnérable avant la survenue d'une crise. Entre ces deux conceptions respectivement de court et de long terme, la notion de rétablissement précoce décrit un processus de rétablissement suivant à accompagner la mise en œuvre des principes du développement, et qui prend racine dans un contexte humanitaire¹⁰. Ce cadre théorique se retrouve depuis une dizaine d'années dans une approche appelée « Nexus humanitaire-développement », qui met en avant la nécessaire coopération entre les acteur.ice.s humanitaires et du développement international afin de mener un travail conjoint pour répondre aux besoins humanitaires urgents tout en assurant la prise en compte des objectifs de développement plus long terme¹¹ s'attaquant aux causes structurelles des vulnérabilités.

7 - Reliefweb, [Integrated Food Security Phase Classification](#)

8 - SPHERE, [Les standards humanitaires](#)

9 - Ibid.

10 - Réseau Inter-agence pour l'Education en Situations d'Urgence, [Glossaire, « Secteur du rétablissement humanitaire précoce »](#)

11 - Strand, Arn. « [Humanitarian development nexus](#) », [Humanitarianism : Keywords](#), 2020



Vue sur le bidonville de Kawéni, huit jours après le passage du cyclone © Michael Bunel

LES CONSÉQUENCES DIRECTES DE CHIDO



BILAN HUMAIN

Entre le 16 et le 18 décembre, les bilans provisoires diffusés par les médias, le gouvernement, les autorités locales et sanitaires faisaient état d'une vingtaine de personnes décédées et plus de 1400 blessé.e.s, dont une cinquantaine en urgence absolue. Ces chiffres partiels – ne prenant en compte que les personnes identifiées et/ou prises en charge – n'ont fait qu'augmenter dans les jours et les semaines suivants. Le bilan consolidé a ainsi dû attendre le déploiement des opérations de secours sur l'ensemble du territoire ainsi que l'enregistrement des personnes décédées¹². Le bilan officiel final fait finalement état de 40 mort.e.s.



BILAN MATÉRIEL

Parmi les impacts les plus marquants et dramatiques, la journée suivant le passage du cyclone a révélé les innombrables destructions du bâti et des constructions. Les premières estimations ont fait état de plus de 19 000 bâtiments touchés¹³, et 70% des habitant.e.s de Mayotte gravement impacté.e.s¹⁴. Mais les plus gravement affectées sont sans conteste les populations vivant dans des habitats précaires (constructions fragiles en tôle et en bois). Alors qu'elles représentent environ 38% des logements¹⁵, aucune habitation en tôle n'a été épargnée par les rafales généralisées à plus de 200 km/h¹⁶. Le 17 décembre, on estime qu'au moins 100 000 personnes se sont trouvées sans toit ni eau¹⁷. L'un des plus gros bidonvilles de Mayotte, dans le quartier de Kawéni, où vivaient selon les estimations 20 000 personnes, a été totalement détruit¹⁸. Ainsi, les foyers les plus précaires ont vu leurs abris et leurs biens disparaître, les plaçant dans une situation critique.

¹² - Les services de l'Etat à Mayotte, « Cyclone Chido : point de situation à 20 heures », 5 janvier 2025

¹³ - Copernicus Emergency Management Service (CEMS), Tropical Cyclone CHIDO in Mayotte, France, EMSR780 - Situational reporting

¹⁴ - Le Monde, « Mayotte : les dégâts causés par le cyclone Chido vus du ciel », 18 décembre 2024

¹⁵ - Insee, « Evolution des conditions de logement à Mayotte »

¹⁶ - Météo France, « Le cyclone Chido a frappé Mayotte », 16 décembre 2024

¹⁷ - France 3 Régions, « Après le cyclone Chido à Mayotte, «On vit en suspens» : l'attente interminable des familles pour obtenir des nouvelles de leurs proches », 17 décembre 2024

¹⁸ - Le Monde, « Mayotte : Kawéni, le plus grand bidonville de France, rayé de la carte », 16 décembre 2024



Kawéni, Mayotte

© Google Earth – 2024 Airbus, acquired on 17/06/2023, processed by Nahel Belgherze - @WxNB



Kawéni, Mayotte (CEMS-RM 780)

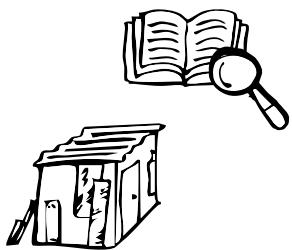
Pléiades-1B © CNES (2024), distributed by Airbus DS, acquired on 15/12/2024 at 07:16 UTC, processed by Nahel Belgherze - @WxNB

Bidonville de Kawéni avant et après Chido. Source : <https://www.catnat.net>



Samir, 47 ans, vit avec ses 7 enfants et sa femme dans le bidonville de Kawéni (Mamoudzou) :

C'était l'apocalypse, je ne parle pas de danger, je parle d'apocalypse. C'était du jamais vu. Des fortes pluies ont secoué toute l'île de Mayotte [...] Aucun banga en tôle n'était vraiment sauvé, tout s'est envolé, c'était une résurrection, comme si le monde avait été anéanti totalement. Les cultures ont été ravagées, une grande partie des animaux ont perdu leur vie, les arbres se sont arrachés. La mer a emporté des maisons sur les côtes. Personne ne pensait qu'il vivrait, personne. Tout le monde a eu peur ce jour-là. On pensait à la mort, on pensait vraiment à la mort.



Le terme **BANGA** désigne aujourd'hui à Mayotte des habitations précaires fabriquées en tôles ondulées.

« OÙ SONT LES GENS ? » UN BILAN RÉVÉLATEUR DES BIAIS À MAYOTTE

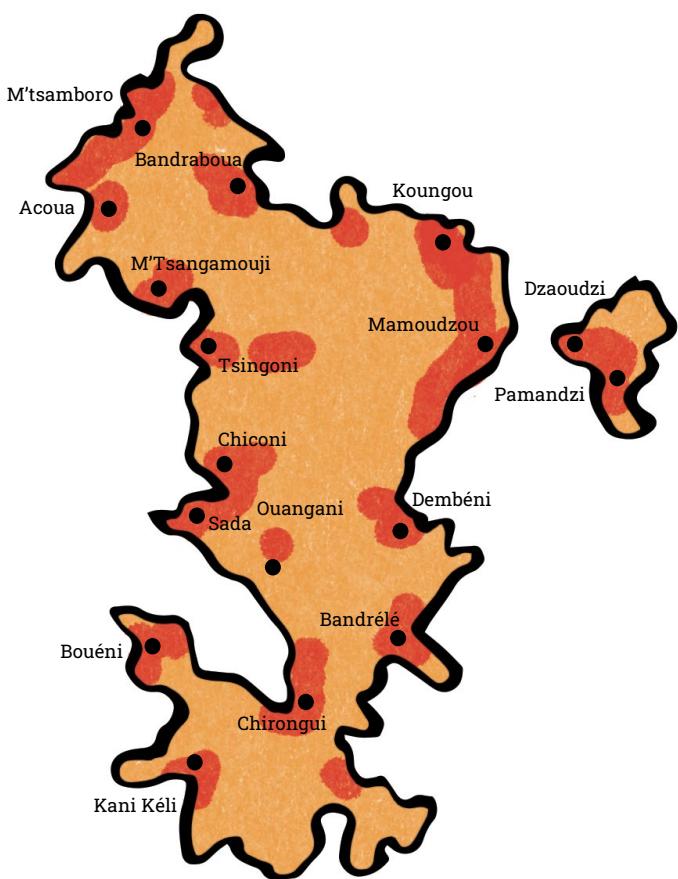
Le matin du 15 décembre, le constat de l'ampleur des destructions a très vite entraîné des craintes d'un bilan humain extrêmement élevé illustré par des discours politiques. Le préfet de Mayotte a affirmé redouter jusqu'à plusieurs milliers de mort.e.s¹⁹ et des rumeurs évoquaient des estimations à 60 000 décès²⁰. Les premiers survols en hélicoptère ne laissaient alors voir que peu de personnes dans les bidonvilles, et seul 1/10ème de leurs habitant.e.s avaient été recensé dans les abris d'urgence.

Plusieurs éléments ont conduit au questionnement par la population, les associations, les médias et les autorités locales de la véracité et de la consistance des statistiques officielles :

- **L'absence de connaissance de la population réelle** vivant à Mayotte, notamment dans les quartiers précaires et informels, en raison de la difficulté de réaliser des estimations et de l'absence de déclaration des personnes en situation administrative complexe
- Plusieurs **témoignages d'odeurs de mort et des rumeurs de charniers humains**²¹
- La **temporalité du déploiement des équipes de secours**, notamment dans les zones sinistrées les plus enclavées, rendues inaccessibles par les dommages survenus sur le réseau routier
- La **rupture quasi-totale des télécommunications pendant plusieurs jours**, empêchant toute reprise de contact entre les disparu.e.s et leurs proches
- Les **pratiques rituelles funéraires religieuses**, ayant potentiellement conduit à des inhumations rapides sous 24h et non recensées par les autorités
- Les limites du **système de délivrance des certificats de décès**, à la fois dues au fonctionnement sous tension des services hospitaliers endommagés et au non-recours à ces formalités par des populations en situation irrégulière, craignant de faire l'objet d'arrestations policières
- La **limitation du bilan officiel** aux décès directement attribuables au cyclone et l'absence de prise en compte des décès indirects, difficilement comptabilisables (liés à l'absence de soins, maladies post-cyclone...)

DÉGÂTS CAUSÉS PAR LE CYCLONE CHIDO AU 21 JANVIER 2025

Source : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Mayotte, Fondation architecte de l'urgence



● Zones urbaines les plus endommagées / détruites

Le nombre des victimes ainsi que l'ampleur des dégâts causés par cet événement climatique d'une violence exceptionnelle ont ainsi mené à l'instauration par Emmanuel Macron d'une journée de deuil national le 23 décembre 2024²².

1.2 LA RUPTURE DES SERVICES PUBLICS

EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT



L'accès aux services de base en EHA a été fortement impacté par le passage du cyclone. En matière d'eau potable, l'île a subi dès le 14 décembre une rupture quasi-complète de l'approvisionnement. Le réseau d'électricité ayant subi d'immenses dégâts²³ (avec 85% des abonné.e.s privés d'électricité²⁴ et un réseau opérationnel à seulement 50%²⁵) a mis en lumière la dépendance critique de la production et de la distribution d'eau à l'électricité, ainsi que la vétusté des réseaux, caractérisée depuis 2023 par un taux de pertes estimé entre 30 et 40%.

19 - [Le Monde](#), « Le cyclone Chido à Mayotte a fait au moins 14 morts ; le préfet redoute « plusieurs centaines », voire « quelques milliers » de morts dans l'archipel », 15 décembre 2024

20 - [Libération](#), « Cyclone Chido à Mayotte : d'où vient l'estimation rétractée de 60 000 morts ? », 19 décembre 2024

21 - [France Info](#), « Cyclone Chido à Mayotte : pour quelles raisons peut-on penser que le bilan humain est moins lourd que redouté ? », 24 décembre 2024

22 - [France Diplomatie](#), Journée de deuil national en hommage aux victimes à Mayotte (23 décembre 2024)

23 - [Les services de l'Etat à Mayotte](#), « Cyclone Chido : point de situation à 12 heures », 17 décembre 2024

24 - [Le Monde](#), « Cyclone Chido à Mayotte : 39 morts recensés, selon le dernier bilan de la préfecture », 30 décembre 2024

25 - [Ibid](#).



L'ENJEU DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE DANS LES CRISES EHA

La production d'eau potable et le traitement des eaux usées étant dépendants de la production d'énergie, les crises EHA sont également liées en grande partie à l'impact sur les réseaux électriques. Le cyclone a endommagé ou détruit 60% à 90% des lignes à moyenne et basse tension (HTA-BT) aériennes²⁶, impactant ainsi directement l'alimentation de tous les bâtiments mais également la production d'eau puisque les pompes à eau, les forages et l'usine de Petite-Terre, ainsi que les infrastructures de traitement des eaux usées, utilisent de l'électricité pour fonctionner.

La sécurisation du réseau électrique est donc primordiale pour assurer une continuité de la production d'eau potable et du traitement des eaux usées à Mayotte. Cela passe par l'enfouissement des réseaux électriques qui sont pour l'instant uniquement aérien, donc fortement exposés aux aléas naturels. Mais également par la mise en place de systèmes de secours de production d'électricité, en réserve pour faire face à de potentielles crises.

De plus, l'Etat juge l'approvisionnement en électricité à Mayotte « *insuffisant compte tenu des besoins croissants du territoire du fait de l'augmentation de la population, et de la consommation d'énergie liée à la production d'eau potable*²⁷ ». La production d'électricité est donc déjà trop faible comparée à la demande, en dehors des phénomènes de crise. Le réseau d'eau était déjà impacté par des coupures d'électricité avant Chido, interrompant ainsi la production et provoquant des coupures d'eau imprévues²⁸.



PAROLES DES EXPERT.E.S



Cédric BERTHOD, Coordinateur EHA chez SOLIDARITÉS INTERNATIONAL :

Ce ne sont pas tant les structures du réseau d'eau qui ont été endommagées, mais les infrastructures électriques qui les alimentaient. Un certain nombre de dispositifs qui produisent de l'eau ont été mis à l'arrêt, notamment des forages et l'usine de dessalement de Petite-Terre. Du côté transport de l'eau, l'absence d'électricité a également mis à l'arrêt et coupé des accès. En effet la topographie de l'île nécessite l'action de nombreuses pompes pour envoyer l'eau dans différentes zones et réservoirs. Tous ces systèmes-là ont mis un peu de temps à être remis en route ce qui a fait que l'accès à l'eau a été encore plus détérioré que d'habitude.

Avant Chido déjà, la production d'eau potable était insuffisante comparée à la demande. Limitée à 37 000 m³ par jour et parfois moins (voir [SOLIDARITÉS INTERNATIONAL : Bilan de la crise de l'eau à Mayotte \(2024\)](#)), elle ne permettait pas de répondre aux besoins en eau estimés à 48 000 m³. Selon le point de situation du LEMA du 19 décembre 2024, quatre jours après le passage du cyclone, seulement 20 000 m³ d'eau étaient produits par jour²⁹. En matière de distribution d'eau potable, le syndicat souligne que certaines communes ne sont alors pas en situation d'être desservies (Dembeni et Mamoudzou notamment). Pour d'autres, l'approvisionnement dépend des volumes produits et transférés dans les réservoirs, « *dans un contexte où le système d'exploitation du délégataire ne permet pas de suivre la situation*³⁰ ». Ces constats sont à remettre en parallèle avec la situation antérieure à décembre 2024. En effet, depuis plus de deux ans, l'ensemble du territoire subissait des tours d'eau à un rythme de coupures allant de 36 heures à 54 heures de coupures pour 24 heures à 18 heures d'ouverture du réseau. À la veille du cyclone, l'accès à l'eau était ainsi déjà largement discontinu, avec 30 heures de coupures³¹.

Ces dysfonctionnements en matière de production et de distribution d'eau potable ont également largement impacté tous.te.s les habitant.e.s de l'île et en particulier les personnes en situation de grande précarité. À la perte de leur toit s'est ainsi ajoutée une indisponibilité quasi-totale d'eau sécurisée. Certaines personnes, qui disposaient avant Chido d'un accès à l'eau potable, ont été contraintes de retourner s'alimenter auprès de rivières ou de puits en raison de la casse de ces infrastructures. Les personnes non raccordées au réseau et qui s'approvisionnaient auprès des bornes fontaines monétiques (BFM) et rampes d'eau ont également subi la perte des contenants permettant de transporter et stocker l'eau (bassines, seaux, jerrycans, brouettes...). L'une des principales conséquences du cyclone a ainsi été l'augmentation drastique de la proportion de population contrainte d'utiliser une eau insalubre pour répondre à ses besoins de base en boisson, en préparation et cuisson des aliments, en hygiène corporelle, en hygiène générale ainsi que pour assurer la propreté du domicile ou du lieu de vie.

²⁶ - Commission de régulation de l'énergie, « [Modification du cadre de régulation du FPE d'électricité de Mayotte à la suite du passage du cyclone Chido](#) », 27 juin 2025

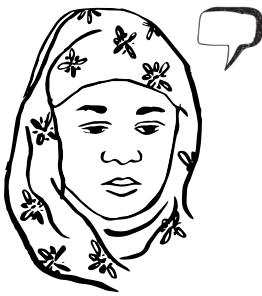
²⁷ - France Info, « [Stratégie pour la refondation : que prévoit l'État pour améliorer la production d'électricité à Mayotte ?](#) », 5 septembre 2025

²⁸ - Les services de l'Etat à Mayotte, Communiqué de presse « [Incident technique – coupure d'eau dans les zones Centre et Sud de Mayotte](#) », 12 novembre 2024

²⁹ - France Info, « [Réseau mobile, électricité, eau : le point sur l'état des infrastructures essentielles à Mayotte après le passage du cyclone Chido](#) », 19 décembre 2024

³⁰ - Ibid.

³¹ - SMAE, Planning des tours d'eau sur la période du 25-11-2024 au 15-12-2024



Halima, 25 ans, vit dans le quartier Boubouni à Vahibé avec son mari et ses 3 enfants :

Après Chido, on a dû aller à la rivière et aux bassins, à la campagne. Personne ne l'utilisait, c'était pour l'élevage des bœufs. Pendant un mois on est allé à ce bassin.

Pour plus d'informations sur ces pratiques antérieures au cyclone, voir :

- [SOLIDARITES INTERNATIONAL : Bilan de la crise de l'eau à Mayotte \(2024\)](#)
- [SOLIDARITES INTERNATIONAL : Accès à l'eau potable à Mayotte – Sources d'approvisionnement et barrières d'accès \(2025\)](#)

IMPACT SUR LE GRAND CYCLE DE L'EAU

Le cyclone a détruit 70% du massif forestier de Mayotte, impactant ainsi le grand cycle de l'eau (voir [SOLIDARITES INTERNATIONAL : Cycle\(s\) de l'eau à Mayotte et gestion des ressources \(2025\)](#)). Cette perte du couvert végétal a plusieurs effets : augmentation de la sensibilité à l'érosion des sols ; pollutions des eaux superficielles, des eaux souterraines et du lagon ; modification du remplissage des retenues collinaires et de la recharge des nappes souterraines ; changement des conditions hydro climatiques de l'île³². Ces éléments soulèvent des enjeux sur le long terme, puisque l'engagement d'opérations de reboisement impliquera d'attendre des dizaines d'années avant de retrouver un couvert forestier équivalent à celui d'avant Chido. Les conséquences du choc sur la ressource en eau pourront alors durer plusieurs années, d'autant que le territoire reste exposé à de nouveaux cyclones.



Bien que peu développé à Mayotte et couvrant une faible part de la population, **le réseau d'assainissement et ses infrastructures** (stations de traitement des eaux usées, ouvrages hydrauliques de postes de refoulement et le réseau de collecte...) a également subi des dégâts dont les conséquences peuvent être classées en deux types :

- Sur les infrastructures non fonctionnelles (nombreuses avant Chido), le cyclone a entraîné **des retards supplémentaires avant la mise en service**, amenant des risques accrus pour les personnes devant être raccordées (rejets directs sans traitement, concentration de personnes non raccordées à un assainissement sécurisé dans une zone concentrée...)
- Sur les infrastructures fonctionnelles, les coupures d'électricité ont conduit à **l'arrêt des systèmes**, stoppant le traitement et causant des dégâts sur les infrastructures, conduisant à une dégradation rapide de l'assainissement dans les quartiers. Parmi les risques, on a constaté la contamination de l'environnement autour des stations d'épuration touchées par le cyclone, due à des débordements ou dégradations.



Zone tampon sur la commune de Mamoudzou
© SOLIDARITÉS INTERNATIONAL



Le service de traitement des déchets a également été fortement impacté. D'une part, le cyclone a généré plusieurs milliers de tonnes de déchets : ordures ménagères, déchets verts et de destruction (charpentes, tôles, bois, béton, parpaings, gravats, électroménager...). D'autre part, les dégâts sur la voirie, les difficultés d'accès au carburant et l'endommagement des camions du SIDEVAM (seulement 30% des véhicules du service étaient fonctionnels en mars³³) ont entraîné la mise à l'arrêt forcée des services de ramassage pendant une à deux semaines. Par ailleurs, l'unique installation de stockage de déchets non dangereux située à Dzoumogné a subi l'impact du cyclone, qui a entraîné une inondation des casiers d'enfouissement, et la fragilisation du massif de déchets par les pluies, augmentant les risques d'effondrement lors du broyage³⁴. Enfin, certains quais de transfert (où sont apportés les déchets collectés avant leur acheminement vers le centre d'enfouissement) ont été fortement endommagés, comme à Hamaha (Mamoudzou) et Badamiers (Petite-Terre).

32 - IGEDD, Rapport, « Projet de sortie de crise de l'eau à Mayotte : direction de projet de novembre 2023 à décembre 2024 », 8 juillet 2025

33 - RFI, « Trois mois après le passage du cyclone Chido, Mayotte croule sous des montagnes de déchets », 13 mars 2025

34 - France Info, « Pourquoi Mayotte croule toujours sous les déchets près de trois mois après le passage du cyclone Chido ? », 12 mars 2025

AUTRES SERVICES PUBLICS

Outre l'eau et l'assainissement, c'est l'ensemble des services publics mahorais qui a subi la violence du cyclone. Dans un contexte où les services de santé et d'éducation étaient déjà sous pression et déficients, la tempête a considérablement affecté les infrastructures et les services locaux.

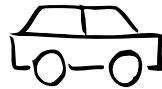


Les 221 écoles, 22 collèges et 11 lycées de l'archipel ont tous été impactés : **40% du bâti scolaire a été inutilisable³⁵**. Ces infrastructures initialement saturées et dégradées étaient déjà largement insuffisantes pour les 117 000 élèves de l'île³⁶ avant Chido, avec 41% des établissements fonctionnant par un système de rotation dans les écoles primaires pour pallier la saturation des locaux³⁷. La rentrée scolaire initialement prévue au 13 janvier a été décalée au 27 janvier³⁸. Malgré cela, 45 écoles et 4 établissements du secondaire trop endommagés n'ont pas pu rouvrir à cette date, laissant de nombreux enfants sans accès à l'école. Même constat pour la rentrée de septembre 2025 : **une grande partie des écoles n'a pas pu rouvrir** en raison d'un retard des travaux de réparation liés à un manque de subventions. Les systèmes de rotations, déjà existants avant Chido, sont donc pérennisés pour permettre d'accueillir les élèves des écoles qui n'ont pas encore pu rouvrir. En septembre 2025, certain.e.s élèves ont donc toujours cours deux heures par jour³⁹.



L'unique centre hospitalier de Mayotte (CHM) a été fortement endommagé. La maternité qui gère habituellement entre 20 et 30 accouchements par jour, a vu plusieurs de ses services affectés, dont les services des grossesses à haut risque et de chirurgie gynécologique⁴¹. Le service des urgences du CHM et de Petite-Terre ont pu rouvrir le 17 décembre⁴². Toutefois au 3 janvier, encore un quart des services n'étaient pas opérationnels⁴³. Santé Publique France a ainsi mis en évidence de nombreux cas de plaies surinfectées, nécessitant parfois

des interventions chirurgicales lourdes (amputations, traitement de fasciites nécrosantes), traduisant des retards dans la prise en charge des patient.e.s⁴⁴.



Mayotte est caractérisée par un axe routier principal (RN1/RN2/RN3), sans alternative possible au regard du réseau de routes départementales vieillissant⁴⁵. Inadapté à l'ampleur du trafic, cet axe connaît des embouteillages chroniques, principalement sur deux sections : Kawéni et le secteur Passamainty-Mtsapéré (commune de Mamoudzou)⁴⁶. Le 14 décembre, **l'ensemble du réseau routier était impraticable**. Le service d'urgence Copernicus estime alors sur la base des images satellites que **105 km de routes sur 225 ont été endommagés ou détruits⁴⁷**. De nombreux obstacles anthropiques (tôle, matériaux, objets...) et naturels (arbres et autres végétaux) bloquaient les axes de transport. À J+2 après le cyclone, 30% du réseau routier est toujours impraticable. Des zones entières du territoire restent inaccessibles et de gros travaux de déblaiement des routes sont nécessaires pour atteindre des villes coupées du reste de l'île⁴⁸. Les déplacements routiers sont alors d'autant plus limités que des restrictions sur la vente d'essence sont rapidement mises en œuvre afin de prévenir les pénuries. Le transport maritime n'est pas en reste : sur les quatre barge assurant en temps normal la liaison entre Grande-Terre et Petite-Terre, deux ont été mises hors service, endommagées par Chido⁴⁹.

1.3. CONSÉQUENCES SOCIALES ET SANITAIRES

Après le passage d'un cyclone, on peut classer les conséquences en deux catégories. Les conséquences directes, à savoir les victimes physiques, psychologiques et les dégâts matériels attribuées au phénomène, et les conséquences indirectes, incluant à court et moyen terme les risques sanitaires découlant notamment de la dégradation de l'accès à l'EHA⁴⁹. L'ensemble de ces impacts possède une forte incidence sur les personnes en situation de précarité, renforçant ainsi leurs vulnérabilités préexistantes.

ENJEUX DE SANTÉ ET RISQUES ÉPIDÉMIQUES

Les dégâts matériels et humains présentés plus haut ont eu de nombreux impacts négatifs sur la santé des populations. Outre l'impact général de l'indisponibilité des services de santé, les professionnel.le.s dont SOLIDARITÉS INTERNATIONAL, ont rapidement alerté sur les risques de développement et de propagation d'épidémies de maladies hydriques et vectorielles, sur un territoire déjà fortement affecté par ces dernières (voir [SOLIDARITÉS INTERNATIONAL : Maladies hydriques et vectorielles à Mayotte \(2024\)](#)).

³⁵ - [Le Monde, « Cyclone Chido à Mayotte : 39 morts recensés, selon le dernier bilan de la préfecture », 30 décembre 2024](#)

³⁶ - [Ouest France, « Mayotte, des milliers d'enfants toujours privés d'école », 5 mai 2025](#)

³⁷ - [Tanguy Mathon Cécillon, Gilles Séraphin. Non-scolarisation et déscolarisation à Mayotte : dénombrer et comprendre. Université Paris Nanterre / Cref / Efis. 2023](#)

³⁸ - [Le Monde, « A Mayotte, dévastée par le cyclone Chido, une rentrée scolaire dans des conditions dégradées », 27 janvier 2025](#)

³⁹ - [France 24, « A Mayotte, une rentrée des classes en chantier », 25 août 2025](#)

⁴⁰ - [Le Parisien, « Cyclone Chido : 25 premiers patients « en situation urgente » évacués vers La Réunion », 16 décembre 2024](#)

⁴¹ - [Les services de l'Etat à Mayotte, « Cyclone Chido : point de situation à 12 heures », 17 décembre 2024](#)

⁴² - [France Info, « Cyclone Chido : des consultations itinérantes annoncées pour les patients suivis pour drépanocytose et autres maladies métaboliques à Mayotte », 3 janvier 2025](#)

⁴³ - [SPF, Chido à Mayotte. Bulletin du 1 décembre 2024](#)

⁴⁴ - [SPF, Chido à Mayotte. Bulletin du 31 décembre](#)

Alors que l'année 2024 a subi une sérieuse épidémie de choléra, l'accès plus que limité à l'EHA est ainsi venu aggraver la situation sanitaire déjà fragile à Mayotte à différents niveaux. Le 31 décembre 2024, le bulletin de SPF indique ainsi que « Les pathologies hydriques telles que les gastro-entérites aiguës à rotavirus, la fièvre typhoïde, le choléra, ainsi que des maladies comme la leptospirose et la bronchiolite, figurent parmi les menaces principales »⁵⁰. Plusieurs causes peuvent être relevées, en lien avec les conséquences de Chido :



- La population s'est retrouvée sans accès fiable à l'eau et avec un système d'assainissement gravement compromis. Elle a été contrainte de puiser dans des sources d'eau non sécurisées ou de recourir à des stocks d'eau stagnante favorisant la prolifération de pathogènes responsables de gastro-entérite aiguë, de fièvre typhoïde et du choléra.



- En plus d'une diminution d'accès à l'eau potable, un grand nombre de foyers s'est retrouvé exposé aux piqûres de moustiques, suggérant un risque accru de maladies vectorielles. Une épidémie de Chikungunya a été déclarée le 27 mai 2025⁵¹, avec 1098 cas enregistrés entre début mars et fin juin⁵².

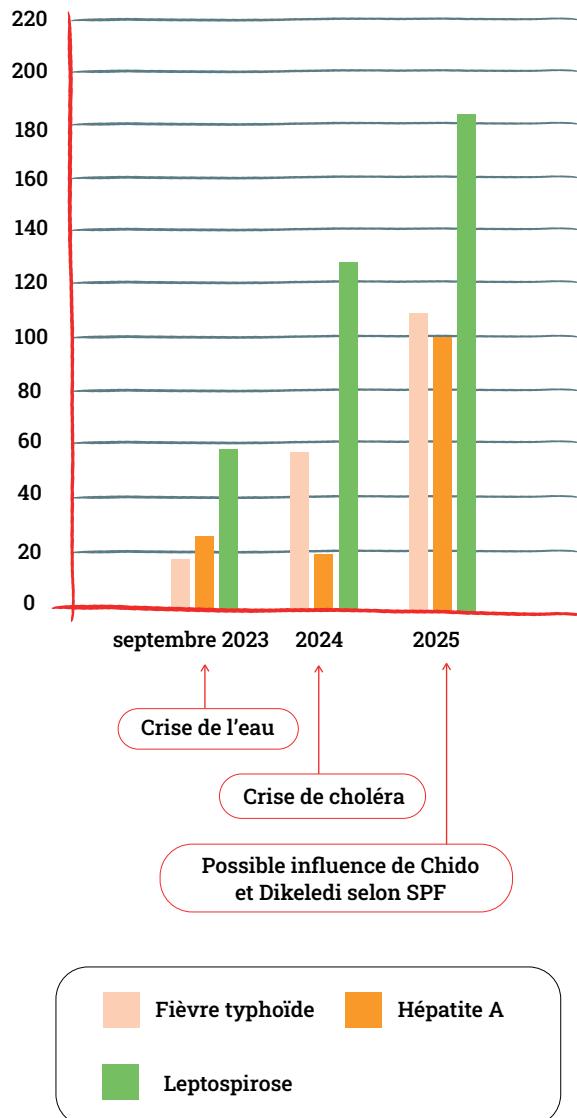


- La présence de nombreux déchets et de dépouilles animales à ciel ouvert pendant plusieurs jours, voire semaines, a contribué à une surexposition aux risques de maladies transmises par les nuisibles dont les rongeurs.



- En l'absence d'eau propre et de produits d'hygiène de base (savon), une large part de la population a été pendant plusieurs semaines dans l'incapacité d'assurer les gestes d'hygiène de base visant à bloquer les chaînes de transmission et à endiguer la propagation d'épidémies.

ÉVOLUTION DES MALADIES HYDRIQUES APRÈS CHIDO - Source : Santé Publique France



Les risques sanitaires étaient alors d'autant plus importants que les capacités des services de santé étaient extrêmement limitées. Au-delà des destructions, la pénurie de médicaments a conduit le directeur de l'ARS à alerter publiquement sur ces derniers⁵³.

Le 27 décembre 2024, dans une tribune publiée par le journal *Le Monde*, la sociologue Aude Sturma et SOLIDARITÉS INTERNATIONAL ont également interpellé les autorités sur le risque de sur catastrophe sanitaire⁵⁴.

⁴⁵ - Département de Mayotte, « L'essentiel du projet - Département de Mayotte - BUM »

⁴⁶ - Copernicus Emergency Management Service (CEMS), Tropical Cyclone CHIDO in Mayotte, France - EMSR780 - Situational reporting

⁴⁷ - France Info, « Cyclone Chido à Mayotte : déblayer les routes, la priorité des secours », 18 décembre 2024

⁴⁸ - La Croix, « La barge, lien incontournable mais mis à mal par le cyclone à Mayotte », 3 février 2025

⁴⁹ - Avril Rebecca, « Quels sont les risques d'épidémies à la suite d'un cyclone ? », 27 septembre 2019

⁵⁰ - SPF, « Chido à Mayotte. Bulletin du 31 décembre 2024. »

⁵¹ - SPF, « Chikungunya et dengue à Mayotte. Bulletin du 30 mai 2025. »

⁵² - SPF, « Chikungunya et dengue à Mayotte. Bulletin du 4 juillet 2025. »

⁵³ - France Info, « Après Chido, le risque de maladies hydriques «n'est pas identifié comme majeur mais on doit le surveiller» dit l'ARS », 15 janvier 2025

⁵⁴ - Le Monde, Tribune, « La vulnérabilité structurelle des services de santé à Mayotte fait craindre une surcatastrophe sanitaire », 27 décembre 2024

PRÉCARISATION ET EXACERBATION DES TENSIONS SOCIALES

PAROLES DES EXPERT.E.S



Daniel GROS, bénévole pour la Ligue des droits de l'Homme (LDH) à Mayotte, 17 décembre 2024 :

Pas d'eau depuis des jours, mais pas d'eau du tout. Rien n'a été prévu. Tout est pulvérisé. Dans les quartiers pauvres des cases en tôle, dès la fin de l'ouragan, toute la population a commencé à trier les matériaux. Et à reconstruire. Rares sont les personnes qui ont pris l'habitude d'attendre quoi que ce soit de l'Etat. Je ne vais pas être méchant, mais ceux qui pensent avoir des droits ne vivent pas dans des maisons en tôle.



Cultures détruites après le passage du cyclone © Michael Bunel



Dès le 14 décembre 2024, toute l'île était à l'arrêt et il était impossible de se procurer de la nourriture. Le fonctionnement des magasins et des espaces de stockage étant dépendant de l'électricité, les commerçant.e.s ont perdu une partie de leurs stocks en raison de la rupture de la chaîne du froid et se sont trouvés dans l'impossibilité d'ouvrir leurs locaux (absence de lumière, dispositifs de paiement connectés et portes électriques non fonctionnels). Dès leur réouverture entamée le lendemain, les commerçant.e.s ont alerté sur la raréfaction des denrées alimentaires, les obligeant à limiter l'achat de produits de première nécessité (y compris l'eau en bouteille) ; le préfet de Mayotte appelant pour sa part à « faire preuve de civisme et de modération dans les achats pour que chacun puisse avoir accès à des vivres »⁵⁵. Les pénuries d'électricité ont impacté les dispositifs de paiement par carte bancaire dans nombre de moyennes et grandes surfaces, de même que le retrait d'argent dans les distributeurs non fonctionnels pendant les deux premiers jours. Selon le bulletin SPF du 31 décembre, 85% des foyers interrogés dans 12 villages ont déclaré rencontrer une difficulté croissante d'accès à la nourriture⁵⁶.



Le cyclone a ravagé les cultures locales, déjà peu nombreuses, renforçant la dépendance du territoire aux importations. Cela a été amplifié par la capacité limitée du port de Longoni, qui n'a pas permis l'augmentation du volume des importations de biens pourtant essentiels. Couplés à l'inaccessibilité des routes, à l'absence d'électricité empêchant l'ouverture des commerces et aux possibilités de déplacements restreintes, ces enjeux d'approvisionnement ont immédiatement conduit à des pénuries alimentaires sur le territoire.



Fatima, 57 ans, vit avec sa fille et ses 7 petits-enfants dans le quartier de Mangajou à Longoni (Koungou) :

Le plus urgent après le cyclone, c'est qu'on avait besoin de quelque chose à manger, car si j'avais du riz j'aurais pu faire de la bouillie de riz pour donner aux enfants. Pour l'eau, on avait 2 jerricanes qui nous suffisaient pour la boisson et pour le reste, on partait à la rivière.

55 - Les services de l'Etat à Mayotte, « Cyclone Chido : point de situation à 12 heures », 17 décembre 2024
56 - SPF, « Chido à Mayotte. Bulletin du 31 décembre 2024. »

57 - Infomigrants, « À Mayotte, la fermeture du bureau des étrangers empêche les habitants de régulariser leur situation », 7 mars 2025

58 - Le Monde, « A Mayotte, des bureaux de l'état civil bloqués depuis un mois et demi par un collectif de citoyens », 29 septembre 2025

59 - SPF, « Chido à Mayotte. Bulletin du 31 décembre 2024. »

60 - SPF, « Chido à Mayotte. Bulletin du 30 janvier 2025 »

61 - France Info, « Cyclone Chido : « on a énormément de pertes », entre les dégâts et les pillages, l'inquiétude des commerçants à Mayotte », 17/12/2024

62 - France Info, « Cyclone Chido : des écoles pillées et vandalisées à Cavanzi et Combani », 26/12/2024

63 - Le Nouvel Obs, « Mayotte dévastée par le cyclone Chido : face au risque de pillages, un couvre-feu mis en place dès mardi soir », 17 décembre 2024



PAROLES DES EXPERT.E.S



Cédric BERTHOD, coordinateur EHA chez SOLIDARITÉS INTERNATIONAL :

Là où l'impact est direct, c'est pour les populations les plus vulnérables, notamment celles qui dépendent de l'économie informelle et de l'autoproduction pour leur alimentation. Eux, ils ont vu leurs ressources disparaître en grande partie, ce qui les rend encore plus précaires. On parle de presque un tiers de la population, donc c'est tout sauf négligeable.



L'IMPACT DE CHIDO SUR LA SANTÉ MENTALE

Au 31 décembre, près de 48 % des foyers enquêtés lors des maraudes communautaires menées par SPF ont signalé des troubles psychologiques (stress, peur) exacerbés par la perte de logement et l'accès limité à l'eau potable et à l'alimentation⁵⁹. À la fin du mois, SPF enregistrait 44% des adultes concernés par des troubles psychologiques attribués au cyclone et ses conséquences, et 41% chez les enfants⁶⁰.



Le bilan des destructions a entraîné une précarisation des personnes les plus vulnérables, principalement les familles vivant dans des bidonvilles. Outre la perte de leur toit, de nombreuses personnes ont perdu tous leurs biens et leurs documents administratifs, y compris leurs papiers d'identité. Or, dans ces quartiers précaires, certain.e.s se trouvaient déjà dans une situation administrative complexe, par exemple en raison de la difficulté d'obtention de la nationalité française ou des enjeux de renouvellement des titres de séjour, liés au blocage des services préfectoraux⁵⁷ et de l'état civil⁵⁸.



Halima, 25 ans, vit dans le quartier de Boubouni à Vahibé avec son mari et ses 3 enfants :

Même mes papiers d'identité ont disparu, je me préparais pour déposer un papier mais il s'est envolé. Et les papiers de mes enfants se sont aussi envolés. On avait un titre de séjour familial.



PAROLES DES EXPERT.E.S

Manon BODIN, Psychologue clinicienne référente Mayotte chez Terra Psy – Psychologues sans frontières :

De nombreuses personnes qu'on a rencontrées juste après le cyclone présentaient des manifestations cliniques compatibles avec un état de stress aigu. Ces symptômes se caractérisaient notamment par une hypervigilance marquée, en particulier face au vent, pouvant entraîner des perturbations du sommeil et de l'appétit. Certaines personnes rapportaient également la survenue de cauchemars à thématique traumatique, une anxiété généralisée, et plusieurs signes physiologiques associés comme des tensions musculaires, une irritabilité, des difficultés de concentration... Ces observations suggèrent une réaction psycho traumatique immédiate consécutive à l'exposition à l'événement.

Face au manque d'eau, de nourriture et d'électricité engendré par Chido, et la mise en œuvre retardée de l'aide par les autorités publiques, quelques scènes d'intrusion et de vol entre individus ont été observées dès les premiers jours dans des commerces⁶¹, des abris d'urgence⁶² et des zones agricoles⁶³. En réaction, le préfet a instauré un couvre-feu dès le 17 décembre 2024, de 22 heures à 4 heures, alors même que des personnes étaient contraintes de dormir dehors en raison de la destruction de leur habitat par Chido.



PARTIE 2 - RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES POUVOIRS PUBLICS

2.1. PRÉVENTION ET PRÉPARATION AUX CRISES

Les pouvoirs publics possèdent de multiples responsabilités dans la prévention des risques naturels. Préalablement à la réponse et la gestion de crise face aux risques d'aléas naturels, l'administration est ainsi chargée de la mise en place de plans de préventions, réalisés à plusieurs échelles.

LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

| | |
|--|---|
|  ÉCHELLE NATIONALE | → Les plans d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) sont réalisés pour chaque risque majeur, sous l'autorité du préfet, afin de protéger les populations, les biens et l'environnement. |
|  ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE | <ul style="list-style-type: none">→ Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) élaboré par le SDIS, sous l'autorité du préfet : il dresse l'inventaire des risques de toute nature sur le territoire ainsi que les objectifs de couverture⁶⁴.→ Le dossier départemental des risques majeur (DDRM)⁶⁵ – Document public établi par le préfet : il permet l'accès aux informations permettant d'acquérir les réflexes essentiels et les clés pour une bonne politique de prévention. Il a pour vocation de servir de base à l'élaboration d'autres supports réglementaires⁶⁶.→ Le contrat territorial aux réponses et aux effets potentiels des menaces (CoTTRiM)⁶⁷ – Document confidentiel à usage de l'autorité préfectorale : il permet d'établir la réponse capacitaire face aux risques existants dans le SDACR et le DDRM.→ Le plan de prévention des risques naturels (PPRN)⁶⁸ – Document public établi par le préfet, en lien avec les collectivités concernées : il délimite les zones exposées aux risques naturels prévisibles et réglemente l'utilisation des sols (interdictions de construire, mesures de prévention, de protection, de sauvegarde, etc. à mettre en œuvre par les collectivités ou les particulier.e.s)⁶⁹. |
|  ÉCHELLE COMMUNALE | <ul style="list-style-type: none">→ Le plan communal de sauvegarde (PCS)⁷⁰ – Document public arrêté par le maire, obligatoire pour certains territoires exposés aux risques (dont Mayotte) : il est l'outil de gestion de crise des communes et prévoit l'information du public, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, l'organisation de la préparation, le recensement des moyens disponibles, et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.→ Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)⁷¹ – Document public établi par le maire sur la base du DDRM : il expose les risques présents sur la commune et les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place, afin d'en informer la population. Les mairies doivent faire connaître leur DICRIM au public par tous les moyens appropriés⁷². |



Le **RISQUE MAJEUR** est la possibilité que se produise un évènement naturel ou technique spécifique ayant des conséquences graves pour les populations ou sur l'environnement⁷³.

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES SELON LES ACTEURS

ORGANIGRAMME DES ACTEURS & PRÉROGATIVES DANS UNE SITUATION DE CRISE

PREFECTURE DE MAYOTTE

- ✓ CHARGÉE DE LA MISE EN PLACE DE PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION FACE AUX RISQUES
- ✓ GESTION DU SIDP - (SERVICE INTERMINISTERIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE)
- ✓ COORDINATION DE LA CELLULE DE CRISE PRÉFECTORALE

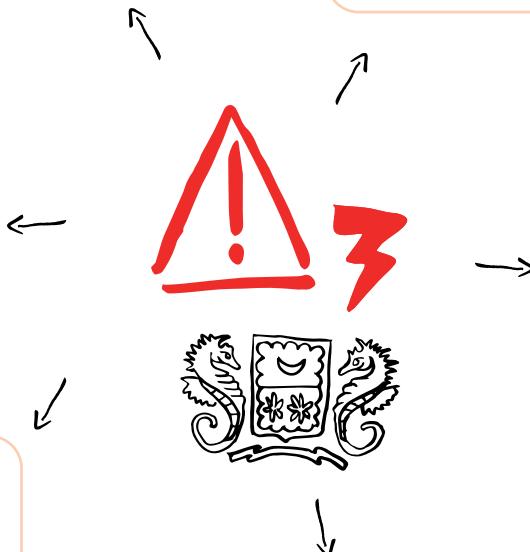
SÉCURITÉ CIVILE

COORDONNÉE PAR LE SIDP DE LA PREFECTURE DE MAYOTTE⁷⁴

- ✓ PRÉVENTION DES RISQUES DE TOUTES NATURES
 - ✓ INFORMATION ET ALERTE DES POPULATIONS
 - ✓ PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT CONTRE LES ACCIDENTS, LES SINISTRES ET LES CATASTROPHES
- CES MISSIONS SONT ASSURÉES PRINCIPALEMENT PAR LES POMPIERS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- ✓ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- ✓ GESTION DU SDIS



COMMUNES

- ✓ ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PCS ET DU DICRIM
- ✓ MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SALUBRITÉ PUBLIQUES

SPF

- ✓ PRODUCTION DE DONNÉES (VEILLE SANITAIRE, RAPPORTS ÉPIDÉMIOLOGIQUES)
- ✓ MISE À DISPOSITION DU RENFORT DE LA RESERVE SANITAIRE

ARS

- ✓ ORGANISATION ET COORDINATION DU DISPOSITIF DE SANTÉ
- ✓ VEILLE SANITAIRE, PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

64 - SDACR Horizon 2025

65 - Code de l'environnement, articles R.125-11 et s.

66 - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, « Le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) », 1 octobre 2024

67 - Code de la sécurité intérieure, articles L.116-1 et s.

68 - Code de l'environnement, articles L.562-1 et s.

69 - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environne-

ment, la mobilité et l'aménagement, « Le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN ou PPRNP) », 2 octobre 2024

70 - Code de la sécurité intérieure, articles L.731-3 et s.

71 - Code de l'environnement, article R.125-11

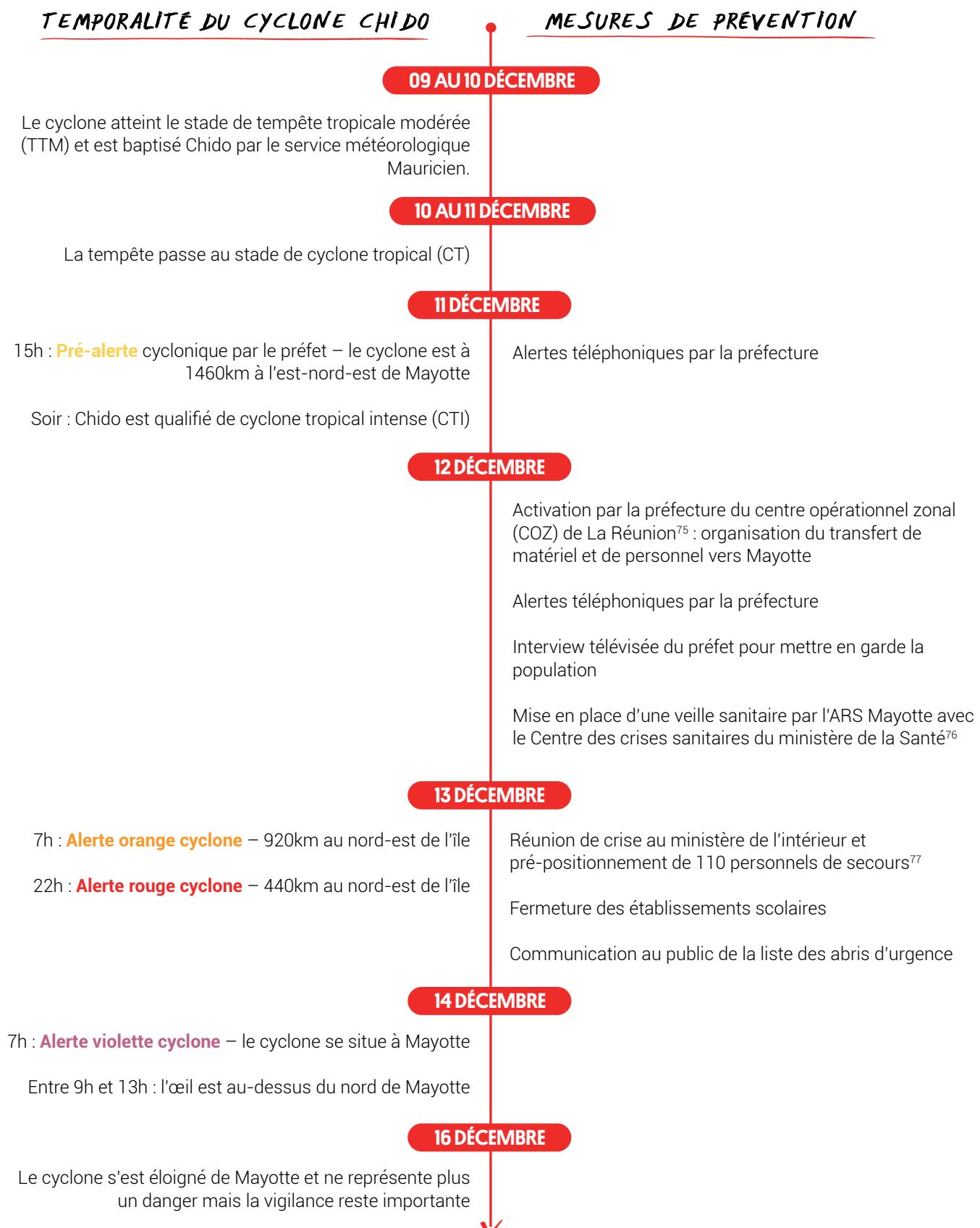
72 - Georisques, « Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) »

73 - Ministère de la culture, France Terme, « Risque majeur »

74 - Les services de l'Etat à Mayotte, « Sécurité civile »

ÉTUDE DE CAS CHIDO : ANALYSE DU DISPOSITIF ET SES LIMITES

MESURES PRÉVENTIVES MISES EN ŒUVRE



⁷⁵ - France Info, « Cyclone Chido : au cœur du centre opérationnel zonal de La Réunion, base arrière pour l'envoi des secours vers Mayotte », 19 décembre 2024

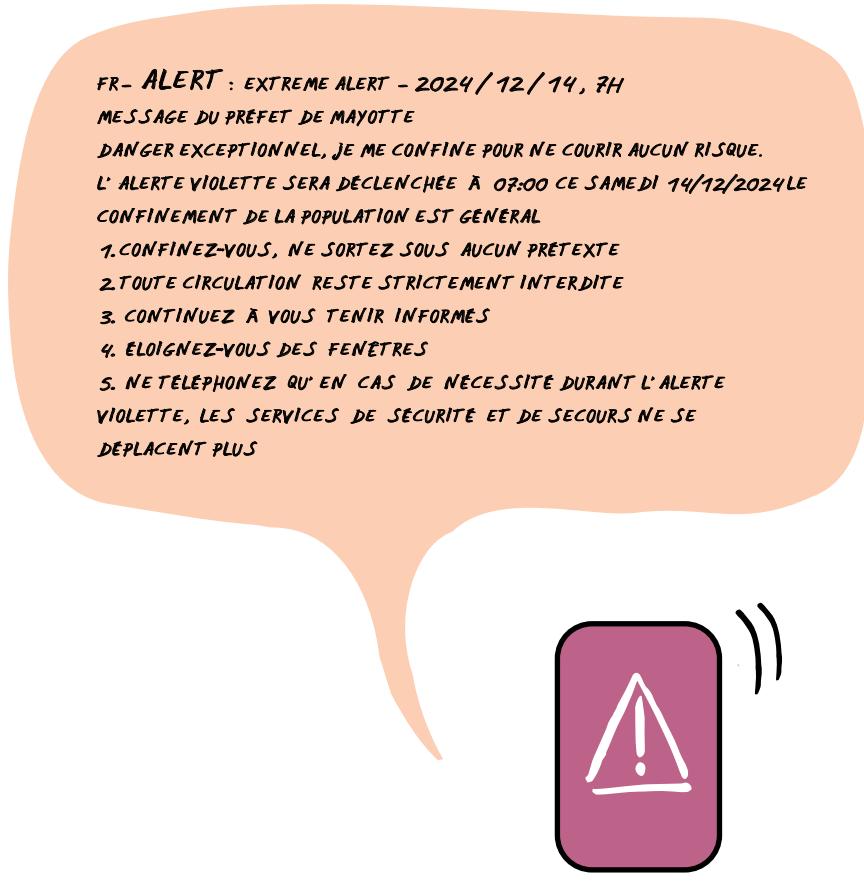
⁷⁶ - ARS Mayotte, « Bilan des événements climatiques CHIDO et DIKELEDI », 14 janvier 2025

⁷⁷ - Ministère de l'Intérieur, Communiqué de presse, « Envoi de renforts face à l'arrivée de la tempête tropicale CHIDO dans l'océan Indien », 12 décembre 2024



Des systèmes d'alerte ont été envoyés sur tous les téléphones mobiles par la préfecture, deux jours avant le passage du cyclone, le 13 décembre 2024, d'abord à 18h12 en français, puis à 22h44, en arabe. Une nouvelle alerte a été envoyée le 14 décembre à 7h. Ces alertes ont été diffusées via le système FR-Alerts⁷⁸.

NOTIFICATION ALERTE VIOLETTE CYCLONE SUR TÉLÉPHONE



Samir, 47 ans, vit avec ses 7 enfants et sa femme dans le bidonville de Kawéni à Mamoudzou :

Ils auraient pu communiquer autrement [pour prévenir de l'arrivée du cyclone], notamment par les minarets parce qu'ici c'est une société musulmane donc il y en a partout.



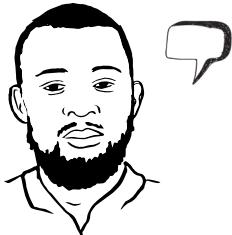
MANQUE D'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION

Les alertes à la population ont été critiquées à maintes reprises par les populations sinistrées et les acteurs associatifs après le passage du cyclone :

- L'ensemble des informations officielles (radio, télévision, presse et réseaux sociaux) a été transmis uniquement en langue française.
- Si les messages diffusés via FR-Alerts étaient traduits en shimaoré sur le site internet, de nombreuses personnes ont rapporté avoir reçu celui-ci **uniquement en français et par écrit**, sur une île où 61% de des personnes âgées de 18 à 64 ans rencontrent des difficultés à l'écrit en langue française⁷⁹.

⁷⁸ - FR-Alert « Météorologie - Cyclone tropical (typhon, ouragan) - Cyclone Chido (alerte rouge) », 13 décembre 2024

⁷⁹ - Insee, « Enquête formation tout au long de la vie 2022-2023 »

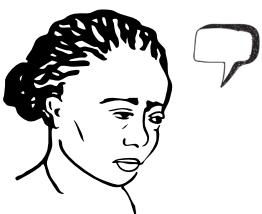


Youssouf, 26 ans, vit dans un banga dans le quartier de Tchiréni à Longoni (Koungou) :

Les alertes via les téléphones n'étaient pas suffisantes. Il fallait que ça soit la police municipale qui vienne nous alerter car beaucoup de personnes ne comprennent pas le français. Donc la police municipale aurait pu venir dans les quartiers pour dire qu'il fallait se réfugier au niveau des écoles.

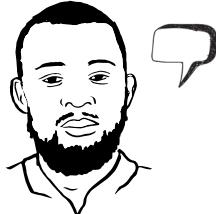
BARRIÈRES D'ACCÈS AUX SYSTÈMES DE PRÉVENTION

Au-delà de l'accessibilité de l'information, on a constaté d'importantes barrières d'accès aux dispositifs mis en œuvre par les autorités publiques en amont du cyclone. C'est le cas notamment des centres d'hébergement d'urgence, ou abris temporaires, mis en place par le préfet en amont de la catastrophe. Le 13 décembre, une liste de 71 bâtiments réquisitionnés, dont des établissements scolaires, servant d'abris d'urgence (dans 11 communes : Acoua, Bandrélé, Chirongui, Dzaoudzi-Labattoir, Mamoudzou, Mtsangamouji, M'tsamboro, Ouangani, Pamandzi, Sada et Tsingoni⁸⁰). La capacité d'accueil totale annoncée par le préfet était de 15 000 personnes. Toutefois, les personnes vivant dans les quartiers précaires, qui étaient alors les plus à risques au regard de la fragilité de leurs habitations, ont témoigné de plusieurs barrières d'accès : **distance des centres, nombre de places insuffisantes, manque d'information sur leur localisation.**



Halima, 39 ans, vit avec ses 11 enfants dans le quartier de Coconi à Longoni (Koungou) :

On a été informés de la mise en place d'abris. On devait s'abriter à l'école mais comme c'était loin, on n'a pas pu s'y rendre.



Youssouf, 26 ans, vit dans un banga dans le quartier de Tchiréni à Longoni (Koungou) :

On ne savait pas où aller. Même les écoles étaient déjà pleines, on a cherché des maisons en dur pour s'abriter avec ma mère, mon frère et ses enfants.



Fatima, 57 ans, vit avec sa fille et ses 7 petits-enfants dans le quartier de Mangajou à Longoni (Koungou) :

Je n'y croyais pas, je pensais que ce n'était pas vrai car je ne l'avais jamais vécu auparavant. On avait un petit stock de riz à la maison, mais on ne s'était pas préparé. On était dans notre maison avec ma fille et mes petits-enfants quand la tempête a commencé, puis j'ai reçu l'appel d'une personne qui me conseillait d'aller m'abriter ailleurs. Quelques minutes plus tard, quand ça s'est un peu calmé, on a décidé de sortir et d'aller chez notre voisine qui elle a une maison en dur et c'est après que notre maison s'est 'envolée'. On a perdu notre stock de riz.

Par ailleurs, de nombreux.es observateur.ice.s ont souligné les craintes des personnes se trouvant en situation irrégulière. Si la préfecture avait annoncé que « Toute personne qui se présente, quelle que soit sa situation réglementaire, irrégulière ou régulière pourra être accueillie dans un centre »⁸¹, seules 10 000 personnes étaient accueillies le soir du passage du cyclone. Les hommes étant plus sujets aux risques d'arrestation par la police aux frontières au regard des pratiques policières à Mayotte, la majorité des abrité.e.s étaient des femmes et des enfants⁸².

80 - [Les services de l'Etat à Mayotte, Liste des centres d'hébergement](#)

81 - [Le Parisien, « Cyclone Chido à Mayotte : un plan d'évacuation des centres d'hébergements d'urgence en préparation », 4 janvier 2025](#)

82 - [France Info, « Cyclone Chido : «Depuis jeudi, nous ne subissons plus», le point du préfet de Mayotte sur la gestion de la crise », 24 décembre 2024](#)

83 - [France Info, « Cyclone Chido : Mayotte passe en alerte orange dès demain matin à 7h », 12 décembre 2024](#)

84 - [Assemblée Nationale, « L'impréparation de Mayotte face aux risques naturels majeurs et les conséquences du délaissement de ce département par l'État»-Dossiers législatifs-17e législature, 17/01/25](#)

85 - [Ministère de l'Intérieur, Sécurité civile et gestion des crises, « La gestion des crises »](#)

86 - [Les services de l'Etat à la Réunion, « Cyclone Chido : le préfet de zone attribue des pouvoirs étendus au préfet de Mayotte en matière de gestion de crise », 16 décembre 2024.](#)

87 - [Météo France, « Qu'est-ce que l'alerte cyclonique »](#)

88 - [Les services de l'Etat à Mayotte, « Cyclone Chido : point de situation à 12 heures », 17 décembre 2024](#)

MANQUE DE CONFIANCE DE LA POPULATION ET SOUS-ESTIMATION DU DANGER

Le caractère inadapté des systèmes de prévention utilisés à l'attention de la population a affecté la confiance de ces dernières dans les éléments communiqués par les autorités. Sans être en mesure de comprendre de manière précise le contenu des alertes et recommandations associées, de nombreuses personnes ont expliqué ne s'être que très peu préparées à la venue du cyclone. De plus, une grande partie de la population affirme ne pas avoir pris conscience du danger que pouvait représenter le cyclone (les derniers évènements similaires datant des années 1930 et 1980, la moitié de la population actuellement âgée de moins de 20 ans n'a jamais été confrontée à un aléa climatique de cette ampleur).

89 - [Article 239 de la LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale](#)

90 - [Ministère des Outre-Mer, Communiqué de presse, « Mayotte : François-Noël Buffet annonce l'activation de l'état de calamité naturelle exceptionnelle », 18 décembre 2024](#)

91 - [Arrêté du 19 décembre 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#)

92 - [Code des assurances, articles L.125-1 et s.](#)

QUELLE PRÉPARATION POUR GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU ?

L'objectif annoncé était de couper le réseau en fin de journée le vendredi, pour permettre à la population de faire des réserves et laisser les réservoirs se remplir dans la nuit de vendredi à samedi, afin d'avoir la capacité de redistribuer de l'eau dans la fin de journée samedi ou dimanche. Dans l'interview, le préfet François Xavier-Bieuville dit avoir travaillé avec le LEMA pour sécuriser le réseau d'eau et avec EDM pour sécuriser le réseau électrique⁸³.

L'ensemble des limites précitées ont rapidement mené à des questionnements en local et au national sur l'étendue et l'adaptation de la préparation. Dans ce cadre, une demande de mise en place d'une commission d'enquête parlementaire a ainsi été déposée le 16 janvier à l'Assemblée nationale pour « faire la lumière sur la gestion de la crise »⁸⁴.

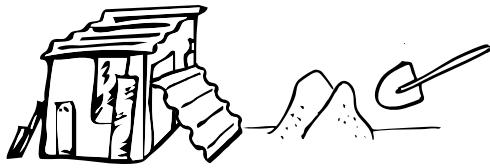
2.2. LA RÉPONSE D'URGENCE POST-CHIDO

LA RECONNAISSANCE FORMELLE D'UNE SITUATION DE CRISE

Au fil des jours suivant le passage du cyclone, de nombreux dispositifs réglementaires d'exception ont été mis en place par les autorités nationales et locales afin de répondre au choc.

DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES D'EXCEPTION MIS EN PLACE EN RÉPONSE À L'URGENCE

| | |
|------------------------|---|
| 14 DÉCEMBRE |  CELLULE INTERMINISTÉRIELLE DE CRISE (CIC) activée. Créé en 2010, ce dispositif permet au Premier ministre d'exercer le pilotage de l'action gouvernementale en matière de gestion des crises majeures. Il réunit l'ensemble des ministères concernés et permet de faciliter la prise de décision. ⁸⁵ |
| 15 DÉCEMBRE | Déclenchement de l'article 742-2-1 du Code de la sécurité intérieure ayant attribué des POUVOIRS ETENDUS AU PRÉFET DE MAYOTTE EN MATIÈRE DE GESTION DE CRISE . Ce régime juridique d'urgence et d'exception permet au préfet de placer les services déconcentrés et les établissements publics de l'Etat sous son autorité unique, en vue de rendre plus performante la gestion de crise. ⁸⁶ |
| 16 DÉCEMBRE | Activation de la phase de sauvegarde, déclarée lorsque des dangers indirects subsistent sur la zone (réseau routier impraticable, inondations, éboulements...). Elle permet de gérer l'intervention des secours et d'interdire la circulation totale ou partielle sur le territoire. Le but de cette phase est d'évaluer les dégâts et de permettre de réactiver le maximum de réseaux au profit de la population. ⁸⁷ |
| 17 DÉCEMBRE | Arrêté préfectoral du 17 décembre 2024 ⁸⁸ instaurant un couvre-feu de 22 heures à 4 heures, effectif jusqu'à nouvel ordre. |
| 18 DÉCEMBRE | Les services de l'Etat ont activé L'ÉTAT DE CALAMITÉ NATURELLE EXCEPTIONNELLE le 18 décembre. Ce dispositif, jamais utilisé auparavant, a été conçu pour répondre aux besoins particuliers des territoires d'outre-mer ⁸⁹ . Activé pour une durée initiale d'un mois, le dispositif peut être renouvelé par périodes de deux mois, selon l'évolution de la situation. Il a des effets sur le cadre légal et administratif : PRESOMPTION DE FORCE MAJEURE pour faciliter la gestion de crise en allégeant les délais et les contraintes légales et SUSPENSION DES DELAIS ADMINISTRATIFS pour permettre d'agir plus rapidement pour la gestion de la crise et la reconstruction ⁹⁰ |
| 19 DÉCEMBRE | Un arrêté interministériel a reconnu à Mayotte L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE ⁹¹ . Prévu dans le Code des assurances ⁹² , ce dispositif organise l'indemnisation des sinistré.e.s dont les biens assurés ont été endommagés par un phénomène naturel intense. |



DES RESTRICTIONS POUR EMPÊCHER LA RECONSTRUCTION DES QUARTIERS PRÉCAIRES

Dès le lendemain du cyclone, plusieurs personnalités politiques locales et nationales ont publiquement pris position, affirmant des liens directs entre l'ampleur des dégâts causés par Chido et les enjeux migratoires auxquels le territoire est sujet. Plusieurs membres du gouvernement ont ainsi pris le parti de relancer des débats sur des enjeux sécuritaires, alors que les habitant.e.s de Mayotte comptaient encore les pertes humaines et matérielles. En visite sur ce territoire dévasté, Emmanuel Macron déclarait ainsi le 19 décembre « *qu'il fallait augmenter le nombre de reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière depuis le département ultramarin, pour passer de 25 000 à 35 000 ou 40 000 par an* »⁹³.

Illustrant les confusions souvent observées par les autorités entre situations d'immigration irrégulière et logement précaire, ces prises de position ont soutenu la mise en œuvre de mesures réglementaires restreignant la reconstruction des habitations en tôle détruites par Chido, comme l'a indiqué le 30 décembre l'ancien Premier ministre François Bayrou, déclarant « *L'Etat et les pouvoirs publics locaux s'accordent pour interdire et empêcher la reconstruction des bidonvilles* »⁹⁴, sans proposer d'alternative. Le 3 janvier 2025, un arrêté préfectoral a ainsi restreint la vente des tôles aux professionnel.le.s ; celle-ci n'étant autorisée aux particulier.e.s que sous réserve de la présentation d'un document d'identité et d'un justificatif de domicile⁹⁵. Cette mesure, visant à empêcher les familles les plus précaires de réparer leurs abris, a contribué aux côtés d'une augmentation de la demande à une forte hausse des prix de vente de la tôle et à faire émerger des réseaux de revente informelle. Un grand nombre d'hommes, femmes et enfants ont été contraints de dormir dehors pendant plusieurs jours après le cyclone. D'autres personnes avaient, avant la promulgation de cet arrêté, déjà reconstruit leur banga avec des morceaux de tôles récupérés sur les routes ou dans les décharges. Cet arrêté n'a donc pas empêché la reconstruction des bidonvilles⁹⁶.



Un homme reconstruisant son banga quelques jours après le passage du cyclone © Michael Bunel



Samir, 47 ans, vit avec ses 7 enfants et sa femme dans le bidonville de Kawéni à Mamoudzou :

On a habité sous la pluie et le soleil pendant presque 3 mois pour pouvoir construire notre banga, car on n'avait pas d'argent on n'avait plus rien. J'étais obligé d'aller chercher des tôles dans la rue, comme tout le monde pour reconstruire.

93 - France Info, « Cyclone Chido à Mayotte : deuil national, blocage des prix, reconduites à la frontière... Les premières annonces d'Emmanuel Macron sur place », 23 décembre 2024

94 - Libération, « François Bayrou à Mayotte : bidonvilles interdits, « loi d'urgence »... Les principales mesures du plan du Premier ministre », 30/12/24

95 - Arrêté n°2025-SG-003 du préfet de Mayotte du 3 janvier 2025 portant règlementation de la vente de tôle bac acier

96 - Infomigrants, « À Mayotte, l'arrêté interdisant la vente de tôle n'empêche pas les bidonvilles de se reformer », 6 janvier 2025

97 - Groupe d'information et de soutien des immigré.e.s

98 - Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s

99 - Emmanuel Macron, post X du 16 décembre 2024, 20h31

100 - La Presse, « La France redoute des centaines de morts à Mayotte », 15 décembre 2024

101 - Le Monde, « Cyclone Chido à Mayotte : 39 morts recensés, selon le dernier bilan de la préfecture », 30 décembre 2024

102 - Ibid.

103 - France Info, Cyclone Chido : face à la situation catastrophique de Mayotte, des renforts décollent depuis La Réunion, 18 décembre 2024

104 - France Info, « Cyclone Chido à Mayotte : « Cinq vols militaires par jour en moyenne » acheminent « 60 tonnes de besoins essentiels », 18 décembre 2024



CONTESTATION DE L'ARRÊTÉ

Les associations Ligue des Droits de l'Homme, GISTI⁹⁷ et FASTI⁹⁸ ont demandé la suspension de cet arrêté devant le Tribunal Administratif de Mayotte, qui a rejeté la requête en considérant l'absence d'urgence de la situation, au regard de la reconstruction des habitats informels intervenue dans les jours suivant le cyclone via des matériaux de récupération (TA Mayotte, 28 janvier 2025, n°2500027).

SECOURS, AIDE MATÉRIELLE & SANITAIRE

Le 16 décembre 2024, Emmanuel Macron déclarait : « Je me suis assuré que l'ensemble des mesures d'urgence pour venir en aide aux habitants de Mayotte soient prises et que la continuité de l'État puisse être assurée. Je me rendrai à Mayotte dans les prochains jours en soutien à nos concitoyens, aux fonctionnaires et aux forces de secours mobilisés. Il s'agit de faire face aux urgences et de commencer à préparer l'avenir. »⁹⁹

MOBILISATION DE VÉHICULES ET ENVOI DE PERSONNEL

Les premières annonces gouvernementales ont, pour nombre d'entre elles, mis l'accent sur la nécessité de garantir l'ordre public au lendemain de la catastrophe. Alors que le territoire de Mayotte est en temps normal caractérisé par d'importants effectifs policiers, le préfet de Mayotte annonçait dès le 16 décembre la mobilisation de 1600 policier.e.s et gendarmes pour « éviter les pillages »¹⁰⁰. Le lendemain, Bruno Retailleau (alors ministre de l'Intérieur) renchérissait en communiquant sur l'arrivée de 400 gendarmes supplémentaires¹⁰¹, tandis qu'Emmanuel Macron annonçait le 20 décembre le déploiement à venir de 1 200 forces de sécurité¹⁰².

La mobilisation conséquente de moyens de transport a également mis en évidence la situation de crise, se traduisant par une mobilisation très militarisée :

- Mise en place d'un pont aérien entre Mayotte et La Réunion dès le 16 décembre avec plusieurs avions de transport militaire (A400M, Casa)¹⁰³ qui assuraient, au 18 décembre, cinq vols par jour¹⁰⁴
- Mobilisation par l'armée de terre le 2 janvier d'un hélicoptère Puma, pour transporter des vivres dans les lieux les plus difficiles d'accès¹⁰⁵
- Intervention du navire militaire BSAOM (bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer) afin d'acheminer du fret médical, de l'eau et des vivres
- Mise en place le 18 décembre d'un pont maritime civil¹⁰⁶

En parallèle, plusieurs avions d'Air Austral ainsi qu'un navire de la CMA-CGM ont été réquisitionnés par l'Etat pour assurer l'envoi de renforts humains et matériels depuis La Réunion et Paris¹⁰⁷, ainsi que des barge pour assurer les liaisons entre Grande-Terre et Petite-Terre¹⁰⁸.

¹⁰⁵ - France Info, Vidéo, « L'hélicoptère de l'armée de terre mobilisé pour distribuer des denrées dans une ambiance tendue à Vahibé », 2 janvier 2025

¹⁰⁶ - Le Monde, « Cyclone Chido à Mayotte : 39 morts recensés, selon le dernier bilan de la préfecture », 30 décembre 2024

¹⁰⁷ - Ibid.

¹⁰⁸ - Les services de l'Etat à Mayotte, Communiqué de presse, « Liaison maritime entre Petite-Terre et Grande-Terre – le préfet de Mayotte réquisitionne la barge « Georges Nahouda »

¹⁰⁹ - Bruno Retailleau, post X du 20 décembre 2024 à 1h20

¹¹⁰ - France Info, « Cyclone Chido : "Depuis jeudi, nous ne subissons plus", le point du préfet de Mayotte sur la gestion de la crise », 24/12/24

¹¹¹ - Stereau, « Mayotte : le forage de Combani entre en service après le cyclone

EAU ET ALIMENTATION

À partir du 17 décembre, plusieurs centaines de tonnes d'eau en bouteille et de nourriture ont été acheminées par les services de l'Etat via le pont aérien et le pont maritime civil mis en place. Au 19 décembre, Bruno Retailleau affirmait que 80 tonnes d'alimentation et 50 tonnes d'eau avaient été distribuées dans 9 communes sur 17¹⁰⁹. La majorité des distributions d'alimentation et de bouteilles d'eau ont été assurées par l'intermédiaire des mairies et des CCAS, avec l'assistance de la sécurité civile et en présence des forces armées¹¹⁰. Pour augmenter la production d'eau potable sur place, la sécurité civile a déployé une unité de traitement de l'eau (UTE) à Chiconi, permettant la production de 80m³ d'eau potable par jour, ensuite distribuée à la population via des opérations de water trucking (transport d'eau par camion).



En l'absence d'équipes dédiées en interne, l'ARS a assuré la dotation des associations en pastilles de purification de l'eau afin que celles-ci soient distribuées à la population.



Le service public d'eau potable a également été sollicité : LEMA a mis en service le forage de Combanî, permettant ainsi la production et la distribution sur le réseau SMAE de 1680m³ par jour à partir du 25 décembre 2024¹¹¹. La SMAE, elle, a mis en place une ligne téléphonique à compter du 23 décembre pour permettre le recensement des fuites¹¹². Le même jour, le gestionnaire annonçait que le réseau d'eau serait alimenté deux jours sur trois pendant 8 heures consécutives, sur tous les secteurs de l'île¹¹³ (en pratique, les horaires indiqués sur les plannings des tours d'eau étaient parfois aléatoires du fait de l'instabilité du réseau et du niveau de remplissage des réservoirs). En raison de ces coupures programmées, l'ARS recommandait fortement à la population via des flyers et communiqués de faire bouillir l'eau pendant 3 minutes avant de la consommer¹¹⁴.

¹¹² - Chido », 3 janvier 2025

¹¹³ - France Info, « Cyclone Chido : la Société Mahoraise des Eaux va lancer une ligne téléphonique pour signaler les casses dans les canalisations », 20 décembre 2024

¹¹⁴ - Ouest France, « Cyclone Chido à Mayotte : un accès à l'eau encore limité malgré les approvisionnements », 25 décembre 2024

¹¹⁵ - Les services de l'Etat à Mayotte, « Cyclone Chido : point de situation à 12 heures », 17 décembre 2024



Si les dommages subis par les BFM n'étaient pas liés directement au cyclone mais similaires aux pannes habituelles (batteries faibles, écrans illisibles, vandalisme...), le temps de réparation post-Chido a largement dépassé la normale, excédant largement l'indicateur usuel de suivi réparations (moins de 72 heures).



SANTÉ

Au regard des dégâts subis par le CHM, des travaux de réhabilitation d'urgence (tels que des opérations de bâchage sur les bâtiments) ont été engagés et une base vie pour les soignant.e.s a été installée. L'hôpital est resté ouvert mais souffrait du nombre de services très limité, avec un taux de fonctionnalité de seulement 60% au 23 décembre¹¹⁵ restreignant fortement les capacités de prises en charge rapide des patient.e.s. Plusieurs dispositifs d'urgence ont été mis en place pour répondre aux besoins :

- Intervention du **Service de santé des armées (SSA)** permettant le déploiement d'un dispositif d'assistance constitué de 3 équipes médicales mobiles et la mise en place d'une cellule vétérinaire chargée, entre autres, de veiller sur « les eaux destinées à la consommation humaine, l'hygiène alimentaire »¹¹⁶.
- Installation de l'**hôpital de campagne de l'ESCRIM** sur le stade de Cavani à Mamoudzou, géré par la sécurité civile avec une cinquantaine de secouristes. Malgré une ouverture tardive le 24 décembre, l'hôpital a permis de traiter 520 patients dans les premières 36 heures suivant son déploiement, dont 45 opérations chirurgicales et une naissance¹¹⁷, et de soulager ainsi le CHM.
- Mise en place d'une **cellule d'urgence médico-psychologique** à partir du 19 décembre, accessible « pour toutes celles et ceux qui en ressentent le besoin » de 10h à 22h en français et en shimaore par téléphone¹¹⁸.
- Déploiement par l'ARS d'une **Unité Sanitaire Mobile (USM)** au sein du CHM permettant d'augmenter les capacités et la qualité des prises en charge¹¹⁹.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces dispositifs, plusieurs centaines de soignants (médecins, infirmier.e.s et aide-soignant.e.s) de la réserve sanitaire ont été envoyés sur des missions de 15 jours, pour appuyer les équipes mahoraises¹²⁰.



LE PLAN D'ACTION DE GESTION DES CONSÉQUENCES SANITAIRES DU CYCLONE

Le 19 décembre, le ministère de la santé a annoncé la création d'une task force dédiée à la gestion de la crise sanitaire à Mayotte au sein du Centre opérationnel de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS)¹²¹. Un plan d'action a été établi autour de plusieurs objectifs annoncés¹²² :

- Répondre aux besoins de soins urgents en appuyant le système de santé local
- Remettre en état le système de santé mahorais
- Assurer la surveillance des risques épidémiques via Santé Publique France
- Préparer les réponses, telles que le pré-positionnement à La Réunion de vaccins contre le choléra et le tétanos
- Anticiper la reconstruction du bâti du système de santé
- Informer et accompagner les habitant.e.s de Mayotte

Au CHM, près de 5 000 passages aux urgences du 14 décembre 2024 au 12 janvier 2025, 3216 passages à l'hôpital l'ESCRIM du 24 décembre au 9 janvier, ainsi que 1 243 passages au dispensaire, venu renforcer l'ESCRIM, ont été rapportés. Plus de la moitié des recours enregistrés sur le temps de présence de la réserve sanitaire étaient en lien avec des plaies et traumatismes et des signes digestifs¹²³.



GESTION DES DÉCHETS

Après le passage du cyclone, 10 000 tonnes de déchets ont été collectées et déposées sur 50 sites tampons sur l'ensemble du territoire. Sur ces zones ont été entreposées des larges quantités de sacs-poubelles, encombrants et tôles, dans le but de faciliter et d'accélérer ensuite leur évacuation par le SIDEVAM. Cependant, ces réponses ont très rapidement créé des risques sanitaires avec une prolifération de nuisibles (rats, mouches, lémuriens fouillant les poubelles) et nuisances olfactives et visuelles. Il est à noter que ce système perdure encore un an après le cyclone, notamment sur le site de Mtsapéré¹²⁴. Des opérations spécifiques ont été menées rapidement afin de déblayer les routes et autres espaces publics.

Des travaux de réhabilitation (pompage des eaux) ont été menés au centre d'enfouissement de Dzoumogné qui a pu être réouvert une semaine et demie après le passage de Chido¹²⁵. Un deuxième casier, qui devait être inauguré avant Chido, a finalement été mis en service en avril 2025¹²⁶.

Début février, le préfet a annoncé la mise en place d'une mesure d'urgence dérogatoire au règlement sanitaire départemental permettant l'incinération de déchets ménagers non triables et non valorisables¹²⁷. En un mois, environ 6 000 tonnes de déchets ont ainsi été brûlées sur un site unique, à Hajangua, déterminé pour accueillir le dispositif. Malgré des mesures de mitigation (dont une campagne d'analyse de la qualité de l'air), les potentielles conséquences sur la santé des habitant.e.s du village avoisinant et sur l'environnement ont été dénoncées à plusieurs reprises¹²⁸. Le milieu marin se retrouve lui aussi pollué par des déchets tombés dans la mer à cause du cyclone. Tôles, containers, épaves de bateau et plastiques libèrent des polluants au moment de leur dégradation impactant alors la faune et la flore sous-marine¹²⁹.

¹¹⁵ - [La Croix, « Etat de «calamité naturelle exceptionnelle» à Mayotte, où Macron est attendu », 19/12/24](#)

¹¹⁶ - [Ministère des armées et des anciens combattants, Service de santé des Armées, « Cyclone Chido : la résilience des soignants du Service de santé des armées », 29/12/25](#)

¹¹⁷ - [RFI, « Cyclone Chido à Mayotte : l'hôpital de campagne a traité plus de 500 patients en 36h », 27/12/24](#)

¹¹⁸ - [Les services de l'Etat à Mayotte, « Cyclone Chido : point de situation à 14 heures », 18/12/24](#)

¹¹⁹ - [Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, « Cyclone Chido : les autorités sanitaires mobilisées pour la santé des habitants de Mayotte », 16/12/2024](#)

¹²⁰ - [ARS, « Bilan des événements climatiques CHIDO et DIKELEDI », 14/01/25 et SPF, « Le départ d'un réserviste à Mayotte : comment est-il préparé et accompagné sur place ? », 24/12/24](#)

¹²¹ - [Mayotte : un plan d'actions de gestion des conséquences sanitaires du cyclone - Ministère de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie et des Personnes handicapées](#)

¹²² - [Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, « Mayotte : un plan d'actions de gestion des conséquences sanitaires du cyclone », 19/12/24](#)

¹²³ - [SPF, Chido à Mayotte, Bulletin du 15 janvier 2025](#)

¹²⁴ - [Mayotte Hebdo, « À Mayotte, nous avons collecté plus de 50 000 tonnes de déchets », 29/12/25](#)

¹²⁵ - [Outremers360°, « Cyclone Chido : À Mayotte, une « collecte classique » des déchets espérée « à la mi-janvier » », 3 janvier 2025](#)

LES LIMITES CONSTATÉES : APPROVISIONNEMENT, ACCESSIBILITÉ DE L'AIDE

Outre l'insuffisance des stocks de nourriture et d'eau, la majorité des services publics ont subi le **manque de préparation** des autorités. Tel est le cas du service de santé, avec le déclenchement d'un « plan blanc » conçu le 13 décembre au soir alors que Chido devait toucher Mayotte quelques heures plus tard¹³⁰.

Les **difficultés dans l'acheminement** de l'aide ont mis en lumière plusieurs éléments relatifs aux équipements du territoire. Les infrastructures ne sont pas adaptées à des aléas climatiques extrêmes. Le passage du cyclone a détruit la tour de contrôle de l'aéroport de Mayotte, limitant ainsi les atterrissages nocturnes. Par ailleurs, le dimensionnement de la piste d'atterrissage n'était pas adapté pour l'atterrissement des gros-porteurs, compliquant encore plus l'acheminement de matériel et de vivres. De manière similaire, le port de Longoni s'est avéré sous-dimensionné pour la réception et le déchargement de l'aide humanitaire transportée par porte-conteneurs, limitant ainsi l'efficacité logistique. Durant la première semaine suivant le cyclone, une pénurie de personnel (dockeur.euse.s, douanier.e.s) a entraîné le blocage de conteneurs de nourriture. Les frais de douanes sont également une des raisons de l'accumulation de conteneurs dans le port : plusieurs associations ayant collecté des dons de produits de première nécessité n'ont pas pu s'acquitter des frais de débarquement réclamés par l'administration portuaire¹³¹.



Inaya (nom d'emprunt), 24 ans, femme célibataire vivant avec ses 2 enfants dans le quartier de Coconi à Longoni (Koungou) :

Nous vu qu'on habite à Coconi le temps qu'on arrive là-bas c'était déjà fini, donc quand on entendait qu'il y avait une distribution on n'y allait pas, ce n'était pas assez. La distribution elle était vers l'école, ou à Tchiréni, c'est à 30 minutes de Coconi. Il y avait déjà plein de gens. J'avais des voisines qui allaient récupérer les aides, elles me prévenaient mais quand j'arrivais il n'y avait plus rien.

CONSÉQUENCES DE L'INSUFFISANCE DE L'AIDE

Le manque d'accessibilité de l'aide, la temporalité longue et les quantités insuffisantes ont contribué à faire émerger des pratiques illégales ainsi que des tensions et conflits.

- On a constaté l'émergence très rapide de systèmes de revente informelle de bouteilles d'eau issues des distributions publiques, notamment à destination des personnes n'y ayant pas accès.

- Plusieurs mairies ont été **accusées de détourner les aides alimentaires** selon une enquête du journal *Le Monde*¹³⁴, indiquant que certains agents municipaux et élue.e.s se partageaient les denrées entre eux, tandis que les maires dénoncent une aide arrivant au compte-gouttes, avec des stocks insuffisants pour satisfaire toute la population¹³⁵. À la suite d'un article de presse signalant la vente aux enchères de bouteilles d'eau acheminées à Mayotte après Chido à des entreprises privées, la préfecture de Mayotte a communiqué le 24 octobre 2025 un droit de réponse¹³⁶. Il ressort de ces éléments qu'une vente a effectivement eu lieu en juin 2025 alors que ces bouteilles d'eau avaient été acheminées par les services de l'Etat dans le contexte de l'urgence post-cyclone ; une pratique qui questionne au regard des quantités d'eau très restreintes ayant été distribuées à la population lors de la phase d'urgence.



FOCUS : L'ACCESSIBILITÉ DE L'AIDE

Plusieurs tonnes de denrées ainsi que de bouteilles d'eau ont été réparties entre les mairies, mais un grand nombre de personnes déclare n'en avoir jamais bénéficié pour plusieurs raisons :



Insuffisance des stocks : les quantités distribuées étaient loin de répondre aux besoins, se limitant le plus souvent à 2 ou 3 litres d'eau¹³² ainsi qu'un paquet de pâtes¹³³ par jour et par personne.



Absence ou insuffisance d'information des habitant.e.s concernant les lieux et horaires des distributions.



Conditionnement de l'accès à certaines distributions à la présentation d'une pièce d'identité, pratique déjà constatée lors de la crise de l'eau de 2023 et discriminatoire envers les personnes étrangères et/ou en situation irrégulière (voir [SOLIDARITES INTERNATIONAUX : Bilan de la crise de l'eau à Mayotte \(2021\)](#))



Concentration des distributions dans les grands quartiers des grandes villes, éloignées des quartiers précaires : la polarisation de l'assistance sur la commune de Mamoudzou a provoqué un fort sentiment d'isolement de la part des populations qui n'étaient pas situées à proximité.

126 - [France Info, « La capacité du centre d'enfouissement de déchets de Dzoumogné doublée grâce à un deuxième casier », 03/04/25](#)

127 - [Préfet de Mayotte, Communiqué de presse, « Gestion des déchets dans la phase post-cyclonique CHIDO et DIKELEDI », 4/02/25](#)

128 - [France Info, « Brûlage des déchets à Hajanga : lancement de la campagne d'analyse de l'air », 10/03/25](#)

129 - [OFB, « Après la tempête Chido, le Parc naturel marin de Mayotte se remet au travail », 27/03/25](#)

130 - [Le Monde, « Cyclone Chido à Mayotte : 39 morts recensés, selon le dernier bilan de la préfecture », 30/12/24](#)

131 - [Le Journal de Mayotte, « Containers humanitaires bloqués au port : la cherté de](#)

[Longoni au centre du débat», 04/03/25](#)

132 - [Bruno Retailleau, post X du 20/12/24 à 1h20](#)

133 - [France Info, Vidéo, « L'hélicoptère de l'armée de terre mobilisé pour distribuer des denrées dans une ambiance tendue à Vahibé », 02/01/25](#)

134 - [Le Monde, « A Mayotte, les détournements de l'aide alimentaire exaspèrent la population et mobilisent les autorités », 14/02/25](#)

135 - [Le Journal de Mayotte, « Accusés de détourner l'aide alimentaire, les maires stoppent sa distribution », 17/02/25](#)

136 - [France Info, « La préfecture de Mayotte confirme la vente aux enchères de bouteilles d'eau issues des stocks Chido », 24/10/25](#)



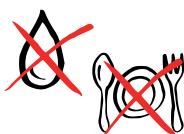
FOCUS : LE MAINTIEN DES HÉBERGEMENTS TEMPORAIRES APRÈS CHIDO

De nombreuses personnes venues s'abriter dans les centres d'hébergement d'urgence avant le passage du cyclone, sont ensuite restées sur place faute d'autre solution. Dans un communiqué du 17 décembre, la préfecture informait ainsi du maintien de l'ouverture de ces sites, invitant les personnes « dont l'habitation est détruite ou partiellement détruite » à rester dans les centres¹³⁷. Cependant, ces lieux n'avaient pas été aménagés en amont (avec des stocks de contingence, lits ou latrines). De surcroit, les capacités d'accueil étaient largement en deçà du nombre de personnes affectées. Ces insuffisances ont ainsi très rapidement conduit à une forte dégradation des conditions d'hygiène.

Les équipes de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL ont mené des évaluations de l'accès à l'EHA dans 4 centres de mise à l'abri¹³⁸, qui ont mis en évidence :



Un nombre d'occupant.e.s compris entre 300 et 600 personnes selon les centres ; de nombreux enfants grippés et fiévreux ; une absence totale de gestion et d'encadrement par les services des collectivités gestionnaires.



L'absence de disponibilité d'eau et de nourriture sur place, ou en très petite quantité : à l'école élémentaire Tsoundzou 2 par exemple, les personnes se voyaient distribuer chaque jour une pomme et une bouteille d'eau de 25cl.



Des WC complètement inaccessibles car fermés à clé, ou sales et bouchés en raison d'une surutilisation et de l'absence d'eau pour évacuer les excréta ; contrignant les personnes à faire leurs besoins en extérieur à l'air libre.



La présence de nombreux déchets à l'intérieur et aux abords des bâtiments ainsi que l'absence de matériel à disposition pour mettre les ordures en sacs et assurer leur collecte.



Inaya (nom d'emprunt), 24 ans, femme célibataire vivant avec ses 2 enfants dans le quartier de Coconi à Longoni (Koungou) :

À Longoni il n'y avait que l'école primaire [...] Les gens qui étaient là-bas ont dit que c'était sale, qu'il n'y avait pas d'eau, pas pour les toilettes, ni pour l'hygiène. J'ai préféré ne pas y aller.

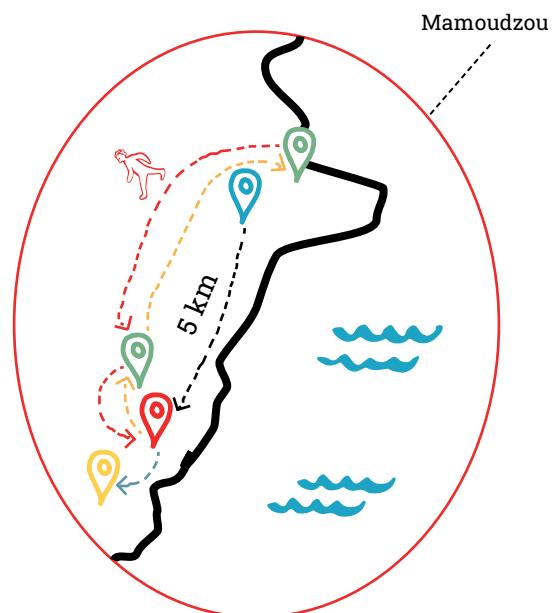


FERMETURES ET EXPULSIONS

Le 29 décembre, le sous-préfet de Mayotte annonçait qu'il restait 6 300 personnes dans les centres de mise à l'abri, dont 70% sur la commune de Mamoudzou¹³⁹. Néanmoins, l'absence de dispositif prévu en amont pour accompagner la sortie des centres, couplée aux entraves à la reconstruction des habitats précaires, a cristallisé un dilemme quant à la date de la fermeture de ces bâtiments. Dans l'optique de rouvrir tous les établissements scolaires dont ceux mis à disposition des sinistré.e.s, un plan d'expulsion a été annoncé le 4 janvier par la préfecture de Mayotte¹⁴⁰. De nombreux centres ont ainsi fait l'objet d'expulsions par les forces de l'ordre, sans qu'aucune solution d'hébergement ou de logement ne soit proposée aux rescapé.e.s restant.e.s.



EXIL ET ABANDON



📍 Campement au stade de Cavani → 1^{er} déplacement

📍 Locaux associatif Coalia → 2^{ème} déplacement

📍 Campement Guinguette → 3^{ème} déplacement

📍 Lycée Bamana et Collège Kwalé → 4^{ème} déplacement

¹³⁷ - [Les services de l'Etat à Mayotte, « Cyclone Chido : point de situation à 12 heures », 17 décembre 2024](#)

¹³⁸ - CHU «Collège de Kwale» ; CHU «école élémentaire Tsoundzou 2» ; CHU «école fondi Adi à Tsoundzou 1» ; CHU «Collège de Passamainty»

¹³⁹ - Données inter-associatives

¹⁴⁰ - [France Info, «Cyclone Chido : un plan d'évacuation des centres d'hébergement d'urgence est en préparation avant la rentrée scolaire à Mayotte », 3 janvier 2025](#)

¹⁴¹ - [Infomigrants, « « C'était invivable » à Mayotte, le camp de Cavani a été définitivement évacué », 15 août 2024](#)

¹⁴² - [Arrêté n°2025-SGA-539 du préfet de Mayotte du 28 septembre 2025 portant évacuation et destruction des constructions bâties illicitement au lieu-dit Tsoundzou 2 La guinguette, commune de MAMOUDZOU 2](#)

¹⁴³ - [Ibid.](#)

● AVANT AOÛT 2024

Présence d'un campement de tentes sur le stade de Cavani (Mamoudzou)

● 14 AOÛT 2024

- Expulsion par les forces de l'ordre¹⁴¹
- Réinstallation de nombreuses personnes en face des locaux de Coallia en espérant une proposition de logement ou d'hébergement

● 13 ET 14 DÉCEMBRE 2024

Certaines personnes sont allées s'abriter dans les centres d'hébergement d'urgence mis à disposition par la Préfecture (notamment le lycée Bamana et le collège de Kwalé)

● JANVIER 2025

- Expulsion des deux centres de mise à l'abri sans proposition alternative
- Réinstallation d'un campement à Tsoundzou 1
- Expulsion du campement par les forces de l'ordre
- Réinstallation du campement sur la parcelle voisine

● FÉVRIER 2025

- Expulsion par les forces de l'ordre sans proposition de logement ou d'hébergement
- Réinstallation d'un campement à Tsoundzou 2 (« Guinguette »)

Les personnes concernées sont des publics en situation d'extrême précarité, principalement originaires de la région des Grands Lacs (RDC, Rwanda, Burundi) et d'Afrique de l'Est (Somalie), en situations administratives diverses (demande d'asile en cours, débouté.e.s, bénéficiaires de la protection internationale). De nombreux enjeux EHA apparaissaient rapidement sur le campement de Tsoundzou 2 : surpopulation, agressions physiques et sexuelles subies par les personnes occupant les lieux, peu d'accès à l'eau et pas d'accès à l'hygiène et à l'assainissement. Le 28 septembre 2025, un arrêté préfectoral a ordonné l'expulsion et la destruction du campement¹⁴². Sur les 1272 personnes présentes, seules 327 ont reçu une proposition de relogement¹⁴³. Si le préfet a publiquement déclaré que cette opération consistait la plus grande mise à l'abri menée à Mayotte depuis deux ans¹⁴⁴, on comptait au 22 octobre plus de 900 personnes à la rue et contraintes de s'installer le long de la route nationale 2 et aux abords des locaux de l'association Coallia¹⁴⁵.

La gestion du campement de Tsoundzou 2 par les autorités locales a été fortement dénoncée par plusieurs associations ayant tenté de mettre en œuvre des interventions pour réduire l'insalubrité, assurer des distributions de biens essentiels et l'accès aux premiers soins de santé. Malgré les préconisations de la circulaire du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des bidonvilles en assurant notamment la stabilisation des sites pour favoriser une sortie vertueuse vers le logement ou l'hébergement, aucune mesure de résorption n'a été mise en œuvre par les acteurs compétents¹⁴⁶.

¹⁴⁴ - France Info, « Le démantèlement du camp de migrants a commencé à Tsoundzou 2 », 22 octobre 2025

¹⁴⁵ - Le Journal de Mayotte, « Entre mangrove et route nationale, des centaines de personnes à la rue après le démantèlement du camp de Tsoudzou 2 », 28 octobre 2025

¹⁴⁶ - Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles du 25 janvier 2018



PARTIE 3 - LA RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

3.1. LA RÉACTION IMMÉDIATE

LE RÔLE CLÉ DES COMMUNAUTÉS

Au lendemain du cyclone, les secours n'ont pas pu intervenir immédiatement en raison de la rupture des réseaux de communication et des routes impraticables. Certains villages et quartiers sont restés bloqués plusieurs jours par des embâcles sur la route qui empêchaient la venue de véhicules et de personnes. Une mobilisation a alors émergé à l'intérieur des communautés avec le développement d'organisations et d'initiatives d'entraide, à plusieurs échelles sur le territoire.



Il est important de garder à l'esprit que la majorité des réseaux d'entraide n'ont pas fait l'objet de recensement ni de médiatisation. Sans structure intermédiaire, la première réponse apportée au lendemain du cyclone a principalement reposé sur les liens familiaux et de voisinage. C'est notamment le cas dans les quartiers les plus enclavés, qui n'ont eu accès à aucune aide extérieure pendant deux semaines. Des réseaux de riverain.e.s se sont également organisés pour amener de la nourriture (riz, viande) aux sans-abris, dans les quartiers précaires et les centres d'abri d'urgence.



Inaya (nom d'emprunt), 24 ans, femme célibataire vivant avec ses 2 enfants dans le quartier de Coconi à Longoni (Koungou) :

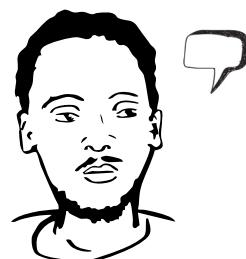
Les jours qui ont suivi, il y avait beaucoup d'animaux morts, des chèvres et des vaches. On les a préparés et mangés. On était tous en groupe. On préparait dans une grande marmite et tout le monde mangeait ensemble et on dormait dehors.

Ayant nombre de membres de leurs équipes affectées elles-aussi, ainsi que de nombreux programmes à l'arrêt au lendemain du cyclone, les associations locales ont rapidement lancé des appels à bénévoles afin d'organiser des maraudes sur le terrain. En parallèle, des initiatives adhoc ont été montées de toutes pièces : c'est le cas du « collectif action cyclone ». Constitué d'habitant.e.s auto-organisé.e.s, ce dernier a permis d'organiser des maraudes afin d'identifier les besoins et les potentiel.le.s blessé.e.s. Couplées à des distributions de pastilles de potabilisation de l'eau pour apporter un premier soutien dans l'attente de la mise en œuvre d'une réponse d'ampleur par les acteurs publics et humanitaires, ces activités ont émergé dans la commune de Mamoudzou d'abord, puis ont été répliquées sur de nombreuses autres communes grâce au bouche-à-oreille. Plus de 80 personnes ont ainsi arpentré les quartiers précaires dévastés pour apporter une présence aux populations les plus enclavées, essentielle à la fois en matière de soutien psychologique et de premier secours.



La communauté religieuse musulmane a joué un rôle important dans la sensibilisation sur les risques du cyclone et dans la distribution d'eau. Un communiqué de presse du Grand Cadi de Mayotte, diffusé par le Département de Mayotte le 13 décembre 2024, appelait à une grande vigilance face à la venue du cyclone et enjoignait les responsables des mosquées à mettre à disposition les bâtiments pour accueillir les personnes les plus vulnérables ayant besoin d'un abri en dur¹⁴⁷. Au lendemain du cyclone, ces mêmes lieux ont joué un rôle clé dans le développement de chaînes de solidarités à l'échelle des quartiers. Les mosquées étant parmi les rares infrastructures disposant systématiquement d'un point d'eau (rélié la plupart du temps à des puits ou des captages non conformes), elles ont servi de points de repère dans les quartiers, permettant aux habitant.e.s de s'approvisionner en eau dans l'urgence : c'est le cas de la mosquée de Bandrajou à Kawéni, où l'imam mettait à disposition de l'eau via un robinet accessible tout au long de la journée en extérieur, pour ne pas interrompre les temps de prières.

Le rôle des communautés religieuses dans l'apport d'un soutien direct aux victimes du cyclone s'est également illustré par des **appels à la solidarité via les institutions** phares (par exemple le Conseil français du culte musulman - CFCM¹⁴⁸) ou par des chaînes de solidarités citoyennes.



Antonio (nom d'emprunt), 26 ans, originaire du République Démocratique du Congo vivant avec sa femme sur le campement de Tsoundzou 2 :

Pour trouver de l'eau convenable c'est trop loin et compliqué. Nous n'avons plus de cartes pour les BFM. À la mosquée il y a de la solidarité mais pas pour tout le monde : il n'y a que quelques personnes qui peuvent partir avec des bidons de 5 litres, des bouteilles, c'est insuffisant.



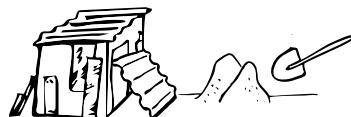
Deux jeunes évoluent dans les décombres des baraquements anéantis par le cyclone © Michael Bunel



Le rôle des communautés s'est enfin illustré à travers l'**engagement des diasporas**. Les communautés mahoraises et comoriennes vivant en hexagone ou à l'étranger ont pris part au financement et l'acheminement de l'aide d'urgence. Grâce à la mise en œuvre adhoc de cagnottes par des particulier.e.s et la donation d'alimentation et articles de base, la mobilisation d'ampleur de la diaspora a notamment permis d'acheminer des bateaux en provenance de Madagascar ou des Comores. Cet investissement humain s'est également traduit par la création d'une boucle collective via WhatsApp. Très active pendant les semaines suivant la catastrophe, cette dénommée « cellule d'urgence citoyenne » avait vocation à diffuser au plus grand nombre des informations visant à faciliter l'accès aux besoins essentiels : eau & alimentation, santé/soutien psychologique, assistance administrative, télécom... L'objectif principal : « se rassembler et resserrer les rangs ».

MISE EN PLACE D'OUTILS CITOYENS

La mobilisation citoyenne a fait éclore plusieurs initiatives, parmi lesquelles des outils en ligne de recensement des besoins et de l'état des dispositifs, notamment EHA. Une cartographie participative sur OpenStreetMap¹⁴⁹ a ainsi été lancée via les réseaux sociaux et complétée par des contributeur.ice.s individuel.le.s, complétés par des cartes Panoramax¹⁵⁰, Mapillary¹⁵¹ ou encore Overpass pour les points d'eau et bornes incendies notamment¹⁵².



Le rôle clé des communautés s'est enfin illustré dès les premières heures après le cyclone, lors de la reconstruction des habitations précaires.



Fatima, 57 ans, vit avec sa fille et ses 7 petits-enfants dans le quartier de Mangajou à Longoni (Koungou) :

Les gens du quartier sont venus m'aider pour reconstruire. On a ramassé les tôles et on s'en est servi pour reconstruire. Lors de la saison des pluies, la maison fuit.

147 - L'info Kwezi, « Le Grand Cadi de Mayotte appelle à la solidarité face au cyclone Chido », 13 décembre 2024

148 - Le Populaire du Centre, « Cyclone Chido à Mayotte : le Conseil français du culte musulman appelle à se «mobiliser» pour "les sinistrés» 16 décembre 2024

149 - Openstreetmap, cartographie

150 - Panoramax, cartographie Mayotte

151 - Mapillary, cartographies Mayotte

152 - Overpass, cartographie Mayotte



Inaya (nom d'emprunt), 24 ans, femme célibataire vivant avec ses 2 enfants dans le quartier de Coconi à Longoni (Koungou) :

Après le cyclone, on dormait dehors. Les gens qui étaient jeunes ont refait leur maison en trois jours, ils étaient partis récupérer les tôles. Pour les personnes plus âgées, ça leur a pris deux semaines de refaire leur case. Moi, ma maison a été reconstruite avec des tôles retrouvées, au bout d'une semaine. Je suis mère célibataire avec deux enfants donc j'attendais que des gens viennent m'aider.

LA RÉPONSE SPÉCIFIQUE EHA

La phase dite « d'urgence », nommée ainsi par la plupart des acteur.ice.s ayant contribué aux réponses rapides apportées après le cyclone, reflète la mobilisation et le déploiement significatifs de la société civile, ainsi que d'équipes de renforts au sein des organisations humanitaires. Dès les premières heures qui ont suivi Chido, un réseau d'entraide citoyenne et associative s'est structuré spontanément, composé d'associations locales, de collectifs, de réseaux d'aide mutuelle et d'organisations nationales mobilisées devenant un acteur complémentaire de la réponse d'urgence.

Un certain nombre d'associations qui interviennent dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement auprès des personnes précaires, étaient déjà présentes à Mayotte avant le passage du cyclone. En raison d'une préparation limitée face aux risques cycloniques, elles n'ont pas pu se protéger efficacement contre les conséquences, à l'instar des habitant.e.s.

On notera que la délégation territoriale de la Croix-Rouge française de Mayotte a activé son plan d'urgence avec l'aide de la PIROI, sa plateforme d'intervention régionale Océan Indien, basée à La Réunion et assurant la coordination des opérations. Celle-ci a déployé du personnel depuis la Réunion et de l'hexagone juste avant le passage du cyclone, afin de venir en appui des salarié.e.s et bénévoles déjà présent.e.s sur l'île, complété par le repositionnement de réserves d'eau potable et de vivres.



L'une des principales difficultés dans la réponse qui a suivi Chido a été la **rupture totale des télécommunications et du réseau électrique** dans les premiers jours. Sans aucune possibilité de réaliser des appels téléphoniques, d'envoyer des SMS ou de recharger les appareils électroniques, les responsables associatifs ont mis plusieurs jours voire semaines à reprendre contact avec leurs équipes de salarié.es et bénévoles.



Les associations et ONG spécialisées dans le domaine de l'EHA se sont rapidement organisées après le passage du cyclone en formant un groupe de travail sectoriel EHA, composé de 3 structures : Médecins Sans Frontières, la Croix-Rouge française dont ses Equipiers de réponse aux urgences (ERU) et SOLIDARITÉS INTERNATIONAL.

L'APPROCHE DE RESPONSABILITÉ SECTORIELLE, OU « APPROCHE CLUSTER¹⁵³ »

Les **clusters** (groupes sectoriels) sont formés d'organisations humanitaires et d'autres parties prenantes (agences de l'ONU, organisations de la société civile, éventuellement des représentants des gouvernements). Ils visent à répondre aux besoins identifiés dans un secteur donné (par ex. santé, EHA, etc.). Les clusters fournissent un cadre permettant aux acteur.ice.s engagé.e.s dans une réponse sectorielle de répondre conjointement aux besoins qui ont été identifiés en commun, développer des plans de réponse stratégique appropriés avec des objectifs partagés, et de coordonner efficacement leurs réponses. Les clusters permettent également de partager les informations et, dans la mesure du possible, de travailler avec toutes les parties engagées dans une situation de crise pour faciliter la coordination des activités humanitaires dans un secteur donné.

À Mayotte, le groupe sectoriel EHA a permis une coordination autonome des associations lors de réunions hebdomadaires, permettant la transmission d'informations, la connaissance des besoins et des actions de chaque association, afin d'organiser une réponse d'urgence auprès des personnes des quartiers d'habitats précaires. Ce cluster a également permis aux associations de se répartir les secteurs des actions et les activités (EHA et santé). Les premières activités ont ainsi consisté à réaliser un état des lieux des infrastructures de distribution d'eau disponibles (recensement des BFM et des rampes d'eau fonctionnelles afin de faire remonter les informations à l'ARS et à la SMAE, chargées d'assurer l'installation et la maintenance de ces dispositifs ; diagnostics d'évaluation de l'accès à l'EHA pour identifier les quartiers précaires particulièrement affectés par le passage du cyclone).

¹⁵³ - Projet ONG et réforme humanitaire II, « ONG, clusters et autres mécanismes de coordination humanitaire »



Rampe d'eau installée par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL et la Fondation Veolia sur un site d'habitat précaire © Michael Bunel



Cuves installées sur un site d'habitat précaire © David Lemor



Distribution de pastilles de chloration dans un quartier d'habitats précaires © Michael Bunel

Après identification des besoins nécessaires, les interventions ont été menées sur trois axes principaux :



- La réparation et la réhabilitation de solutions d'approvisionnement en eau alternatives au réseau (captages), mises en place initialement par les ONG pendant la crise de l'eau et l'épidémie de choléra.



- L'installation de nouvelles solutions d'urgence telles que des cuves remplies par camion et des dessertes.



- La distribution massive de solutions de réduction des risques (comprimés de chloration permettant de potabiliser l'eau) et de kits d'hygiène de base.

Des réunions se sont également organisées avec l'ARS de Mayotte et les associations du groupe sectoriel. Ces temps d'échange ont favorisé une coordination avec des acteurs institutionnels, l'obtention de ressources utiles pour les distributions et la chloration de l'eau, et ont permis de faciliter la répartition des zones d'action de chacune.e. Cette coordination illustre l'importance des acteurs associatifs dans la réponse d'urgence en raison de leur connaissance du territoire.

Des premières distributions de filtres domiciliaires, de seaux, de jerrycanes et de pastilles de chlore ont été effectuées par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL dès le 16 décembre, et les premiers kits d'hygiène auprès des personnes les plus précaires le 19 décembre.

LE CONTENU D'UN « KIT D'URGENCE CHIDO » : L'EXEMPLE DE SOLIDARITÉS INTERNATIONAL



MISE EN PLACE D'OUTILS CITOYENS

Au lendemain du cyclone, les structures associatives de santé ont mené des actions complémentaires aux interventions en EHA précitées. Témoignant également de la nécessité de coordination de l'action collective, plusieurs structures se sont regroupées chaque semaine sur une place publique dans le village de Bandraboua à Dzoumogné, créant ainsi un « hub » (plateforme) de services gratuits. Initialement organisé par l'association Apprentis d'Auteuil, ce hub a permis des permanences conjointes de plusieurs associations en un lieu commun permettant d'offrir des services sociaux et administratifs, ainsi que des soins physiques et psychologiques. Par ailleurs, les actions de terrain des acteurs de santé ont été façonnées de manière à répondre le plus rapidement possible aux besoins supposés des populations n'ayant pu bénéficier d'aucune aide, pourtant plusieurs jours après le cyclone. À partir de janvier, des équipes mobiles de soins, ainsi que des maraudes-soignantes en aller-vers ont ainsi été déployés par Médecins du Monde sur le territoire de Dzoumogné, mais aussi à Longoni, une zone plus éloignée des services de santé.

RENFORTS DU SECTEUR ET COOPÉRATION



Dès la semaine suivant le cyclone, plusieurs équipes et dispositifs internes de renfort des équipes EHA présentes sur place ont été déployées.

AUGMENTATION DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DES ASSOCIATIONS



Le renfort des équipiers de réponses aux urgences (ERU) de la CRF, qui ont permis de déployer des unités de traitement de l'eau (UTE) et de former les équipes locales de la CRF à leur fonctionnement. L'installation de deux UTE a ainsi permis de produire et de distribuer 4 à 8m³ par jour de janvier à mars, aux habitant.e.s les plus affectés par le manque d'accès à l'eau. Les ERU ont permis de renforcer l'expertise EHA des équipes de la Croix-Rouge mahoraise via la production d'eau potable, en plus des actions de sensibilisation et du suivi de points d'eau.



Le renforcement du dispositif d'Équipes Mobiles Santé Précarité (EMSP) géré par la CRF. Ces équipes, dont les effectifs ont été augmentés, sont constituées de personnel soignant, ont assuré des missions d'aller-vers dans les quartiers d'habitats précaires pour permettre un suivi des soins chez les personnes blessées et malades¹⁵⁴.



En décembre 2024, avant le passage de Chido, la base Mayotte de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL comptait 4 salariée.e.s. Pour répondre à l'urgence, 4 professionnel.le.s supplémentaires ont été mobilisé.e.s, permettant à l'équipe de monter en compétence et d'élargir ses domaines d'action. Aujourd'hui, la base de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL à Mayotte compte 9 salariée.e.s.

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE DES FONDATIONS PRIVÉES



Plusieurs volontaires de la Fondation Veolia sont venus s'engager aux côtés de la CRF/ERU et de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL pour aider les équipes à absorber le choc des premières semaines¹⁵⁵. Des volontaires se sont relayé.e.s toutes les trois semaines auprès des partenaires. Les volontaires de la Fondation Véolia ont appuyé SOLIDARITÉS INTERNATIONAL sur la réparation, l'amélioration et l'aménagement de réseaux d'eau.



Aquassistance, l'association des collaborateur.ice.s actif.ve.s et retraité.e.s du groupe Suez, a mobilisé deux bénévoles du 30 janvier au 14 février 2025 pour accompagner son partenaire, Secouristes Sans Frontières Medical Team, sur le relais de l'hôpital de campagne installé au stade de Cavani. Une unité de potabilisation a donc été mise en place par ces deux bénévoles¹⁵⁶. SOLIDARITÉS INTERNATIONAL était également présente pour apporter son soutien et a maintenu l'unité de potabilisation en activité.

¹⁵⁴ - CRF, « Équipes mobiles Santé Précarité : le droit aux soins pour tous à Mayotte », 13 juin 2025

¹⁵⁵ - Fondation Veolia, « Mayotte : après Chido, une mobilisation de plusieurs semaines »

¹⁵⁶ - Aquassistance, « Mayotte - En réponse au cyclone Chido »



Au-delà de ces renforcement internes de capacité, Mayotte a vu arriver de nouvelles.eaux acteur.ice.s urgentistes :

| Associations | Domaine d'intervention | Période |
|---|------------------------|-------------------|
| World Central Kitchen, organisation américaine | | 12/2024 - 04/2025 |
| Secours Islamique France | | 12/2024 – aujd. |
| Secours Populaire Partenaires : Horizon, La Cantine de Mayotte, Kaweni Nouvelle Aire, AEJM et Nayma | | 12/2024 – 08/2025 |
| ACTED | | 12/2024 - aujd. |
| Médecins Sans Frontières | | 01/2025 - 03/2025 |
| Terra Psy | | 01/2025 - aujd. |
| Secouristes Sans Frontières Medicale Team | | 12/2024 – 04/2025 |
| Association de la protection civile | | 12/2024 – 04/2025 |
| Electriciens sans frontières | | 01/2025 – aujd. |
| Telecom Sans Frontière | | 12/2024 - 01/2025 |
| Ordre de Malte | | 12/2024- 02/2025 |

Cette liste est non exhaustive : un grand nombre d'associations nationales ou internationales est intervenu pour répondre à l'urgence après le passage de Chido, même plusieurs mois après. Certaines d'entre-elles ont privilégié le financement d'organisations déjà sur place à l'intervention directe. En outre, ce renfort est incomparable aux efforts des associations locales ou déjà présentes depuis longtemps sur le territoire, qui ont continué et intensifié leurs activités pour tenter de répondre aux besoins urgents des habitant.e.s.



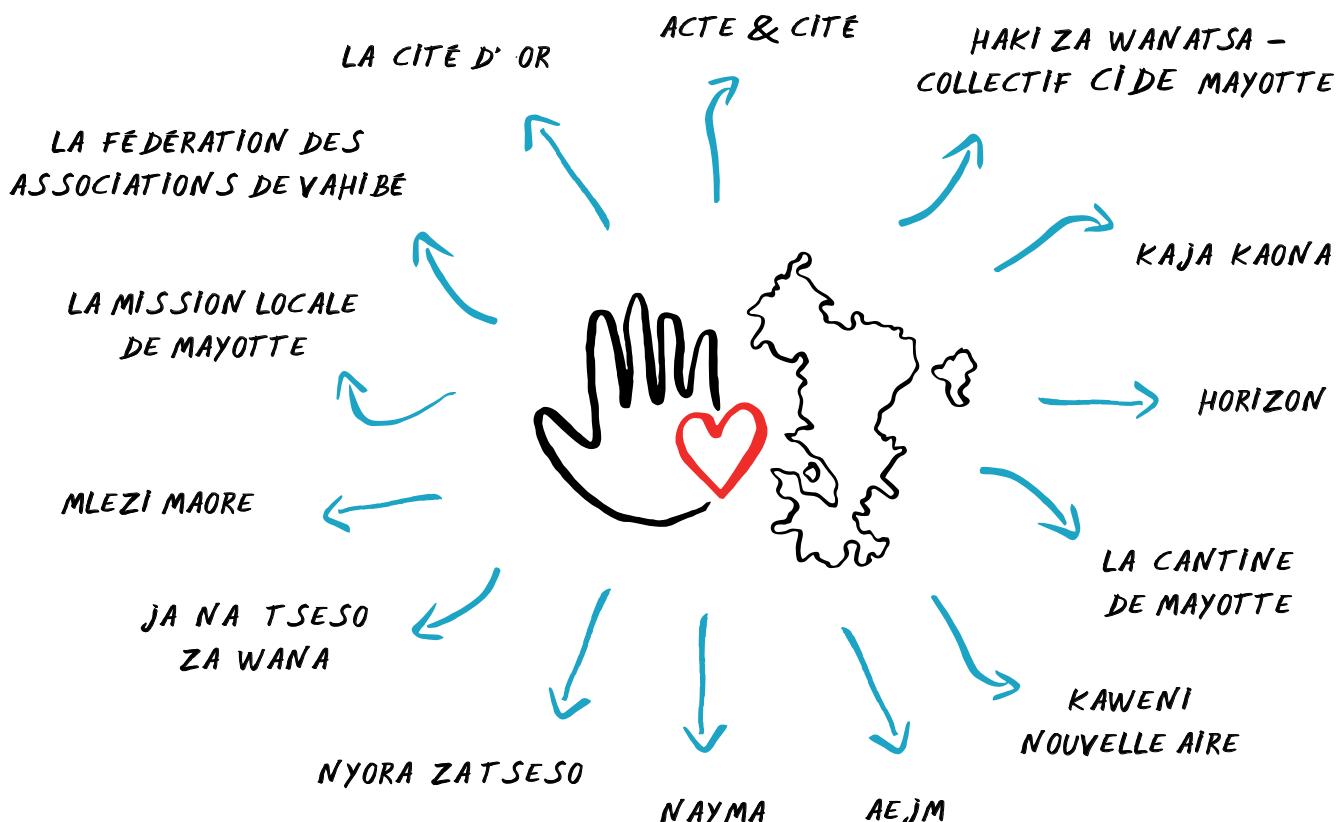
PAROLES DES EXPERT.E.S



Jérôme COLI, Volontaire de la Fondation Veolia :

Lors de mon intervention, j'ai participé à des actions d'urgence visant à restaurer l'accès à l'eau dans des zones particulièrement vulnérables, notamment dans les zones de bangas. Concrètement, j'ai contribué à la remise en service de plusieurs captations d'eau, qui avaient été endommagées après le passage du cyclone. Pour améliorer la qualité de cette eau, nous avons mis en place des solutions de traitement sommaires mais efficaces, adaptées aux conditions locales : des systèmes de filtration simples, et des dispositifs de chloration mécanique, permettant de désinfecter l'eau à l'échelle communautaire. Ces actions, bien que de nature urgente, s'inscrivaient dans une logique de réduction des risques sanitaires à court terme. Elles ont permis à des familles isolées de retrouver un accès minimal à une eau plus sûre.

LES ACTEURS ASSOCIATIFS LOCAUX



COORDINATION ASSOCIATIVE GLOBALE



C'est dans ce contexte que plusieurs associations ont décidé de s'unir pour coopérer. Au-delà de la coopération sectorielle dans le domaine de l'EHA, les structures associatives se sont réunies au sein du RIAM – Réseau inter-associatif de Mayotte. Une cinquantaine d'associations engagées sur le territoire avec un objectif principal : « coordonner, mutualiser, accélérer les actions »¹⁵⁷.

Au niveau régional et national, les réseaux existants ont également permis de mutualiser les remontées des besoins et de fluidifier les interventions associatives. Soulignant dès le 16 décembre le besoin de coordination inter-associative, la Fondation des acteurs de la solidarité (FAS) a proposé de soutenir cette initiative sans se substituer à la cellule de crise locale (COD) ni aux rencontres organisées par l'Etat au niveau national. À raison d'un suivi par courriel deux fois par jour, les délégations Générale et Océan Indien de la FAS ont ainsi permis le partage des contacts associatifs référents sur place, la remontée commune d'informations de terrain, la mutualisation des ressources logistiques (partage des bureaux, du matériel et des postes de charges électriques ; hébergement du personnel...). Cette mobilisation a permis d'assurer un lien avec les ministères membres de la CIC.



Le choc Chido a permis de mobiliser des moyens humains, matériels et financiers conséquents. De nombreuses associations ont pu accéder à des aides financières grâce à la mobilisation sans précédent des bailleurs privés. Parmi eux, la Fondation de France a été très réactive et a levé un total de 43,6 millions d'euros, dont 17 millions ont été versés, entre décembre 2024 et octobre 2025, à plus de 230 projets associatifs¹⁵⁸. À ses côtés, de nombreuses collectivités locales (communes, EPCI, syndicats des eaux...), fondations privées et entreprises se sont mobilisées, renforcées par des dons et la générosité du public. La participation de ces acteur.ice.s au dimensionnement de la réponse d'urgence se caractérise par trois principaux cas de figure :

- L'accord pour la réaffectation de fonds déjà versés aux associations avant Chido, qui ont pu être réorientés pour répondre à l'urgence
- Le versement de fonds supplémentaires sous la forme d'enveloppes exceptionnelles dédiées
- L'ouverture par de nouvelles entités d'opportunités de financement sur la zone

LIMITES DE LA RÉPONSE ASSOCIATIVE

Avec une année de recul sur les interventions précitées, on note plusieurs limites ayant ralenti la réponse des associations et organisations humanitaires.



MANQUE DE PRÉPARATION AUX ALÉAS ET GESTION DES RISQUES

Les acteurs soulignent la préparation insuffisante des structures en local qui s'est notamment traduite par un manque de matériel et de moyens logistiques immédiatement disponibles pour intervenir. On peut ainsi citer à titre d'exemple l'indisponibilité d'équipements tels que des tronçonneuses et de moyens de transport à large capacité, qui a fortement ralenti les opérations de déblaiement des embâcles sur les rivières qui affectaient les captages d'eau. Il en est de même pour les solutions de potabilisation d'urgence, dont la mise en service n'a pas pu se faire au cours des premiers jours¹⁵⁹.

L'absence de stocks pré-positionnés dans une zone si exposée, combinée à des contraintes de coordination entre acteurs, a limité la capacité de réaction rapide. Les scénarios opérationnels existants ne prenaient pas suffisamment en compte les infrastructures critiques, ni l'exposition des populations les plus vulnérables (habitats précaires, zones inondables, forte densité). Cette insuffisance a réduit la résilience territoriale, entraînant des retards dans la remise en service des systèmes essentiels et augmentant les risques sanitaires et humanitaires.

BLOCAGES LOGISTIQUES ET APPROVISIONNEMENT

Ces blocages ont largement compliqué la tâche des acteurs à la fois dans l'acheminement de ressources matérielles et l'envoi de ressources humaines supplémentaires. La forte dépendance de Mayotte aux importations principalement depuis La Réunion et l'hexagone ; de même que les relations diplomatiques tendues avec l'Union des Comores, ont largement rallongé les délais d'approvisionnement de matériel. Par ailleurs, l'envoi de personnel a dû attendre plusieurs jours voire semaines, alors que les équipes présentes en local, sinistrées, subissaient-elles aussi les conséquences du cyclone.

ABSENCE DE COORDINATION AVEC LES AUTORITÉS LOCALES

Malgré la présence de nombreuses structures locales et d'associations nationales sur place bien avant Chido, la principale limite aux interventions d'urgence a résidé dans la difficulté à mettre en place une réponse commune et coordonnée entre l'État et l'ensemble des acteur·ice·s opérationnel·le·s sur le terrain. Malgré la mise en place d'une cellule interministérielle de crise (cf. 2.2.1) et des échanges avec certains ministères dont celui du logement, les associations ont noté, au lendemain du cyclone, que la contribution des services déconcentrés de l'État à la coordination générale de la réponse de la préfecture avait été réduite. La coordination EHA avec les associations n'a été engagée par l'ARS qu'après plusieurs jours, alors qu'elle était fortement mobilisée pour rétablir le système de santé et l'approvisionnement en eau potable, également impactés par le cyclone.

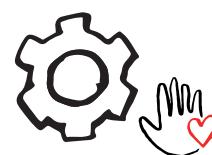
Les effets du faible niveau de coordination au niveau décisionnel se sont vite manifestés sur le terrain. Dans la distribution d'eau, certaines zones sinistrées n'étaient pas couvertes. La collaboration avec les associations humanitaires a permis d'organiser des tournées supplémentaires et d'assurer l'acheminement de l'eau via l'UTE de Coconi.

PAROLES DES EXPERT·E.S

Fondation de France

Karine MEAUX, Responsable du pôle Urgences de la Fondation de France :

À Mayotte, on travaillait depuis presque deux ans sur un projet visant à se préparer aux crises et à répondre aux catastrophes. C'est un projet de long terme qui permet de travailler sur la sécurité alimentaire, l'habitat plus sûr et plus durable, etc., dans l'optique de la préparation aux catastrophes. À la Fondation de France, quand il y a une catastrophe ou un conflit majeur, notre rôle est de permettre aux Français d'aider les victimes. On lance donc un appel à dons auprès du grand public. Pour Chido, la diaspora mahoraise s'est énormément mobilisée. Au niveau des associations, nous avons été contactés par de nombreuses structures qui avaient des besoins financiers. En quelques semaines, on a reçu environ 600 projets qui souhaitaient répondre à la crise post-cyclone. Ça montre une société civile dynamique, avec beaucoup de demandes de la part de petites structures et d'associations de quartier, sportives, etc. Nous n'avons pas pour rôle de coordonner les associations en tant que tel ; en revanche, notre investissement nous permet de faire des connexions et de la mise en réseau entre des associations qui font la même chose et qui n'ont pas eu le temps de dialoguer.



157 - Réseau Inter-Associatif de Mayotte, « Coordonner, mutualiser, accélérer les actions associatives à Mayotte »

158 - Fondation de France, « Solidarité Mayotte – 3 mois d'actions », mars 2025

159 - Veolia, « Comment la fondation Veolia a aidé Mayotte à retrouver de l'eau potable après le cyclone Chido », 31 mars 2025



PAROLES DES EXPERT.E.S



Éric FORT, coordinateur général pour Médecins du Monde à Mayotte :

Face à des crises de cette ampleur, j'ai vu des réponses d'Etats beaucoup moins développés en Afrique, qui étaient meilleures que ce qu'on a vu à Mayotte. Mayotte, c'est quand même la France, on a des ONG, des secouristes, des pompiers, l'armée. Mais la réponse humanitaire y a clairement souffert d'un manque de coordination. Lorsque les ONG interviennent dans d'autres pays, des « clusters » sont organisés généralement par les Nations Unies pour coordonner l'action des acteurs par secteur d'activité souvent avec les organismes d'Etat parfois avec les entreprises privées. Les principes humanitaires doivent être respectés. A Mayotte, parce que c'est la France, les services de l'Etat ont voulu tout centraliser, tout contrôler. Or seul le domaine de la santé a eu une réelle coordination par l'ARS dans une réponse vraiment humanitaire essayant de garantir des actions sans discrimination. Pour moi, il y a eu un manque d'humilité et de lucidité de la part des autorités sur leurs capacités à gérer la crise, un manque de transparence aussi : le matériel et autres denrées fournis par les pouvoirs publics ont été distribués avec une traçabilité discutable.

Lorsque les ONG interviennent sur des terrains de guerre ou de catastrophes naturelles, les bailleurs internationaux sont très exigeants. Pour y répondre, les chaînes logistiques sont maîtrisées de bout en bout. Toutes les expertises publiques et privées n'ont pas été sollicitées par les services de l'Etat à Mayotte après Chido. Il n'y a pas eu d'appel à l'ONU à part l'OMS. La posture politique consistait à dire que Mayotte c'est la France, donc on va faire face seule sans assistance étrangère régionale. Sauf que cela a pris 2 mois.



PAROLES DES EXPERT.E.S



Manon GALLEG, Directrice Pays France chez SOLIDARITÉS INTERNATIONAL :

Je déplore les difficultés de coordination pour répondre efficacement à la crise. Le seul point d'entrée étatique pour les associations en local a été avec l'ARS de Mayotte. Seule la Croix-Rouge française avait une place au comité de coordination, ce qui a rendu difficile l'intervention des autres acteurs associatifs, pourtant structurants à Mayotte. L'Etat ne s'est pas appuyé sur nous là où il aurait pu afin de gagner en célérité et en efficience. La prévention passe d'abord par les réseaux d'entraide, et par les acteurs de la société civile dont malheureusement les rôles clés sont rarement intégrés dans les automatismes de réponses des pouvoirs publics et anticipés dans les plans de réponse au secours par les préfectures. S'il y a un retour d'expérience à tirer de Chido, c'est qu'il faut anticiper cela pour le futur et ne faut pas opposer les réponses, mais les coordonner.

Cette coordination limitée avec les associations traduit une approche institutionnelle qui n'intègre sans doute pas suffisamment l'ampleur des besoins et la précarité du territoire, comme le souligne une récente déclaration de la préfecture de Mayotte : « l'État ne fait pas d'humanitaire »¹⁶⁰.



ENTRAVES POLICIÈRES

L'action humanitaire menée à Mayotte en matière d'accès à l'EHA est régulièrement entravée dans le cadre de la politique publique de lutte contre l'immigration et de maintien de l'ordre. Les interventions policières (notamment de la PAF) qui ont repris quelques semaines seulement après Chido, se traduisent par de nombreux contrôles d'identité, arrestations et enfermement des personnes se trouvant dans l'incapacité de démontrer la régularité de leur présence sur le territoire. Elles se répercutent aussi sur les associations elles-mêmes : contrôles de leurs véhicules, opérations de contrôle de la PAF au cours d'activités de distribution, présence aux abords des locaux des structures associatives, etc.

Sur les entraves à l'accès à l'EHA, voir [SOLIDARITÉS INTERNATIONAL : Accès à l'eau potable à Mayotte – Sources d'approvisionnement et barrières d'accès \(2025\)](#)

¹⁶⁰ - France Info, « La préfecture de Mayotte confirme la vente aux enchères de bouteilles d'eau issues des stocks Chido », 24 octobre 2025

3.2. LE POST-URGENCE : QUELLES SUITES À UNE MOBILISATION D'AMPLEUR ?

La phase d'urgence s'est terminée fin mars 2025, à la suite du départ de nombreux acteurs. Cette fin de la phase d'urgence est également marquée par une déclaration des pouvoirs publics locaux au retour du fonctionnement des services locaux à une situation d'avant Chido, mais sans que l'accès à ces derniers ne puisse être qualifié de suffisant.

DÉPART DE NOMBREUX ACTEURS

Après le départ de la sécurité civile début avril, la production d'eau potable à Chiconi a cessé. Les activités de water-trucking ont continué grâce à la CRF, mais avec des quantités distribuées bien moins importantes. Certaines cuves qui avaient été installées proches de quartiers précaires par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL et Médecins Sans Frontières pour permettre leur remplissage par la sécurité civile ont alors été retirées. Ce départ a eu un impact direct sur les populations qui ont dû retourner s'approvisionner à la rivière. Les habitant.e.s n'ont pas vu leur accès à l'eau s'améliorer à la fin de cette phase d'urgence. Au contraire, il s'est détérioré.

Médecins Sans Frontières sont également partis à la fin de la phase d'urgence et ont délégué leurs zones d'actions à Kawéni et Vahibé à SOLIDARITÉS INTERNATIONAL. Les ERU, venus en renfort auprès de la Croix-Rouge française, notamment pour la production d'eau potable et la formation des équipes mahoraises, permettaient de faire fonctionner deux unités de traitement d'eau potable. Plus qu'une seule est fonctionnelle et utilisée par les salarié.e.s de la Croix-Rouge française depuis leur départ. On peut également souligner le départ de World Central Kitchen qui a permis la distribution de nombreux repas, avec des associations locales et des relais communautaires, dans les quartiers d'habitat précaire¹⁶¹.

La phase d'urgence avait alors permis un renfort des acteurs et une multiplication des actions de type EHA auprès des personnes précaires. Elle n'a pas permis d'apporter de réponses structurantes permettant une meilleure capacité d'actions des organisations humanitaires, mais bien un soulagement dans un contexte exceptionnel d'urgence permettant le déclenchement de réponses rapides à court terme.

BESOINS DE BASE EN EHA : LE RETOUR À L'« AVANT CHIDO »

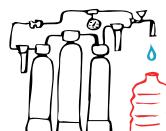
La présence des acteurs humanitaires antérieure à Chido vient ainsi confirmer la crise chronique et multisectorielle à laquelle fait face Mayotte depuis de nombreuses années. Cette dernière a mis en lumière et exacerbé les vulnérabilités du territoire, mais elle n'a fait que mettre en exergue des problèmes déjà existants. Un an après le choc, la situation est similaire à celle subie auparavant, notamment par la centaine de milliers de personnes en grande précarité vivant dans des habitats précaires sans accès sécurisé à de l'eau, une douche, des toilettes ou à l'électricité. Malgré les annonces de la préfecture de Mayotte qui déclarait mi-février 2025 que « l'urgence a été gérée » et « la situation est stabilisée »¹⁶², le retour à la situation pré-Chido est loin de faire disparaître les nombreux besoins en EHA.

Depuis plusieurs années, les activités en eau, hygiène et assainissement mises en œuvre pour les publics précaires à Mayotte reposent pour beaucoup sur les initiatives des acteurs associatifs présents sur le territoire. Pour apporter des éléments de réponse aux besoins perçus et exprimés et tenter de combler ainsi une partie des manquements des collectivités locales et de l'Etat, l'intervention des acteurs associatifs prend diverses formes.

En 2021 déjà, le premier diagnostic technique mené par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL faisait état des barrières d'accès à l'EHA sur le territoire :



Une disponibilité de la ressource en eau brute inégale et saisonnière (disparité des volumes disponibles et manque de stockage d'eau brute)



Le déficit de capacité de production et de stockage de l'eau potable qui ne parvient pas à répondre à la demande



La faible couverture du réseau d'eau potable dans les zones habitées, et son inexistence dans les quartiers précaires informels type bidonvilles



Les limites à l'accessibilité physique (nombre limité de bornes-fontaines monétiques (BFM), distance avec les habitations)



Les entraves économiques (coût de l'eau, coût du raccordement, système de revente lucratif)



L'utilisation de sources d'eau non-potables ou non protégées par une partie de la population

161 - [World Central Kitchen](#), « Cyclones, Chefs, and Cookware: WCK's Response in Mayotte », 21 mars 2025

162 - [Libération](#), « Cyclone Chido à Mayotte : « La situation est aujourd'hui stabilisée » », 13 février 2025



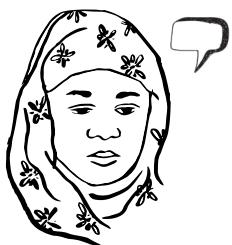
Habitant.e.s d'un quartier précaire remplissant des jerricanes d'eau © Michael Bunel



Point d'eau de fortune © Michael Bunel



Dans les quartiers précaires, de nombreuses personnes témoignent des difficultés auxquelles elles font encore face aujourd'hui. Un an après le cyclone, beaucoup mettent en avant la reconstruction inaboutie de leurs habitations.



Halima, 25 ans, vit dans le quartier Boubouni à Vahibé avec son mari et ses 3 enfants :

Je n'ai toujours pas fini de reconstruire ma maison. Jusqu'à maintenant (octobre 2025), on est en train. J'habite toujours dans une maison avec des tôles trouées, et les tôles coutent très cher.



Halima, 39 ans, vit avec ses 11 enfants dans le quartier de Coconi à Longoni (Koungou) :

Chido a détruit beaucoup de choses, ma maison, mes affaires et jusqu'aujourd'hui, je n'ai pas pu reconstruire toute ma maison.

Halima, 25 ans, vit dans le quartier Boubouni à Vahibé avec son mari et ses 3 enfants :

On va là où il y a la borne fontaine mais c'est compliqué il y a beaucoup de monde et c'est très loin, 2km. Jusqu'à maintenant. On commence à 6h du matin jusqu'à 12h on attend car il y a beaucoup de gens [...] Parfois la borne ne fonctionne pas, du coup on va à la rivière, c'est plus loin mais il n'y a pas le choix.

Le passage du cyclone a ainsi mis en lumière les limites de l'action humanitaire, qui par nature n'est pas en mesure d'opérer des changements structurels sur un territoire, sans le concours de l'action publique. Le manque de coordination entre les pouvoirs publics et les associations humanitaires, mis en évidence pendant la phase d'urgence a des antécédents.

CELLEUX QUI RESTENT : ASSURER LA RÉPONSE AUX BESOINS QUI NE FAIBLISSENT PAS

À l'issue de la phase d'urgence, le réseau associatif dédié à l'EHA est redevenu comparable à ce qu'il était avant le cyclone. Les acteurs restants sont alors, pour la plupart, ceux qui intervenaient à Mayotte depuis déjà plusieurs années en matière d'accès à l'eau. Avec un contingent désormais réduit, ces associations ont dû faire face aux enjeux du maintien ou de l'adaptation des solutions déployées dans l'urgence.



Certaines solutions mises en place lors de la phase d'urgence ont perduré au moment de la phase de relèvement. C'est le cas de l'unité de traitement de l'eau déployée par les ERU et dont l'utilisation a été pérennisée par les équipes de la Croix-Rouge (cf. 3.1.2). L'arrêté autorisant ainsi l'utilisation de ce dispositif a été prolongé pour 6 mois à compter du 2 octobre 2025. Au départ des ERU, une seule UTE a continué de fonctionner. Leurs Équipes Mobiles Santé Précarité (EMSP) ont également été pérennisées et renforcées. Elles sont passées d'une équipe avant le passage du cyclone, à six équipes en juin 2025, permettant ainsi l'accompagnement de 9000 personnes¹⁶³.

¹⁶³ - CRF, « Équipes mobiles Santé Précarité : le droit aux soins pour tous à Mayotte », 13 juin 2025

BAISSE GLOBALE DES FINANCEMENTS PRIVÉS

Si le choc a mobilisé de nombreux financements privés, la fin de la période d'urgence caractérisée par le retrait de nombreuses associations a été couplée à un arrêt progressif du financement exceptionnel mobilisé. Alors que de nombreux appels à projets avaient vu le jour au lendemain du cyclone et que les associations se voyaient sollicitées directement par les financeurs, la situation un an après a largement évolué. La fin de la phase d'urgence s'est ainsi traduite par la réduction significative des financements spécifiques. Depuis la fin du premier trimestre 2025, les financeurs nouvellement impliqués sont moins présents (impactant à la fois les ressources humaines, le volume d'activité et les zones ciblées) créant des incertitudes quant à la capacité des associations à prolonger les solutions d'urgence déployées et à travailler sur des projets structurels.

En revanche, certains financeurs déjà engagés à Mayotte avant Chido ont été essentiels et déterminants pour assurer la continuité des actions menées, passer de l'urgence à la stabilisation et consolider l'existant. C'est le cas notamment de la Fondation de France et de la Fondation pour le Logement des Défavorisés qui font exception aux limites présentées ci-dessus, dont les financements permettent d'entrevoir une durabilité dans les actions menées tout en soutenant la coordination entre acteurs, l'innovation dans les dispositifs d'intervention et le renforcement des capacités locales. Ces atouts contribuent à stabiliser les projets sur le long terme et à maximiser leur impact sur les populations vulnérables.



PAROLES DES EXPERT.E.S

Fondation
de
France

Karine MEAUX, Responsable du pôle Urgences de la Fondation de France :

La plus grosse partie des financements concerne les premiers mois. Une fois cette période passée, ce qui prime c'est la consolidation des tissus associatifs et la résilience du territoire. Du côté de la Fondation de France, nous allons revenir progressivement à ce qu'on faisait avant Chido à Mayotte : de la préparation aux crises. Bien que nous collections des fonds dans l'urgence, nous ne sommes pas urgentistes, mais plutôt des acteurs de relèvement.



PARTIE 4 - LA CRISE, MOTEUR DES AVANCÉES STRUCTURELLES ?

4.1. LE BILAN UN AN APRÈS LE CHOC

LES RÉCENTES RÉFORMES LÉGISLATIVES

Moins d'une semaine après le passage du cyclone, le Conseil d'Etat a été saisi par le gouvernement d'une demande d'avis sur un projet de « **loi d'urgence pour Mayotte** » qui a fait l'objet d'une délibération et d'un avis favorable le 22 décembre 2024¹⁶⁴. Promulguée le 24 février 2025, cette loi prévoit des assouplissements réglementaires notamment en matière de construction, d'aménagement et de commande publique, visant à faciliter et accélérer la reconstruction sous la coordination de l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM)¹⁶⁵. D'après le baromètre de l'application des lois de l'Assemblée nationale, 70% des décrets nécessaires à sa mise en œuvre (mesures réglementaires d'application) ont été publiés¹⁶⁶.

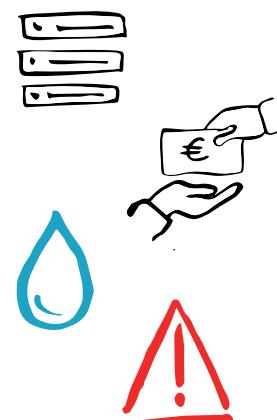
Le 30 décembre, le Premier ministre François Bayrou a présenté **le plan « Mayotte debout »**¹⁶⁷ au cours d'un déplacement interministériel sur l'île. Décliné en neuf thématiques (électricité, eau, télécommunications, logements, écoles, sécurité, santé, transports et économie), ce document se présente comme un inventaire d'annonces de mesures prévues ainsi que des engagements sur des indicateurs cibles à la fois sur le court terme et le long terme. Outre l'annonce de l'envoi de régiments militaires du génie « spécialisés dans les interventions d'urgence » pour assurer un renfort sur la reconstruction des réseaux, le plan aborde principalement l'enjeu de la production d'eau potable en reconnaissant qu'avant Chido, « *la distribution était déjà insuffisante (crise de l'eau)* »¹⁶⁸ et en rappelant les projets à l'œuvre (plan Eau Mayotte, construction d'une deuxième usine de dessalement et d'une troisième retenue collinaire – cf. 4.3).

Sur la base du plan précité, le gouvernement a présenté en conseil des ministres au mois d'avril 2025 un nouveau projet de loi de programmation avec des mesures structurelles visant à permettre le « développement économique, éducatif et social du territoire sur de nouvelles bases »¹⁶⁹. Dans le cadre d'une procédure accélérée, la loi de programmation pour la refondation de Mayotte a été promulguée le 11 août 2025¹⁷⁰, avec cette réserve que les financements prévus par ce texte ne seront pas versés tant que le budget 2026 de la France ne sera pas voté. Si les enjeux relatifs à l'EHA n'apparaissent pas dans le texte de loi, l'étude du rapport annexe¹⁷¹ met en lumière une certaine prise de conscience de la part des autorités publiques à la suite du cyclone Chido : « *Mayotte doit être considéré comme un territoire vulnérable qu'il convient de protéger. La prévention des risques naturels et le développement d'une véritable culture de la gestion de crise et du risque doivent constituer des priorités de l'Etat, en lien avec les collectivités* »¹⁷². Si l'on peut croire à première vue à une évolution dans la prise en compte de l'existence d'une crise prolongée ou à évolution lente à Mayotte, la suite du rapport ainsi que le texte de loi révèlent une continuité dans la posture du gouvernement en mettant l'accent sur la répression plutôt que la reconstruction, à travers la lutte contre l'immigration et contre l'habitat précaire informel.

Alors qu'à +8 mois du choc, le territoire était encore largement fragilisé et la population en besoin de réponses aux besoins de base, plusieurs associations dont SOLIDARITÉS INTERNATIONAL ont dénoncé l'intitulé trompeur d'un texte faisant l'impasse sur les causes structurelles des crises sociales, sanitaires et éducatives constatées à Mayotte¹⁷³ celui-ci a ainsi été mis en avant dans le cadre d'un plaidoyer collectif inter-associatif visant à faire amender le texte au cours des débats parlementaires.

DES PLANS D'INVESTISSEMENT CONSÉQUENTS MAIS EN RETARD

Si la loi de refondation mentionne les enjeux EHA uniquement en annexe, ces derniers ont été précisés dans plusieurs documents administratifs et/ou de programmation bien avant le passage du cyclone.



¹⁶⁴ - [Conseil d'Etat, Commission permanente, Projet d'avis sur un projet de loi d'urgence pour Mayotte, séance du 22 décembre 2024](#)

¹⁶⁵ - [LOI n° 2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte \(1\)](#)

¹⁶⁶ - [Assemblée nationale, Dossiers législatifs, Projet de loi d'urgence pour Mayotte](#)

¹⁶⁷ - [Info.gouv.fr, Le plan « Mayotte debout », 31 décembre 2024](#)

¹⁶⁸ - [Info.gouv.fr, Premier ministre, Plan Mayotte debout, 30 décembre 2024](#)

¹⁶⁹ - [Info.gouv.fr, « La refondation », 8 août 2025](#)

¹⁷⁰ - [LOI n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte](#)

¹⁷¹ - [Légifrance, Rapport annexé à la LOI n° 2025-797 du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte](#)

¹⁷² - [Ibid.](#)

¹⁷³ - [UNICEF, Communiqué de presse, « Mayotte : une loi de refondation sans ambition ni justice sociale », 2 juillet 2025](#)

Officialisé par une circulaire interministérielle, le plan eau-DOM (ou Pedom) a ainsi été lancé en 2016 pour une période de dix ans.

OBJECTIF : Accompagner les départements d'outre-mer dans l'amélioration à long terme de leurs services d'eau potable et d'assainissement.

Appliqué à chaque territoire d'outre-mer via l'établissement de contrats de progrès entre les collectivités, avec l'État et ses partenaires (Office Français de la Biodiversité, Agence Française de Développement, Caisse des Dépôts et Consignations, ARS). Ce document programmatique a vocation à définir les moyens dédiés à l'amélioration des performances organisationnelles, techniques et financières des services.



Malgré la mise en place du plan Eau DOM, d'un contrat de progrès pour le service de l'eau, d'un plan eau Mayotte et les sommes colossales mobilisées, les travaux prévus pour la période 2022-2026 n'ont toujours pas été commencés pour certains. Les infrastructures de grande envergure doivent pourtant être finalisées d'ici 2026, comme c'est le cas pour la 3ème retenue collinaire et l'usine de dessalement. La mise en service de ces deux infrastructures permettrait cependant d'augmenter la production d'eau de 15 000m³ par jour. Le retard des travaux n'a pas permis d'atteindre la fin des tours d'eau à l'horizon 2025, comme indiqué dans le contrat de progrès 2022-2026.

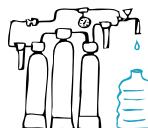
Le rapport de l'IGEDD sur le Plan Eau Mayotte 2024-2027 (publié en juin 2025) dresse les ajustements nécessaires du plan à la suite de Chido¹⁷⁴. Parmi les recommandations, on peut citer la réparation des services pour revenir à un niveau équivalent à celui d'avant Chido ; la posture d'anticipation de crise conjoncturelle tant que la sortie de crise structurelle n'est pas finalisée ; et l'accélération de tous les volets précités, ainsi que l'adaptation de certaines mesures¹⁷⁵. En effet, les conséquences du cyclone ont engendré des dégâts sur les unités de production, les ouvrages hydrauliques, ainsi que des fuites. Ces dégâts s'ajoutent aux besoins d'investissements et de travaux déjà prévus par le contrat de progrès et le plan eau Mayotte.



NOMINATION D'UN EXPERT DE HAUT NIVEAU EN CHARGE DU PLAN EAU MAYOTTE

Yves Kocher a été nommé expert de haut niveau du plan Eau Mayotte par arrêté du premier ministre, du ministre de l'Intérieur et du ministre des Outre-mer, le 13 décembre 2024, soit un jour avant le passage du cyclone Chido. Il a pris ses fonctions un mois après, le 14 janvier 2025¹⁷⁶. L'expert de haut niveau du plan Eau Mayotte est une création de poste ayant pour objectif de rétablir un service d'eau potable de qualité dans le département, via le suivi du plan Eau Mayotte 2024-2027. Cette mesure s'ajoute au contrat de progrès et du plan eau Mayotte, au titre du Plan eau DOM de Mayotte. La création de ce poste n'est donc pas seulement en réaction à la crise post-cyclonique mais aussi à la crise de l'eau, antérieure à Chido. Cependant, il est confronté en plus aux problèmes que vient ajouter Chido à la production et l'approvisionnement en eau.

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES EHA AUJOURD'HUI



PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le 20 décembre 2024, Emmanuel Macron promettait lors d'une interview le raccordement au réseau d'eau de tous les foyers à partir du samedi suivant¹⁷⁷. Pourtant, à l'heure de l'écriture de ce rapport, la production d'eau potable n'est toujours pas revenue au niveau d'avant Chido : elle est estimée à 37 000m³ et les tours d'eau ont été durcis depuis le passage du cyclone, passant à 36 heures de coupures pour 36 heures d'ouverture jusqu'en septembre, et de nombreuses coupures non planifiées dans certains villages. Au mois d'octobre 2025, la période de coupure sur les tours d'eau s'est accentuée après l'annonce de travaux sur l'usine d'Ourovéni, qui permet de produire 10 000m³ d'eau potable par jour. Les communes du centre et du sud ont alors subi des coupures de 96 heures pour une ouverture du réseau de 24 heures. Les autres communes ont elles été soumises à des tours d'eau de 48 heures d'ouverture¹⁷⁸. Les travaux, jugés impératifs par le préfet de Mayotte, auraient dû être réalisés en 2021. L'usine d'Ourovéni a de plus été fragilisée par Chido, devenant ainsi dangereuse pour le personnel¹⁷⁹.

FOCUS : LES POPULATIONS NON RACCORDEES

Pour les populations non raccordées au réseau, les points d'approvisionnement en eau sont relativement similaires à l'avant-cyclone. Parmi les points positifs, on peut citer l'installation de 4 BFM par l'ARS et la SMAE. En revanche, la quasi-totalité des 90 rampes d'eau, dont une grande partie n'était plus fonctionnelle, a été enlevée à la fin du mois d'août 2025. Ces points d'eau gratuits – les seuls de l'île, dont la plupart avaient été installée pendant la crise de l'eau de 2023 – permettaient (lorsqu'ils fonctionnaient) aux habitant.e.s des bidonvilles de remplir des jerrycans et seaux, stockés ensuite aux domiciles. Malheureusement, le caractère très temporaire de ces dispositifs les rend difficiles à faire perdurer dans le temps. Dans ces zones, un an après, la situation est toujours critique et les associations craignent la prolifération de maladies, la solution préconisée étant de transformer ces points d'eau en BFM.

174 - IGEDD, Rapport, « Projet de sortie de crise de l'eau à Mayotte : direction de projet de novembre 2023 à décembre 2024 », 8 juillet 2025
175 - Ibid.

176 - Préfet de Mayotte, Communiqué de presse, « Prise de fonction d'Yves KOCHER, expert de haut niveau en charge du « plan eau de Mayotte », auprès du préfet de Mayotte », 21 janvier 2025

177 - France Info, Entretien, « Cyclone Chido à Mayotte : le plan de bataille d'Emmanuel Macron pour la reconstruction de Mayotte »

178 - France Info, « Nouveaux tours d'eau : l'ensemble de Mayotte concerné par les travaux de l'Ourovénii, voici les plannings pour octobre », 1/10/25

179 - Le Monde, « A Mayotte, les habitants du Centre et du Sud face à de nouvelles coupures d'eau », 8 octobre 2025

180 - IGEDD, Rapport, « Projet de sortie de crise de l'eau à Mayotte : direction de projet de novembre 2023 à décembre 2024 », 8 juillet 2025

181 - Chambre régionale des comptes de Mayotte, Rapport d'observations définitives et ses réponses, Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte, Exercices 2017 et suivants, 14 octobre 2019

182 - Cour des comptes, « Quel développement pour Mayotte ? Mieux répondre aux défis de la démographie, de la départementalisation et des attentes des Mahorais », Rapport public thématique, juin 2022



ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement n'a pas été amélioré depuis le passage du cyclone. La situation reste la même qu'auparavant, avec 80% des foyers qui ne sont pas reliés au réseau d'assainissement collectif¹⁸⁰.



LA GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets s'est améliorée au cours des mois qui ont suivi le passage du cyclone. Après son passage, les cinquante zones tampons ont été traitées petit à petit. Il en reste aujourd'hui trois, gérées par des éco-organismes. Dans les quartiers d'habitat précaires, la situation reste identique à avant Chido : distance des points de collecte du SIDEVAM, brûlage des déchets, etc.

4.2. (RE)MISE EN LUMIÈRE DES VULNÉRABILITÉS DU TERRITOIRE

Contrairement aux nombreuses annonces tenues au lendemain du cyclone, le constat un an après ne fait pas état d'évolutions notoires en matière de politique publique d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. A minima, la crise a mis en lumière, de manière renforcée, une vulnérabilité multidimensionnelle de Mayotte déjà connue des acteurs locaux et institutionnels.



DES MULTIPLES ALERTES PRÉALABLES SUR L'EHA

L'étude des rapports et décisions produits ou rendus au sujet de Mayotte mettent en évidence des difficultés d'accès à l'EHA et des problématiques de gouvernance et de gestion, bien avant le passage du cyclone.



PAROLES DES EXPERT.E.S

Mohamed ISSOUF, Directeur de l'Office de l'eau Mayotte :

À Mayotte, les discours politiques et médiatiques abordent trop rarement la question de l'accès à l'eau pour tous. Une part significative de la population n'est toujours pas raccordée au réseau. Des fontaines sont installées dans certains quartiers, mais elles restent trop éloignées. Les conséquences sanitaires sont graves : dans un département français, on constate la résurgence de maladies que l'on croyait disparues, comme la typhoïde. Chido a mis en lumière cette réalité. Aucune politique publique ne prend réellement en charge l'accès à l'eau pour ces habitants. Il est temps d'agir pour garantir à tous un droit fondamental : celui de l'eau.

¹⁸³ - [Défenseur des droits, Rapport, Etablir Mayotte dans ses droits, Constats et recommandations faisant suite au déplacement d'une délégation de ses services à Mayotte les 2 et 3 octobre 2019](#)

¹⁸⁴ - [Conseil économique, social et environnemental, Avis, « La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer », octobre 2022](#)

¹⁸⁵ - [Coalition Eau, Examen Périodique Universel de la France, Rapport, « Le droit à l'eau en Outre-Mer et littoral Nord de la France », 6/02/23](#)

¹⁸⁶ - [Coalition Eau, Nations Unies, « Examen de la France par le Comité des DESC », 4 octobre 2023](#)

2019

Le Rapport d'observations de la **Cour des comptes** sur le SIEAM¹⁸¹ souligne un déficit du syndicat entraînant d'importants retards dans les investissements et travaux. Dans un rapport publié en 2022¹⁸², elle réitère les éléments précités et alerte sur la capacité de production d'eau de l'archipel, qui a atteint son maximum et est incapable de suivre l'accroissement continu de la demande.

2020

Un rapport du **Défenseur des droits** souligne l'approvisionnement insuffisant en eau et les restrictions subies depuis 2016¹⁸³

2022

L'avis du **Conseil économique, social et environnemental** (CESE) sur « la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les Outre-mer » alerte sur les barrières financières d'accès à l'eau, la couverture quasi-nulle du système d'assainissement collectif, considérant que « Mayotte est probablement le territoire où la situation de l'accès à l'eau est la plus critique »¹⁸⁴.

2023

• Dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU) de la France à l'ONU, le **Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies** fait des recommandations à la France, notamment l'urgence d'éliminer les interruptions de service d'eau potable à Mayotte et de développer des solutions locales adaptées aux réalités du territoire¹⁸⁵. La même année, le **Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels de l'ONU** a formulé des recommandations concernant l'accès à l'EHA à Mayotte notamment l'accès insuffisant des populations vulnérables et marginalisées¹⁸⁶.

• Les associations Notre Affaire à Tous et Mayotte a soif ainsi que 15 victimes requérantes déposent un **référendum de liberté devant le Tribunal administratif** de Paris pour reconnaître l'impact de la crise et la réponse insuffisante de l'Etat¹⁸⁷.

2024

Des usager.e.s et membres du collectif «Mayotte a soif» déposent une **plainte auprès du procureur de la République** contre le SMEAM et la SMAE¹⁸⁸ visant à engager leur responsabilité pénale pour les délits d'exposition d'autrui à un risque immédiat de mort ou de blessure de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente¹⁸⁹, de non-respect des obligations en matière de potabilité de l'eau¹⁹⁰ et de soumission d'autrui à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine.

2025

Audience de fixation au Tribunal de Paris pour fixer les conditions du procès lié aux dérives du SIEAM (devenu LEMA) dont l'audience est prévue en début 2026¹⁹¹

¹⁸⁷ - [Conseil d'Etat, ordonnance du juge des référendums, 26 décembre 2023, N°489993](#)

¹⁸⁸ - [Le Club des juristes, « Le vrai scandale à Mayotte : l'accès à l'eau potable », 13 février 2024](#)

¹⁸⁹ - [Code pénal, article 223-1](#)

¹⁹⁰ - [Code de l'environnement, article L. 216-6](#)

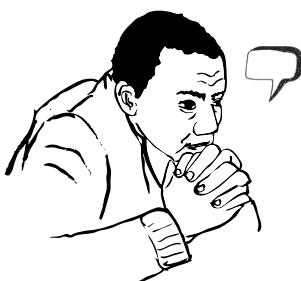
¹⁹¹ - [Mayotte Hebdo, Le procès du syndicat des eaux prévu au début de l'année 2026, 21 mars 2025](#)



PAROLES DES EXPERT.E.S

Céline LE FLOUR et Bernard GUEZO, Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et technologiques (AFPCNT) :

Plusieurs dispositifs de préparation, d'alerte et de réponses existaient avant Chido. Le cyclone a mis en évidence la faible appropriation par les collectivités locales de ces outils, principalement portés par les services de l'Etat en sous-capacités de les déployer. À cela s'ajoute une population peu familière d'une culture du risque car habituée à des évènements naturels de faible intensité. Le dernier cyclone violent date de 1984, or la population actuelle est très jeune donc n'a pas cette mémoire. Ce que nous constatons aussi, c'est un potentiel de valorisation des ressources humaines en local. Ces ressources humaines sont souvent isolées dans leur structure, faiblement dotées en moyens d'action matériels. Il faudrait mieux les doter, favoriser leur mise en réseau et répondre à leurs besoins de montée en compétence notamment via des structures d'appui et de soutien. C'est en particulier vrai pour les acteurs mahorais de la gestion des risques et pour ceux de la construction. Le cyclone Chido et ses suites ont également montré que la coopération actuelle est très centrée sur la relation Mayotte-Hexagone. Il faudrait renforcer la coopération régionale française et internationale.



Samir, 47 ans, vit avec ses 7 enfants et sa femme dans le bidonville de Kawéni à Mamoudzou :

Ici y a beaucoup de rivières sèches lors de la saison sèche, et lors de la saison des pluies, les rivières sont remplies d'eau et ça mène parfois des enfants vers la mer. Beaucoup d'enfants ont trouvé la mort lors de la saison des pluies.



LA TEMPÊTE DIKELEDI

Le sud de Mayotte qui avait été légèrement moins impacté par Chido a été touché par une tempête tropicale qui est passée à 85km de l'île : Dikeledi, le 12 janvier 2025, moins d'un mois après Chido. Le préfet de Mayotte décide de placer le département en alerte rouge, la veille de la tempête, un couvre-feu est alors imposé à 22h¹⁹². Des centres d'hébergements d'urgence ont également été mis à disposition comme lors du cyclone Chido¹⁹³, dans lesquels 14500 personnes se seraient réfugiées¹⁹⁴. À la différence de Chido, Dikeledi n'a pas amené des rafales de vents mais des pluies torrentielles¹⁹⁵. Aucune victime n'a été déplorée, mais cette tempête vient s'ajouter au traumatisme de Chido. Elle a également permis de montrer que les risques à Mayotte sont nombreux et ne sont pas uniquement des évènements exceptionnels. Mayotte est une île de 375km², exposée à un climat tropical humide dans l'océan Indien, de ce fait, le département est extrêmement vulnérable aux risques. De plus, la géographie du territoire est à l'origine de certains risques. Mayotte a un relief montagneux avec des pentes qui favorisent les glissements de terrain, l'érosion des sols et le ruissellement, en particulier lors de la saison des pluies.

LES RISQUES NATURELS À MAYOTTE



SUBMERSION MARINE



MOUVEMENTS DE TERRAIN



INONDATIONS



SISMIQUE



FEUX DE FORêTS



VOLCANIQUE



CYCLONIQUE



La **CULTURE DU RISQUE** désigne la place occupée par le risque dans les représentations mentales collectives d'une population. Elle repose à la fois sur la mémoire du risque (la transmission de la connaissance collective des catastrophes ou des aléas passés) et sur la connaissance du risque (par l'expérience ou par la transmission, l'information, la prévention)¹⁹⁶.

¹⁹² - Les services de l'Etat à Mayotte, « Le cyclone Dikeledi approche : déclenchement de l'alerte rouge cyclonique à 22 heures », 11 janvier 2025

¹⁹³ - Les services de l'Etat à Mayotte, Liste des centres d'hébergements d'urgence, 11 janvier 2025

¹⁹⁴ - France Bleu, « Mayotte : la tempête Dikeledi s'éloigne, l'archipel maintenu en alerte rouge jusqu'à lundi soir », 12/01/25

¹⁹⁵ - Météo France, « La tempête tropicale DIKELEDI à Mayotte », 14/01/25

¹⁹⁶ - Géoconfluences, Glossaire, « Culture et représentation du risque »

¹⁹⁷ - Assemblée nationale, Documents parlementaires, Rapport sur le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, d'urgence pour Mayotte (n°772), n° 775, déposé le mercredi 15 janvier 2025

¹⁹⁸ - Ministères Transition écologique, aménagement du territoire, transports, ville et logement, « Chef d'unité risques naturels H/F », Réf. offre d'emploi : 2025-1850163

DES OUTILS DE PRÉVENTION PARCELLAIRES :

Un rapport parlementaire récent souligne qu'«À Mayotte, seules sept communes sont dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) : Acoua, Bandraboua, Dembéri, Dzaoudzi, Koungou, Mtsamboro et Pamandzi. Or, dans beaucoup d'autres aussi, le niveau de risque est élevé. Il faudrait accélérer la production des PPRNP, afin de ne pas reconstruire dans les zones humides, ni dans les ravines, notamment »¹⁹⁷.

L'efficacité des PPRN existants n'est pas prouvée, mais ils permettent néanmoins de connaître les risques et les restrictions d'aménagements dans ces communes. C'est la DEALM qui a la charge d'élaborer les PPRN prescrits. En raison de capacité réduite des effectifs au sein de la DEALM, la réalisation des PPRN de toutes les communes est un long processus. En effet, le poste de chef.fe d'unité de risque naturel est actuellement vacant au 30 octobre 2025. La mission première de ce poste est l'approbation des PPRN et PPRL sur les 17 communes de l'île. Il a également la charge d'appuyer les collectivités pour l'élaboration de plan de prévention des risques d'inondation ainsi que la gestion de situation de risque¹⁹⁸. Ce manque d'effectif au sein de cette unité illustre le manque de moyens dont dispose l'Etat pour permettre une prévention face aux aléas naturels, dans un territoire français soumis à un climat tropical.



PAROLES DES EXPERT.E.S

Monique GHERARDI, Ingénierie d'études en Science d'Informations Géographiques à l'Université de Montpellier Paul-Valéry :

Le principal problème, c'est le turnover très fréquent dans les administrations. Les préfets et leurs cabinets changent tous les deux ou trois ans, idem pour les recteurs. Cela crée un déficit de connaissance du territoire et de sa culture. Mayotte est aussi une société animiste et matrilinéaire, avec beaucoup de particularités à comprendre. La prévention ne peut pas se faire efficacement sans une bonne transmission des savoirs entre les responsables successifs.

¹⁹⁹ - AFPCNT, «Mayotte, territoire multirisques, Agir ensemble face aux risques majeurs», Compte-rendu synthétique, Table d'échanges professionnels, 04/12/23

²⁰⁰ - Préfecture de Mayotte, Dossier des risques majeurs, Collectivité départementale de Mayotte, 2004

²⁰¹ - Assises régionales des risques naturels, Rétrospective 2023

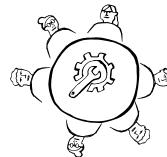
²⁰² - IPGP, Réseau de surveillance volcanologique et sismologique de Mayotte (REVOSIMA)

²⁰³ - Laboratoire de géographie et d'aménagement de Montpellier, EVACTSUMAYOTTE, 13 avril 2021

²⁰⁴ - Lutte contre l'érosion des sols et l'envasement du lagon de Mayotte

²⁰⁵ - Observatoire du littoral de Mayotte

²⁰⁶ - PIROI, Gestion des risques de catastrophes à Mayotte et en Union des Comores



DES ÉVÈNEMENTS MAJEURS AUTOUR DES RISQUES

• Les tables d'échanges professionnels organisées par l'AFPCNT et Likoli DAGO autour de **Mayotte, territoire multirisques**. **Agir ensemble face aux risques majeurs**. Le 6 octobre 2023 de nombreux acteurs du domaine de la gestion du risque tel que la DEALM, le BRGM, le CEREMA, la mairie de Koungou et de Mamoudzou, ainsi que de nombreuses associations dont SOLIDARITÉS INTERNATIONAL¹⁹⁹ et bien d'autres, se sont réunis pour aborder la question des risques naturels à Mayotte. Cet évènement a permis de rappeler que Mayotte est exposé à la quasi-totalité des risques majeurs. 100% du territoire est exposé aux risques cycloniques et sismiques²⁰⁰. L'objectif derrière cet évènement est de développer des pistes d'action face aux enjeux soulevés par ces risques, entre les différents acteurs présents.

• Les **Assises régionales des risques naturels** de 2023 à La Réunion²⁰¹. Le REVOSIMA et l'observatoire sur le littoral de Mayotte ont présenté les risques sismo-volcaniques et côtiers de Mayotte lors de cet évènement.



DES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE

• **REVOSIMA** : réseau de surveillance volcanologique et sismologique. Ce réseau est né en réponse à la crise sismo-volcanique qui a eu lieu à Mayotte en 2018 avec la découverte du volcan Fani à 50km au large de Mayotte. Ce réseau a été présenté aux ministères des Outre-mer, de l'Intérieur, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de la Transition écologique et solidaire le 4 octobre 2019²⁰².

• **EVACTSU-Mayotte** : pour planifier les évacuations face au risque de tsunami à Mayotte²⁰³.

• **LESELAM** : lutte contre l'érosion des sols et l'envasement du lagon. Ce projet a été lancé en 2015 et s'inscrit dans la deuxième partie de la feuille de route Erosion, initié par la DEALM en 2012²⁰⁴.

• **L'Observatoire du littoral** de Mayotte²⁰⁵.



DES PROJETS D'AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS

• **La PIROI** vise à renforcer la résilience des populations et des capacités de préparation des acteurs de la gestion des risques de catastrophes à Mayotte et en Union des Comores. Ce projet, débuté en 2019 et terminé en 2022, visait à renforcer la résilience des populations les plus exposées face aux risques naturels et au changement climatique, et développer des solutions de réduction des risques²⁰⁶, à travers la création de manuels pédagogiques et la réalisation d'activités de sensibilisation dans les écoles primaires ainsi que l'organisation d'évènements grand public.

L'exposition de Mayotte aux risques n'est donc pas nouvelle et connue depuis de nombreuses années. La prévention et la surveillance aux risques naturels s'est même renforcée ces dernières années comme on a pu le voir à travers les rapports, le développement de réseaux de surveillance, les communications de sensibilisation. Chido a confirmé l'exposition élevée du territoire aux risques naturels.

4.3. LES AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS ET LEURS LIMITES

Ces derniers mois ont vu émerger une reprise de projets annoncés depuis plusieurs années et concernant des aménagements structurels pour répondre aux enjeux de l'accès limité à l'EHA à Mayotte. Toutefois, la relance de projets d'ampleur dans une période de post-crise où la population et les services publics peinent encore à se remettre un an après, entraîne des risques de réaction à vif qui doivent être pris en compte.

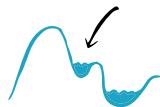


CONSTRUCTION D'UNE DEUXIÈME USINE DE DESSALEMENT

La dernière crise de l'eau a ravivé l'attention sur le manque de disponibilité de la ressource sur le territoire et la forte dépendance aux précipitations météorologiques. Ces évènements marquants ont remis en évidence la nécessité d'augmenter les capacités de productions indépendantes de la pluviométrie via l'exploitation de nouvelles ressources. Parmi les techniques existantes, le dessalement permet de prélever de l'eau de mer puis de la filtrer **par osmose inverse** consistant à pousser l'eau sous haute pression à travers une membrane qui retient la majorité des particules de sel et impuretés.

La construction d'une deuxième usine de dessalement à Mayotte est prévue depuis plusieurs années. Mais cette usine engendrera des rejets de saumure, une eau très concentrée en sel, et de composé chimique directement dans le lagon, contrairement à l'usine de dessalement de Petite-Terre dont les rejets se font en pleine mer. Plusieurs études de faisabilité

ont été commandées par LEMA et la DEALM entre 2017 et 2022, pour une installation ambitieuse de produire 10 000m³ d'eau potable par jour à Ironi Bé (commune de Dembéri)²⁰⁷. En décembre 2023, un arrêté préfectoral a autorisé le recours à la **procédure d'urgence civile**²⁰⁸ pour le projet, le dispensant ainsi de réaliser les études d'impact et environnementale prévues par le Code de l'environnement²⁰⁹. Cette mesure est justifiée par l'urgence du projet fondée sur les « *risques importants pour la santé humaine et l'hygiène publique* » engendrés par le manque d'eau²¹⁰. En 2024, le syndicat LEMA a conclu un marché public de 36 millions d'euros avec le groupement Stereau, composé de plusieurs entreprises privées (Artelia, AROM, Colas et Saur France pour la construction et l'exploitation)²¹¹. Un arrêté préfectoral du 3 juillet 2025 a autorisé la réalisation des travaux par LEMA²¹².



CONSTRUCTION D'UNE 3^{ÈME} RETENUE COLLINAIRE

Le projet de construction d'une retenue collinaire à Ourovéni vise à augmenter les capacités de stockage de l'eau brute durant la saison des pluies et à répondre ainsi aux capacités insuffisantes des deux retenues existantes (Combanî et Dzoumogné). Permettant le stockage de 3 000 000m³ d'eau, elle deviendrait la principale réserve d'eau brute de l'île. Déjà présent dans le plan d'urgence Eau Mayotte (2017)²¹³, ce projet a été intégré au plan eau Mayotte 2024-2027 et au contrat de progrès du syndicat LEMA²¹⁴. Pourtant, les premières discussions concernant cet aménagement d'ampleur ont émergé au début des années 2000, sans qu'il n'ait encore vu le jour 25 années plus tard.



CONFLITS AUTOUR DES AMÉNAGEMENTS

- Conséquences environnementales** : plusieurs associations ont dénoncé les **impacts environnementaux du dessalement**, qui implique le rejet de saumure (eau très concentrée en sel et peu oxygénée) et de composés chimiques (comme les anti-tartants). Elles craignent de graves conséquences sur la faune et la flore, sur une île caractérisée par un lagon fermé et riche en biodiversité. Le projet a d'ailleurs reçu un avis non conforme du Conseil national de la protection de la nature qui souligne notamment l'évaluation insuffisante des impacts sur les espèces protégées végétales, les nuisances sonores et vibratoires sur la faune locale, la conservation des écosystèmes marins de la réserve naturelle de M'Bouzi et les risques industriels²¹⁵.



Les associations Mayotte Nature Environnement, GEPOMAY et France Nature Environnement ont formé un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Mamoudzou contre l'autorisation environnementale²¹⁶. Cette procédure n'est toutefois pas suspensive, et n'empêche donc pas les travaux de commencer.

L'impact environnemental du projet d'aménagement de la retenue collinaire est inévitable au vu de la taille de l'infrastructure (surface de 65 hectares, à cheval sur les communes de Tsingoni et Chiconi). Les retenues modifient notamment la dynamique naturelle du débit de la rivière²¹⁷. Cela pourrait avoir un impact direct sur la mangrove qui est alimentée par la rivière Ourovéni.

207 - Arrêté n°2023-DEALM-SEPR-0970 du 14 décembre 2023 autorisant le recours à la procédure d'urgence civile Projet d'installation de dessalement d'Ironi Be, commune de DEMBENI

208 - Code de l'environnement, articles L.122-3-3 et L181-23-1

209 - Code de l'environnement, articles L.122-1 et s.

210 - Arrêté n°2023-DEALM-SEPR-0970 du 14 décembre 2023 autorisant le recours à la pro-

cédure d'urgence civile Projet d'installation de dessalement d'Ironi Be, commune de DEMBENI

211 - Stereau Communiqué « Stereau fournira bientôt 10000 m³ d'eau potable par jour à Mayotte », 17/09/24

212 - Arrêté n° 2025-DEALM-SEPR-0310 du 3 juillet 2025 portant autorisation des travaux du

projet de l'Usine de dessalement d'Ironi Bé, commune de DEMBENI

213 - Ministère des Outre-Mer, « Protocole Plan d'urgence EAU Mayotte », 27/02/17

214 - Syndicat Les eaux de Mayotte, Contrat de progrès du service public de l'eau potable et de l'assainissement de Mayotte, 2022-2026

215 - Avis du Conseil national de la protection de la nature, Réf. Onagre du projet n°2024-10-18-01511, 27/12/24

216 - Communiqué de presse des associations environnementales, 22/09/25

Vulnérabilité de l'île : les retenues collinaires peuvent représenter un risque pour le territoire en raison d'énormes quantités d'eau retenues par le barrage. La rupture de la digue pourrait entraîner des conséquences environnementales et humaines, rendant des personnes encore plus vulnérables. Il n'existe cependant pas d'études sur le risque de rupture des digues des retenues collinaires de Mayotte.

Enjeux fonciers : la constitution de réserves foncières a été déclarée d'utilité publique pour la réalisation de la troisième retenue collinaire d'Ourovéni par un arrêté préfectoral d'août 2024²¹⁸. Le LEMA est donc autorisé à acquérir les emprises foncières à l'amiable, ou par expropriations dans un délai de 5 ans à compter de la date de l'arrêté préfectoral. Il est donc nécessaire d'engager des négociations avec les propriétaires des terres mais elles peuvent s'avérer difficiles en raison de l'attachement au foncier qu'ont les mahorais.e.s à la terre et de la complexité du foncier à Mayotte, lié au passage du droit coutumier au droit commun avec la départementalisation en 2011. Le droit coutumier mahorais, en termes transmission de terres, était régi par une filiation matrilinéaire²¹⁹. De 1841 à 2008, une coexistence persiste entre le droit coutumier et le droit privé régi par l'État, malgré une volonté de régularisation du foncier qui apparaît dans les années 1990²²⁰. Mais l'absence de traçabilité historique des parcelles, due à des méthodes de transmissions orales, complique la mise en place des droits de propriété. La non prise en compte du droit coutumier foncier mahorais dans le droit privé, mène ainsi à des conflits fonciers. Les premiers actes de cessions de terres pour la retenue collinaire ont finalement été signés en mars 2025²²¹.

Adaptation aux enjeux actuels : bien que les besoins en EHA soient toujours présents et que l'on retrouve aujourd'hui une certaine similarité avec la situation d'avant Chido, la remise à l'ordre du jour de ces projets et l'ambition d'accélération de leur mise en œuvre doit prendre en compte la situation actuelle. En effet, le dimensionnement des aménagements décrits ci-dessus date de plusieurs années ; or, Mayotte connaît des évolutions rapides à la fois en termes climatique et démographique, avec par exemple une augmentation de la demande en eau estimée de +4 à +5% par an.

4.4. LES ASSOUPISSEMENTS ET DÉROGATIONS

Particulièrement dense contrairement aux contextes habituels d'intervention humanitaires, le cadre juridique français limite largement les possibilités d'action en matière d'amélioration de l'accès à l'EHA. Malgré les caractéristiques et contraintes spécifiques au territoire mahorais, le système normatif applicable dans ce domaine accorde peu de latitude aux solutions alternatives, pourtant techniquement réalisables. Les professionnels du secteur se trouvent ainsi depuis plusieurs années confronté.e.s à ces contraintes dans la mise en œuvre de leurs préconisations sur l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement.

La succession de crises au cours des dernières années est cependant venue montrer la nécessité de développer des processus de solutions alternatives qui, même si elles n'ont pas vocation à se pérenniser sont les seules solutions permettant de répondre à des moments critiques comme lors de la phase d'urgence post-Chido. Alors que les autorités ne sont globalement peu enclines à penser aux solutions alternatives, on constate que la notion de « crise » permet la mise en place d'innovations qu'elles considéraient auparavant comme inappropriées.

Toutefois, il est essentiel de garder comme ligne directrice le respect des obligations en matière d'accès à l'eau prévues par le droit français, notamment issues des nouvelles normes adoptées en 2022²²². Or, si les infrastructures temporaires listées ci-dessous ont l'avantage d'être rapidement déployables, elles ne sauraient remplacer le raccordement à l'eau qui constitue la mesure la plus à même de permettre que « Toute personne bénéficie d'un accès au moins quotidien à son domicile, dans son lieu de vie ou, à défaut, à proximité de ces derniers, à une quantité d'eau destinée à la consommation humaine suffisante pour répondre à ses besoins »²²³. La prolongation de ces solutions ne soit donc pas pérenniser une réponse à deux vitesses, avec un accès à l'eau différencié selon les situations socio-économiques ou administratives des personnes.

À Mayotte, l'utilisation des eaux de surface, même par les personnes qui ont accès à une source sécurisée en eau potable (raccordement domiciliaire ou BFM), est très fréquente. Beaucoup de ménages précaires ou non, y ont recours pour de nombreux usages notamment d'hygiène du linge, de la vaisselle, du domicile et des véhicules, ce qui n'est pas sans conséquences pour l'environnement.



RÉHABILITATION ET SÉCURISATION DE CAPTAGES

À Mayotte, les habitant.e.s des quartiers très éloignés du réseau de distribution sont contraint.e.s de s'approvisionner en eau via des captages d'eau en rivière, sur des puits ou des résurgences d'eau de source, dont la consommation est risquée.



Nettoyage d'un captage en rivière © SOLIDARITES INTERNATIONAL

217 - CRESEB, « Les retenues d'eau : une opportunité d'adaptation au changement climatique ? », 30/03/23

218 - Arrêté N°2024-SG-665 du préfet de Mayotte du 27/08/24 déclarant d'utilité publique la constitution de réserves foncières relatives au projet de réalisation de la retenue collinaire de l'Ourovéni, communes de Tsingoni et Chiconi

219 - RIS, E. « Mayotte : des conflits fonciers aux conflits identitaires », Communication, Journées

220 - Sarah Bronsard. Mayotte : récupérer les sols, normaliser la ville. Festival International de Géographie de Saint-Dié des Vosges - 35e éditions «Terres», Comité d'organisation du FIG, Oct 2024, Saint-Dié (Vosges), France, 5/10/24

221 - Mayotte Hebdo, « Retenue d'Ourovéni, un nouveau pas franchi avec la vente des terrains », 19/03/25

222 - Ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 et décret n°2022-1721 du 29 décembre 2022, relatifs à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine

223 - Code de la santé publique, article L.1321-1 A



REOURS SÉCURISÉ AUX EAUX DE SURFACE

Plusieurs solutions modulables et transportables (UTE, transport en camion, cuves de stockage) permettent de produire de l'eau potable pouvant ensuite être acheminée jusqu'aux quartiers non raccordés au réseau d'eau potable.



PURIFICATION DE L'EAU

Grâce à des comprimés de chloration individuels ou des dispositifs de chloration sur cuves.



Système de chloration de l'eau Dosatron
© SOLIDARITÉS INTERNATIONAL



D'après le Code de la santé publique, toute personne mettant à disposition du public de l'eau destinée à la consommation humaine est tenue de s'assurer qu'elle est propre et salubre, en vertu des normes en vigueur. De la même manière, l'utilisation d'eaux douces superficielles utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine doit respecter des limites de qualité strictes²²⁴. En avril 2025, le préfet de Mayotte a autorisé la CRF à utiliser l'eau pompée dans un captage d'eau de rivière à Bouyoni (commune de Bandraboua) après traitement par unités mobiles²²⁵. Preuve de l'efficacité de cette solution, l'arrêté a été prorogé pour une durée de 6 mois à compter du 2 octobre 2025²²⁶.



AIDE AU RACCORDEMENT AU RÉSEAU

La grande majorité des habitant.e.s des bidonvilles n'est pas raccordée au réseau de distribution d'eau potable. Certains ménages procèdent au partage d'un même compteur par des branchements multiples (aussi appelés « réseaux spaghetti ») depuis une maison « formelle » en bord de route, où le réseau est présent.



Le raccordement à l'eau des habitations est encadré par le Code de l'urbanisme. Dans les zones desservies par le réseau de distribution, les collectivités compétentes sont tenues par une obligation de desserte. Toutefois, elles peuvent refuser le branchement au réseau dans le cas d'une construction non autorisée²²⁷. En revanche, cette possibilité ne s'applique pas au raccordement provisoire mis en place pour une raison particulière et une période limitée²²⁸.

La réponse d'urgence post-Chido a permis d'ouvrir un dialogue avec les autorités locales concernant les possibilités techniques de raccordement de certains quartiers précaires, via **l'extension de dessertes existantes et la pose de compteurs collectifs**. Bien qu'il soit dépendant des contraintes techniques (topographie, distance du réseau...), l'aide au raccordement au réseau constitue la seule solution permettant de garantir un accès à l'eau optimisé et continu (hormis périodes de tours d'eau) et de répondre partiellement à la question du coût de l'eau.



Mariama, 40 ans, vit seule avec ses 6 enfants dont un en situation de handicap, dans le quartier de Kirissoni à Koungou :

Avant le cyclone, on allait puiser de l'eau à une source. Cela me prenait entre 30 minutes et une heure pour ramener de l'eau chez moi. Au mois d'avril, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a installé des points d'eau dans le quartier, dont un près de chez moi, maintenant je mets 5 minutes pour aller remplir les bidons.



POINTS D'EAU PUBLICS

La généralisation de la rupture d'accès à l'eau à l'ensemble de la population a remis en évidence l'insuffisant maillage de BFM et de rampes sur le territoire, régulièrement appuyé par des pétitions de quartiers transmises par la CRF à l'ARS. Alors qu'aucune nouvelle borne n'avait été installée en 2024, on en compte aujourd'hui 4 nouvelles sur le territoire – l'ARS ayant fait part d'une stratégie de renforcement du maillage.

La succession de crises a ainsi permis des déblocages à court et moyen termes, amplifiant les options d'action en matière de réduction des risques liés à l'EHA. Le contexte de crise s'illustre ainsi par un accroissement des actions innovantes parfois non prévu dans le droit commun français, le rapprochant ainsi d'un contexte humanitaire.

224 - Code de la santé publique, articles R.1321-38 et s.

225 - Arrêté n° 2025-ARS-380 du 24 juillet 2025

226 - Arrêté n° 2025-ARS-541 du 29 septembre 2025

227 - Code de l'urbanisme, article L.111-12

228 - Conseil d'Etat, 12 décembre 2003, n° 257794

4.5. DES PISTES D'ACTIONS COLLECTIVES

L'analyse des évolutions provoquées par Chido en matière de politique publique offre des pistes d'action à moyen et long terme pour améliorer durablement l'accès à l'EHA. Afin de permettre de penser des réponses structurelles en dehors du temps court de l'urgence, la poursuite des actions d'amélioration des solutions alternatives permet de réduire considérablement les risques liés à l'eau, dans l'attente d'un accès pérenne, digne et sécurisé.

Au regard des besoins en matière d'accès à l'EHA, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL recommande :

✓ COMPRENDRE et CAPITALISER POUR SE PRÉPARER AUX CRISES

- Réaliser un retour d'expérience sur la gestion EHA des crises, incluant le service d'eau et d'assainissement, l'Etat et les collectivités
- Évaluer les systèmes et infrastructures critiques
- Préparer collectivement un plan ORSEC Eau potable
- Former des équipes au sein des services publics pour répondre aux crises

✓ ANTICIPER et TESTER les solution d'urgences

- Assurer le pré-positionnement de stocks de solutions alternatives pour répondre aux crises
 - Désinfection /sécurisation de l'eau : Solutions de chloration (Aquatabs, chlore) ou filtration
 - Dispositifs de production d'eau potable en urgence
- Former des ressources humaines dédiées spécialisées dans la mise en œuvre des solutions d'urgence
- Développer des plans de contingence préétablis pour différents types de crises (cyclones, pénurie d'eau, contamination, inondations)
- Cartographier les zones prioritaires et les infrastructures critiques pour un déploiement rapide et ciblé

✓ ADAPTER et RENFORCER LES SERVICES PUBLICS POUR SUPPORTER LES CHOCS

- Renforcer les dispositifs existants en matière d'eau potable, notamment ceux permettant la couverture des populations les plus vulnérables, et s'assurer que ces dispositifs seront garantis même en temps de crise
- Développer des solutions résilientes capables de fonctionner même en situation de crise (stations de traitement renforcées, alimentation en eau d'urgence, générateurs de secours...)
- Développer des plans de continuité opérationnelle incluant des protocoles clairs pour l'arrêt ou le rétablissement rapide des services critiques



LE RÉSEAU DE BORNES FONTAINES (BFM)

- Développer un maillage suffisant sur le territoire
 - Mettre en place la gratuité
 - Installer de nouveaux modèles autonomes ou sans électricité
 - Créer un contingent de cartes BFM en cas de crise pour dotation de la population
 - Remplacer les bornes vieillissantes, et s'assurer de leur robustesse aux aléas naturels
 - Répondre aux pétitions des habitant.e.s pour la demande de BFM
-
- Améliorer la couverture et le rendement de la production et de la distribution d'eau potable en engageant un travail structurel visant à assurer la distribution de l'eau potable pour l'ensemble des foyers à Mayotte
 - Mise en œuvre rapide du Plan Eau DOM
 - Facilitation et accompagnement au raccordement domiciliaire
 - Soutien à la mise en place de dispositifs de stockage individuel (cuves)
 - En vertu du cadre réglementaire en vigueur, réaliser un diagnostic de l'accès à l'eau potable (DTAE) du territoire

✓ INCLURE et COOPERER en prenant en compte l'ensemble des personnes concernées et des organisations de la société civile dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures et de plans de réponse type ORSEC

- Créer des mécanismes automatiques de réponse commune (Etat, collectivités locales, organisations de la société civile, personnes concernées) à activer en cas de crise

✓ INFORMER et PREPARER les populations

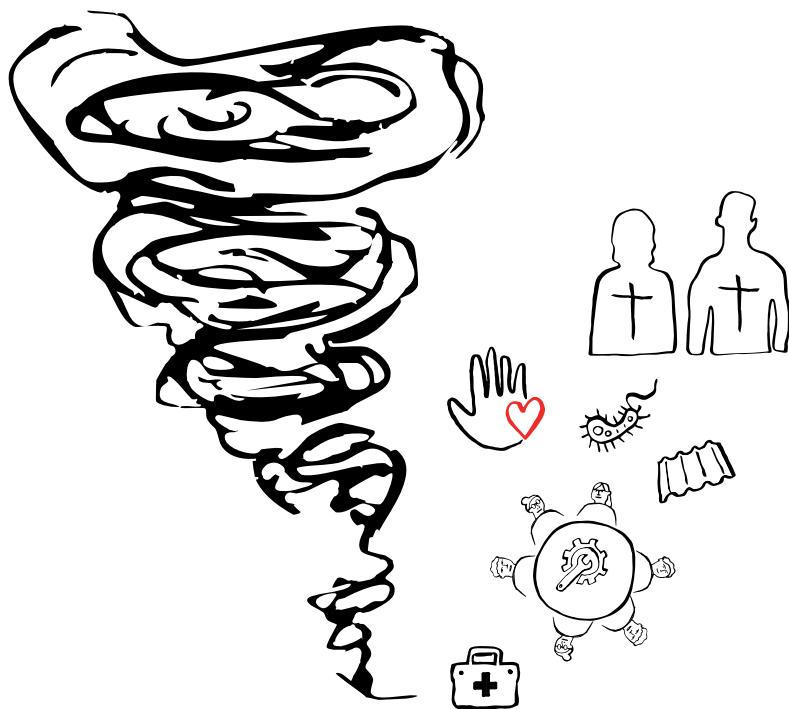
- Diffuser des éléments de prévention et de sensibilisation par le biais de différents supports (messages clairs et accessibles) pour atteindre l'ensemble de la population afin de mitiger au mieux les risques sanitaires liés à l'eau du réseau et au manque d'eau en cas de crise
- Créer des protocoles de communication et de mobilisation communautaire permettant de diffuser rapidement les informations en situation d'urgence
- Favoriser et documenter la culture du risque des services critiques

CONCLUSION

Le cyclone Chido est sans conteste la crise la plus marquante sur le territoire de Mayotte ces dernières décennies. Le bilan humain et matériel a mis en évidence un nombre élevé de victimes, une rupture quasi-totale de l'accès aux services essentiels et des conséquences sanitaires préoccupantes. Toutefois, cette crise est loin d'être unique. Le département connaît en effet une succession d'évènements plus ou moins longs (crise de l'eau, épidémies, etc.) qui contribuent à fragiliser des services publics sous-efficients et affectent les conditions d'existence des populations.

La situation de Mayotte peut ainsi être qualifiée de crise complexe et prolongée, caractérisée par des vulnérabilités multisectorielles et des impacts directs sur l'ensemble des habitant.e.s, d'autant plus graves pour les personnes les plus précaires. Elle se rattache également à la notion de catastrophe à évolution lente, en ce que les crises successives se superposent plus qu'elles ne s'enchaînent, et se nourrissent les unes des autres. En ce sens, la réponse qui leur est apportée ne saurait être circonscrite dans le temps et l'espace, et nécessite une prise en compte globale et structurelle de l'ensemble des enjeux. L'analyse de la crise Chido permet d'objectiver les réponses d'urgence apportées à la fois par les acteurs sociaux et les pouvoirs publics, ainsi que leurs limites intrinsèques. Après la crise de l'eau et la crise du choléra, elle est ainsi une nouvelle preuve de la faible efficacité d'une réponse d'urgence non-coordonnée, qui met en lumière les nombreux manquements des politiques publiques sur le 101^{ème} département français. Elle a cependant démontré qu'une prise de conscience est à l'œuvre par la remise à l'agenda de plusieurs projets d'aménagement structurels et des concessions inédites poussées par l'urgence des besoins au lendemain du cyclone.

Un an après, l'heure est aux prises de recul pour analyser, comprendre et s'adapter en conséquence. À travers la multiplication des appels à projets de recherche sur la zone, l'analyse scientifique des évènements laisse espérer un nouveau prisme d'action afin d'avancer collectivement vers la garantie d'un accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement digne et sécurisé pour toutes et tous les habitant.e.s de Mayotte.







89 RUE DE PARIS
92110 CLICHY
+33 (0)1 76 21 86 00

solidarites.org

coordinateur@solidarites-france.org

SOLIDARITES INTERNATIONAL remercie les financeurs de ses activités de réponse aux besoins des populations affectées par le cyclone Chido, dont les logos figurent ci-dessous.
Neanmoins, les idées et opinions présentées dans ce document n'engagent que SOLIDARITES INTERNATIONAL.

